



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations

Droit, économie, gestion

Université Paris-Sud

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 16/07/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Thomas Piazzon, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Droit*, *économie*, *gestion* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Droit
- Licence Économie et gestion
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
- Licence professionnelle Commerce et distribution
- Licence professionnelle Management et gestion des organisations
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion
- Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant
- Licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales
- Licence professionnelle Métiers du commerce international
- Licence professionnelle Technico-commercial
- Master Comptabilité - contrôle - audit
- Master Droit de la propriété intellectuelle (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit de la santé (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit des affaires (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit du numérique (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit international et européen (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit notarial
- Master Droit privé
- Master Droit public (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit social (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Économie (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Finance (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Gestion de production, logistique, achats (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Innovation, entreprise et société (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Management stratégique (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Sciences sociales (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Sociologie (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)

PRÉSENTATION

Le champ *Droit, économie, gestion*, est l'un des quatre champs constituant l'offre de formations de l'Université Paris-Sud. Il regroupe 13 formations : deux licences (licence *Droit* et licence *Économie et gestion*, dotées chacune de trois parcours distincts) ; huit licences professionnelles (*Métiers de la gestion des ressources humaines (GRH) : assistant, Métiers du commerce international, Commerce et distribution, Management et gestion des organisations, Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion, Technico-commercial, Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* et *Métiers des administrations et collectivités territoriales*) ; ainsi que trois formations de master (*Droit notarial, Comptabilité - contrôle - audit* et *Droit privé*, ce dernier master comprenant six spécialités).

Ce champ de formations doit être lu au regard de la création de la Communauté d'Universités et d'établissements (COMUE) Université Paris-Saclay, dont l'Université Paris-Sud est l'un des membres fondateurs. Outre la totalité des écoles doctorales, la COMUE Université Paris-Saclay regroupe en particulier sept formations de master (parmi 48) dans des domaines disciplinaires correspondant à ceux du champ de formations évalué dans ce rapport. Ces mentions de masters sont réunies au sein d'un champ *School Droit et science politique* qui fait l'objet d'une évaluation distincte. Les trois mentions de master encore proposées par l'Université Paris-Sud ont vocation à rejoindre, à terme, la *School Droit et science politique* de la COMUE Université Paris-Saclay. Au sein de celle-ci, la *School Sciences sociales*, regroupe également des formations en lien avec le champ *Droit, économie, gestion* de l'Université Paris-Sud (quatorze mentions de master), dont il convient de tenir compte.

Les formations proposées dans le champ évalué sont dispensées au sein de trois établissements bénéficiant d'une bonne proximité géographique. Il s'agit principalement de la Faculté Jean Monnet, située à Sceaux (unité de formation et de recherche (UFR) de *Droit, économie, gestion*, auquel sont rattachés les deux licences ainsi que les trois masters) et de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sceaux (licences professionnelles) ; seule l'une des formations est proposée par l'IUT de Cachan (licence professionnelle *Technico-commercial*).

L'ensemble de ces formations est adossé à quatre équipes de recherche rattachées à l'Université Paris-Sud : le Réseau innovation territoires mondialisation (RITM) dans le domaine de l'Économie et des Sciences de gestion, le Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI), le centre *Droit et sociétés religieuses (DSR)* dans le domaine de l'Histoire du droit et l'Institut droit, éthique et patrimoine (IDEP).

AVIS GLOBAL

Prises dans leur ensemble, les formations regroupées au sein du champ *Droit, économie, gestion*, offrent aux étudiants un choix très diversifié d'enseignements clairement identifiés couvrant de manière cohérente la plupart des disciplines des trois domaines concernés. Le large panel des licences professionnelles dans le domaine des Sciences économiques et de Gestion constitue, en particulier, un point fort de l'offre de formation, grâce au rapprochement opéré entre la Faculté Jean Monnet et l'IUT de Sceaux, dans le cadre de la COMUE Université Paris-Saclay. Les licences et les masters sont davantage soumis, pour leur part, à la concurrence des nombreuses offres similaires proposées en Île-de-France. À cet égard, la création de la COMUE permet également d'opérer un rapprochement potentiellement pertinent, d'un point de vue stratégique, avec les universités de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et Évry Val-d'Essonne (UEVE) – même si, à court terme, cette démarche d'intégration complique la présentation des parcours.

Des interactions existent d'ores et déjà entre les formations dispensées au sein des différents établissements participant au champ évalué, et plus généralement au sein des établissements de la COMUE, et elles ont vocation à se développer pour dessiner une politique de formation globale attractive.

Les résultats constatés en termes d'inscriptions dans les différentes formations du champ *Droit, économie, gestion*, démontrent par ailleurs globalement, que l'offre proposée se trouve en adéquation avec les besoins du bassin géographique concerné.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Les finalités des formations proposées au titre du champ *Droit, économie, gestion*, sont dans l'ensemble bien définies et clairement exposées, en particulier à l'intention des étudiants : débouchés en termes d'insertion professionnelle (spécialement en ce qui concerne les licences professionnelles), de présentation aux concours

et de poursuites d'études. S'agissant de ce dernier objectif, l'offre de l'Université Paris-Sud apparaît globalement, complète et cohérente, lorsqu'elle est envisagée au regard des masters également proposés par la COMUE Paris-Saclay dans ses deux *Schools Droit et science politique* et *Sciences sociales*. La diversité des parcours, spécialement pour la mention de master *Droit privé*, qui est rattachée à l'Université Paris-Sud, offre aux étudiants une large palette en termes d'orientation. Les compétences que les étudiants doivent acquérir sont exposées avec lisibilité. Une analyse plus détaillée peut toutefois, dans quelques cas, susciter des remarques. Ainsi le nombre des licences professionnelles proposées dans le domaine Économique (sept licences professionnelles) est-il bien supérieur à celui du domaine juridique, qui n'en comprend qu'une seule (*Métiers des administrations et collectivités territoriales*), qui a au surplus rencontré des difficultés ayant conduit à sa non ouverture pour l'année universitaire 2017/2018. S'agissant des Sciences économiques et de Gestion, certaines licences professionnelles ne précisent pas suffisamment leurs objectifs en matière de débouchés (licence *Métiers du commerce international*, notamment pour son parcours *Commerce international*) ou ne présentent pas de manière assez claire les différents parcours proposés (licence *Commerce et distribution*).

Située dans l'environnement fortement concurrentiel qui est celui de la région Île-de-France, l'offre de formation proposée par l'Université Paris-Sud se distingue sur quelques points particuliers, qu'il s'agisse de la mise en place de certains parcours originaux (comme celui de *Comptabilité – contrôle - audit* dans la licence *Économie et gestion*) ou par l'ouverture internationale spécifique de certaines mentions (master *Droit notarial*). Si les partenariats avec le monde socio-économiques sont dans l'ensemble bien développés (par exemple pour les trois masters et pour la licence professionnelle *Métiers de la GRH : assistant*), d'autres apparaissent insuffisants, en particulier pour certaines licences professionnelles (*Assurance, banque, finance* et *Métiers de la gestion et de la comptabilité*). S'agissant de la coopération internationale, les situations sont extrêmement variées en fonction des différentes formations : tandis que certaines en font un moteur de leur offre, d'autres ne l'ont aucunement développée (master *Comptabilité - contrôle - audit* en particulier). Comportant dix mentions de licence et seulement trois de master, l'adossement à la recherche du champ de formations *Droit, économie, gestion*, est globalement assez peu développé. Mais il convient, à partir de la première année de master, de tenir compte des interactions avec la COMUE Université Paris-Saclay qui regroupe la plupart des masters proposés.

Du point de vue de l'organisation pédagogique des formations, l'Université Paris-Sud respecte une logique de spécialisation progressive et a mis en place certains parcours spécifiques : parcours sélectifs (parcours *École du Louvre* de la licence *Droit*, par exemple), parcours accéléré (pour la licence *Droit*) ou double licence. Toutes les formations proposent des modalités spécifiques, définies au niveau de l'établissement, pour l'accueil des étudiants en situation de handicap. Par ailleurs, certains aménagements sont prévus pour les sportifs de haut niveau et les étudiants en cumul d'activités et les formations sont accessibles par la validation des acquis de l'expérience (VAE), même si ses effectifs paraissent faibles, l'établissement entendant lui donner, à terme, plus de visibilité. Les licences proposent également un enseignement à distance. La place accordée à la professionnalisation est très variable d'une formation à l'autre et elle est logiquement plus forte dans les licences professionnelles, dont plusieurs sont proposées en apprentissage et/ou en alternance, et dans les masters. Facultatifs ou obligatoires, les stages peuvent être doublés, selon les formations, par des ateliers de professionnalisation ou d'autres initiatives plus originales (tel que le projet ENTreprise ENTrepreneuriat Étudiant (ENTENTE) pour plusieurs licences professionnelles). Dans la plupart des formations, une place importante est également dévolue aux enseignements dispensés par des intervenants professionnels extérieurs. De manière logique, la place de la recherche dans l'organisation pédagogique est également variable en fonction des différentes formations : présente dans deux mentions de licence (*Économie et gestion* et *Management et gestion des organisations*), elle est plus développée pour les mentions de master, dont les différents parcours sont adossés à un Laboratoire de recherche, sans toutefois que soient organisés des enseignements méthodologiques spécifiques. La place des outils numériques n'est pas négligée sans être particulièrement développée. Tous les étudiants bénéficient notamment d'un espace numérique de travail (ENT) et ont la possibilité de préparer le Certificat informatique et internet (C2i). Certaines formations se démarquent en permettant l'apprentissage d'outils spécifiques (bases de données, logiciels de simulation, outils collaboratifs). Il en va de même pour les innovations pédagogiques qui ne sont mises en place qu'au sein de certaines formations, essentiellement dans le domaine des Sciences économiques et de Gestion (pédagogie inversée, classe virtuelle, exercices de plaidoirie, etc.). L'ouverture internationale des enseignements est encore variable selon les formations : enseignements linguistiques, y compris renforcés, tout au long des licences, préparation à des certifications et encouragement à la mobilité (entrante et sortante) en troisième année ; place plus disparate en master et dans les licences professionnelles, en fonction des objectifs spécifiquement affichés par chaque formation.

Le pilotage des formations est assuré par un ou plusieurs responsables (en particulier pour les licences professionnelles) dont les rôles sont généralement répartis avec clarté. Certaines formations gagneraient, cependant, à formaliser davantage leurs modalités de pilotage (licence *Droit* et licence professionnelle *Technico-commercial*, en particulier). Selon des proportions variables en fonction du type de formation, les équipes pédagogiques sont composées d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du secondaire et d'intervenants professionnels extérieurs, ces derniers étant logiquement plus nombreux en deuxième année

de master ainsi qu'en licence professionnelle. La répartition est dans l'ensemble conforme aux objectifs de chacune des formations, en particulier en termes d'intégration professionnelle. Il faut cependant relever que l'équipe pédagogique de l'une des licences professionnelles (*Technico-commercial*) ne semble comprendre aucun enseignant-chercheur (ce qui peut faire douter de son caractère universitaire), tandis qu'ils sont fort peu nombreux dans d'autres (trois par exemple dans la licence professionnelle *Métiers du commerce international*, pour 10 praticiens). À l'inverse, la part des intervenants extérieurs est réduite au sein du master *Comptabilité - contrôle - audit* (un en première année de master, et quatre en deuxième année). Quand les informations sont fournies, les domaines de compétences et les spécialités des membres de l'équipe pédagogique paraissent en adéquation avec l'objectif de chaque formation. Toutes les formations du champ *Droit, économie, gestion*, sont par ailleurs dotées d'un conseil de perfectionnement dont la composition et la fréquence des réunions sont exposées, mais dont les résultats et l'utilité ne sont pas suffisamment mis en valeur. On peut également s'interroger sur l'intérêt d'un conseil unique et commun aux trois années du diplôme pour les deux licences (*Droit* et *Économie et gestion*). De la même manière, l'évaluation des enseignements par les étudiants est systématique, certaines formations ayant mis en place des instruments spécifiques en plus des études menées au niveau de l'établissement, sans toutefois que les bénéfices tirés de ces mesures d'autoévaluation pour l'amélioration du pilotage des formations soient toujours identifiables. En outre, certaines formations connaissent des taux de réponses très faibles. S'agissant des modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences, les formations du champ évalué s'en remettent pour l'essentiel aux modalités de contrôle des connaissances votées en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). La démarche de déclinaison des formations en compétences n'est pas généralisée (masters *Droit notarial* et *Droit privé*) et elle reste à formaliser et à déployer pour la plupart d'entre elles. Si les annexes descriptives aux diplômes sont souvent présentées, elles sont pour la plupart peu développées. Enfin, les dispositifs de passerelle (qui existent en particulier de la licence *Économie et gestion* vers les licences professionnelles) et d'aide à la réussite des étudiants sont largement informels dans les masters (suivis individuels). Leur contenu est davantage précisé en ce qui concerne les mentions de licence dans lesquelles des mesures précises ont été mises en place, en particulier dans la licence *Économie et gestion* (soutien, aide aux révisions, diffusion des supports de cours, etc.).

Concernant les résultats constatés, les formations du champ *Droit, économie, gestion*, bénéficient pour la grande majorité d'entre elles, d'une bonne attractivité, leurs effectifs étant globalement stables voire, dans certains cas, en augmentation. Seules trois mentions paraissent connaître de ce point de vue de réelles difficultés (licence professionnelle *Métiers des administrations et des collectivités territoriales*, master *Comptabilité - contrôle - audit* et parcours *Histoire du droit* et *Droit canonique* du master *Droit privé*). Les taux de réussite sont assez bons en licence *Droit* (taux moyens de 44 % en première année de licence, de 66 % en deuxième année et de 82,5 % en troisième année) et très bons voire excellents pour l'ensemble des autres formations (taux moyen de 93,5 % pour les deux premières années de licence *Économie et gestion* et de 90 %, par exemple, pour le master *Droit privé*). Les taux de poursuite d'études en master sont corrects, quoique leur ventilation ne soit pas toujours précisée. Le suivi des diplômés par l'établissement est faible pour les mentions de licences ainsi que pour les premières années de master. Un suivi à six mois est ensuite réalisé, qui révèle un taux généralement correct d'insertion professionnelle – quoique celle-ci ne soit pas toujours en adéquation avec le contenu de la formation (master *Comptabilité - contrôle - audit*). Le suivi des licences professionnelles apparaît pour sa part trop disparate et laisse parfois apparaître un fort taux de poursuite d'études (par exemple plus de 60 % pour la mention *Métiers de la GRH : assistant*, 70 % à neuf mois pour la mention *Métiers du commerce international*), y compris pour certaines formations en apprentissage, malgré l'objectif de professionnalisation mis en avant par ces formations.

POINTS D'ATTENTION

La formation de licence professionnelle *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* devrait faire l'objet d'une réflexion quant à ses finalités en vue de la rendre plus attractive. Plus généralement, l'offre de formations en licence professionnelle pourrait être développée dans le domaine Juridique.

Les liens avec la recherche pourraient être approfondis, spécialement pour la licence *Droit*. La présence d'enseignants-chercheurs est insuffisante dans certaines formations (licences professionnelles *Technico-commercial* et *Métiers du commerce international*). S'agissant des partenariats socio-économiques, certaines licences professionnelles en sont anormalement dépourvus (*Assurance, banque, finance* et *Métiers de la gestion et de la comptabilité*).

La conception globale du master *Droit social* pourrait être repensée, dans sa gouvernance comme dans sa stratégie, au niveau de la COMUE. La répartition des crédits ECTS entre les deux semestres du parcours *Manager ressources humaines des relations sociales* mériterait d'être davantage équilibrée. Il y a un manque de cohérence entre le contenu de la formation et les débouchés pour le parcours *Gestion des entreprises* et

management des ressources humaines. Pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*, la part dévolue aux enseignants-chercheurs devrait être accentuée et son équipe pédagogique diversifiée.

La part dévolue aux enseignants-chercheurs devrait également être accentuée pour le parcours *Droit des achats publics* proposé par les masters *Droit public* et *Droit international et européen*. Le parcours *Droits fondamentaux* du master *Droit international et européen* devrait prévoir un stage obligatoire en deuxième année.

Des partenariats internationaux pourraient être mis en œuvre au sein du master *Droit du numérique*.

Un manque de cohérence peut être caractérisé entre le contenu de la formation et les débouchés pour le master *Droit de la santé*.

Certains parcours devraient mener une réflexion relative à leur attractivité au regard de la baisse du nombre des candidatures (parcours *Droit de la création et numérique* du master *Droit du numérique* et parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des contrats publics* du master *Droit public*) qui a conduit certaines années à la non-ouverture de certains d'entre eux (parcours *Droit de la création et numérique*, parcours *Manager stratégique des organismes de protection sociale* du master *Droit social*, parcours *Droit des activités aériennes et aéronautiques* du master *Droit international et européen*).

Certains mécanismes de double adossement fonctionnent de manière très déséquilibrés et pourraient donc être repensés ou supprimés (parcours *Droit des achats publics* et *Droit de l'homme et droit humanitaire* des masters *Droit public* et *Droit international et européen*).

Les initiatives pédagogiques prises au sein de certaines formations ainsi que l'utilisation des outils innovants devraient être une source d'inspiration pour les autres formations du champ. Il en va de même pour les dispositifs d'aide à la réussite dont la mise en œuvre est extrêmement variable d'une formation à l'autre.

La mise en place des conseils de perfectionnement doit se poursuivre et il conviendrait que soient mieux identifiées les conditions de prise en compte de leur travail. Il en va de même pour la prise en compte des dispositifs d'autoévaluation.

Les annexes descriptives des diplômes devraient être généralisées et leur contenu amélioré. La même recommandation s'applique à l'élaboration des portefeuilles de compétence.

Un suivi des diplômés de licences et de première année de master devrait être mis en place. Le suivi de l'insertion professionnelle est à généraliser et à affiner, spécialement pour les diplômés des licences professionnelles.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE DROIT

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Droit* de l'Université Paris-Sud est une formation généraliste, proposée sur trois ans, qui comporte plusieurs parcours. Certains d'entre eux sont conçus en lien avec des institutions extérieures (le Lycée Marie Curie, l'École du Louvre et l'Institut de management et de communication interculturels (ISIT)) ; d'autres sont internes à la formation. À ce titre, la troisième année de licence (L3) *Droit* comprend trois parcours (le parcours *Droit civil*, le parcours *Droit de l'entreprise* et le parcours *Droit public*), lesquels participent de la spécialisation de la formation. L'objectif principal de la formation est de permettre la poursuite d'études en master, encore que les titulaires du diplôme de licence *Droit* puissent également préparer et se présenter à des concours de la fonction publique ou choisir une insertion professionnelle directe. Les enseignements sont dispensés en présentiel sur les sites de Sceaux (de la première année de licence (L1) à la L3), de Fontenay-aux-Roses et d'Orsay (L1 et deuxième année de licence (L2)), selon les cas. Depuis 2014, la formation est aussi pour partie, proposée à distance.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont clairement indiqués dans le dossier. Les compétences à acquérir sont également identifiées et elles sont en cohérence avec les indications portées dans la fiche inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le dossier indique que l'information relative aux objectifs en termes de compétences est transmise aux étudiants de différentes manières (sites internet, réunions d'information). Le contenu de la formation est présenté. La répartition des enseignements sur les trois années de licence est explicitée grâce à la liste des enseignements fournie dans le supplément au diplôme joint au dossier, lequel ne fait néanmoins pas apparaître l'ensemble des parcours. L'intitulé du diplôme, classique s'agissant d'une formation juridique généraliste, est en cohérence avec les objectifs assignés à la formation. Il en va de même pour le contenu de la formation.

Les débouchés de la formation sont explicités et correspondent à la formation proposée. Les emplois visés au terme de la formation sont en adéquation avec la formation ainsi que les indications de la fiche inscrite au RNCP. Le dossier indique les débouchés (poursuite d'études, insertion professionnelle directe et préparation de concours administratifs), lesquels correspondent à la formation, encore qu'il serait important d'identifier le débouché principal, notamment en termes d'objectif de débouchés.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Droit* est une formation proposée par l'Université Paris-Sud. Son positionnement dans l'offre de formation de l'établissement, ainsi que dans l'offre de formation régionale et nationale n'est pas précisé. L'articulation entre la formation et la recherche est peu explicitée, aucun laboratoire de recherche n'étant indiqué. Il apparaît néanmoins, à la lecture du dossier, que si l'articulation avec la recherche est réduite, cette situation demeure compréhensible s'agissant d'une formation de licence en Droit généraliste.

Plusieurs conventions conclues entre l'unité de formation et de recherche (UFR) Jean Monnet et des institutions académiques, françaises comme étrangères, constituent un atout indéniable pour la formation, en permettant notamment l'existence de parcours particuliers (un parcours L1/L2 accéléré, un parcours *École du Louvre*), le développement de débouchés spécifiques (la préparation du certificat général d'Histoire de l'art, ou la possibilité de poursuivre leurs études en *Master of Law (LLM)*), ou encore, l'acquisition de compétences supplémentaires.

L'ouverture de la formation à l'international est réalisée dans le cadre de conventions de partenariat avec les universités étrangères (programme Erasmus et conventions bilatérales) et ce de manière différenciée selon les parcours. La mobilité étudiante est soutenue par des dispositifs d'information et d'encadrement des étudiants dans la réalisation de leurs démarches. Il est toutefois à noter que le dossier ne livre pas de données chiffrées concernant les mobilités étudiantes et enseignantes, sortantes et entrantes.

La formation a également tissé des liens avec le monde socio-professionnel, liens qui se concrétisent notamment par l'intervention de professionnels dans le cadre de la formation (dans le cadre du projet professionnel) et par la conclusion de partenariats. Il serait toutefois important d'identifier les apports concrets pour la formation de l'ensemble des partenariats conclus.

Organisation pédagogique

En l'absence de maquette, la liste des enseignements jointe au dossier ne permet que difficilement d'appréhender, et donc d'apprécier la structure de la formation, spécialement pour les parcours qui constituent pourtant un élément caractéristique de la formation. L'articulation des diplômes d'université avec la licence *Droit* n'est pas clairement expliquée alors même, qu'elle apparaît également comme étant une caractéristique de la formation et l'un de ses atouts.

La formation apparaît structurée selon une logique progressive. Concrètement, cela se traduit par l'acquisition et la consolidation de connaissances, de compétences et de méthodologies disciplinaires, additionnelles et transversales, en L1 et L2, et une spécialisation en L3 réalisée par trois parcours dits classiques (*Droit public*, *Droit de l'entreprise* et *Droit civil*). La formation est également structurée de manière à prendre en compte l'expérience acquise par les étudiants et/ou leur projet professionnel. Cela se traduit par l'existence de parcours dits sélectifs (*École du Louvre*, *Études juridiques comparatives et internationales*, *Langue et civilisation*) et d'un parcours accéléré (L1/L2). Le dossier fait également mention de la possibilité d'intégrer une « licence en Droit par validation d'acquis », « une licence d'administration publique » ou une « licence professionnelle ». Enfin, le dossier indique que depuis la rentrée universitaire 2017/2018, l'étudiant a la possibilité d'obtenir une « mineure » de licence pouvant lui conférer une certification particulière (en Informatique, en Sciences économiques et sociales et en fondements du Droit et connaissances Juridiques). Ce dispositif mériterait toutefois d'être explicité. De manière générale, l'offre de formation apparaît diversifiée ce qui constitue un atout indéniable.

Au titre des procédés innovants, le dossier indique l'ouverture de l'enseignement à distance, depuis la rentrée 2014, pour une partie de la formation de licence. Cela permet de faciliter l'accès à la formation pour des publics ne pouvant suivre la formation en présentiel. Depuis la rentrée universitaire 2017-2018, la licence pour étudiants en cumul d'activités (LECA) a été mise en place par l'UFR Jean Monnet au bénéfice d'étudiants soumis à d'importantes contraintes. Ce dispositif comporte un suivi pédagogique et administratif individualisé des étudiants inscrits ainsi qu'un programme d'études personnalisé.

Par ailleurs, la formation a pris en compte les enjeux de la formation tout au long de la vie en proposant la licence *Droit* par validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle comprend également des dispositifs de prise en charge des étudiants en situation de handicap ou sportifs de haut niveau. Différents dispositifs permettant d'accompagner les étudiants et facilitant la réorientation (entrante ou sortante) sont également indiqués. Toutefois, le dossier ne comporte pas de données quantitatives les concernant.

L'internationalisation de la formation est en principe assurée par le biais de la mobilité étudiante et enseignante, laquelle n'est néanmoins pas quantifiée dans le dossier. La mobilité est encouragée au niveau de la licence grâce aux partenariats conclus par l'Université. La formation comprend également des enseignements de

langues étrangères. Au-delà du dispositif classique prévoyant un minimum de 30 heures de travaux dirigés (TD) de langues par an, lesquelles heures sont réalisées en prenant en compte le niveau des étudiants, ces derniers peuvent également choisir de bénéficier d'un enseignement de langue « renforcé » et préparer une certification en langues étrangères.

La professionnalisation est intégrée à la formation sur les trois années par le biais de modules de « Projet professionnel ». Les étudiants peuvent également réaliser des stages. Des dispositifs d'initiation à l'entrepreneuriat sont prévus au niveau de l'établissement, sans être spécifiques à la licence *Droit*.

La recherche est peu développée, ce qui est habituel pour une licence. Le numérique fait l'objet d'enseignements intégrés à la formation et une certification est accessible (certificat informatique et internet - C2i). En outre, le recours au numérique dans la formation se limite à l'utilisation classique de l'espace numérique de travail (ENT), notamment dans le cadre de l'enseignement à distance.

Pilotage

Le pilotage de la formation est assuré par l'équipe de direction et les responsables pédagogiques par année et par parcours. Le dossier indique que l'équipe pédagogique regroupe des enseignants-chercheurs et des professionnels. Toutefois, la composition de l'équipe communiquée dans le dossier, fait uniquement état d'enseignants-chercheurs. Le dossier fait également état de moyens administratifs et pédagogiques adaptés.

Un conseil de perfectionnement a été mis en place. Le dossier communique sa composition au titre de l'année universitaire 2016-2017, tout en indiquant la fréquence des réunions (une par an). Sont également communiqués certains points abordés dans le cadre de ce conseil, lesquels mériteraient d'être développés et étayés afin d'apprécier le rôle effectif du conseil de perfectionnement.

De même, le dossier demeure assez général s'agissant de l'évaluation des enseignements. Les évaluations mises en place (formation et environnement de travail) sont réalisées en alternance un an sur deux et prennent la forme d'un questionnaire. Si le dossier mentionne la satisfaction générale des étudiants ayant répondu à l'enquête, ainsi que le processus d'analyse des données recueillies après enquête, il ne fait pas d'analyse des données obtenues via ces évaluations.

Le dossier traite brièvement des modalités de contrôle des connaissances. Les règles de fonctionnement des jurys d'examen ou les modalités de délivrance des crédits ECTS ne peuvent pas être appréciées. Les dispositifs d'aide à la réussite sont indiqués. Le dossier fait état de procédés classiques comme la réorientation et d'une prise en charge des étudiants de manière individualisée, à partir d'un deuxième échec consécutif en première année de licence. Sont également indiquées des passerelles pour les étudiants de la première année commune aux études de santé (PACES) ou pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Résultats constatés

Le suivi des diplômés se concentre sur les étudiants qui poursuivent leurs études en master, ce qui constitue le débouché classique pour ce type de formation. Le dossier ne fournit toutefois pas d'éléments précis quant au nombre exact des étudiants poursuivant leurs études en master, ni leur répartition entre les différents masters. La formation semble par ailleurs rencontrer des difficultés en termes de moyens accordés aux enquêtes et aux évaluations.

Les effectifs de licence demeurent importants sur la période de référence (2014/2018), encore que le nombre d'inscrits indiqué pour chaque année universitaire et pour les trois années de licence fasse apparaître une légère tendance à la diminution. Sur la période de référence, la tendance s'estompe en fonction de l'année de licence concernée.

Le dossier n'analyse pas la réussite des étudiants en licence. L'annexe jointe au dossier suggère que la réussite en licence a été plutôt satisfaisante jusqu'à l'année 2017-2018 (entre 42 et 46 % de réussite en L1, entre 63 et 69% de réussite en L2 et entre 71 et 84 % de réussite en L3 sur la période 2014/2017). En revanche, l'année 2017-2018 paraît enregistrer une baisse importante du taux de réussite toutes années de licence confondues (36 % en L1, 49% en L2 et 60 % en L3), sans que cette baisse n'ait été analysée ou commentée.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des parcours différenciés pertinents au sein de la licence.
- Des partenariats bien ancrés dans la formation.
- Importance des dispositifs d'ouverture à l'international.
- Mise en place d'enseignements à distance et d'une licence pour étudiants en cumul d'activités (LECA).

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité de la structure de la formation, notamment les parcours et leur(s) débouché(s).
- Dispositifs d'aide à la réussite insuffisants, compte tenu de la baisse du taux de réussite.
- Suivi des étudiants insuffisamment développé.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Droit* offre une formation diversifiée permettant tout à la fois la progressivité de l'enseignement, une forte adaptation de la formation au projet professionnel des étudiants grâce au développement de parcours distincts et différenciés et l'acquisition de compétences complémentaires à la formation. Le développement des dispositifs de suivi des étudiants pourrait également permettre d'analyser les fluctuations observées du nombre d'étudiants inscrits en licence. La recherche d'une amélioration du dispositif d'aide à la réussite pourrait également être envisagée au regard de l'évolution des taux de réussite. Il apparaît enfin intéressant de développer, voire d'institutionnaliser, les liens entre la formation et les acteurs du milieu professionnel ainsi que les stages afin de soutenir l'effort d'intégration de la professionnalisation dans la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE ÉCONOMIE ET GESTION

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Économie et gestion* de l'Université Paris-Sud a pour objectif de transmettre aux étudiants, en première et deuxième années de licence (L1 et L2), un socle de connaissances théoriques dans les domaines de l'Économie et de la Gestion et dans les matières utiles à leur compréhension (droit, statistiques, etc.) ainsi qu'un ensemble de connaissances appliquées et de compétences nécessaires à une future insertion professionnelle (techniques de gestion, outils numériques, anglais, etc.).

La troisième année de licence (L3) quant à elle constitue une première spécialisation selon trois parcours. Le parcours *Gestion des entreprises (GE)*, le parcours *Comptabilité-contrôle (CC)* et le parcours *Économie appliquée (EA)*. Le parcours GE propose une première spécialisation en Gestion en abordant les principales disciplines des sciences de gestion et des compétences complémentaires utiles à la gestion. Le parcours CC permet aux étudiants d'appréhender l'environnement juridique des organisations et de maîtriser les outils de gestion. Le parcours EA propose un approfondissement dans les différentes disciplines d'économie en mettant en relation les approches théoriques et leur application.

En parallèle du parcours classique de licence, un parcours en double licence *Économie et mathématiques* est proposé pour les étudiants souhaitant se spécialiser en Mathématiques appliquées ou en Économie quantitative.

Les enseignements ont lieu à l'annexe de la faculté, sur le campus d'Orsay. Le parcours CC est opéré en collaboration avec l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sceaux qui en a la maîtrise pédagogique.

ANALYSE

Finalité

La licence est construite selon une logique de progressivité et de pluridisciplinarité, permettant une personnalisation des parcours.

Ainsi, la L3 GE propose une formation généraliste en gestion permettant une poursuite d'études en master spécialisé (*Sciences de gestion* ou *Management*) ; la L3 CC est marquée par une professionnalisation permettant l'insertion directe sur le marché du travail ou la poursuite d'études en master dans le cadre des métiers de l'expertise-comptable, audit ou contrôle de gestion (*master Comptabilité-contrôle-audit en particulier*) ; la L3 EA étant quant à elle une année de spécialisation permettant de renforcer les acquis de la L1

et de la L2, de comprendre comment appliquer les fondamentaux de l'économie et une poursuite d'études dans tous types de master en Économie.

La licence, quelle que soit la spécialisation choisie en L3, fournit aux étudiants des bases solides permettant une poursuite d'études plus spécialisée en master *Économie* ou *Gestion*.

Les connaissances attendues sont précisées dans leurs axes principaux. Les contenus et l'articulation des enseignements sont cohérents avec les objectifs de chaque parcours.

Positionnement dans l'environnement

Les licences *Économie* et *Gestion* sont proposées par un grand nombre d'établissements universitaires en France, et l'Université Paris-Sud n'y fait pas exception. Il est ainsi à noter qu'au sein de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay, de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne et de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines proposent également des licences *Économie* et *Gestion*.

Bien insérée dans son environnement universitaire, la licence *Économie et gestion* de l'Université Paris-Sud est la principale porte d'entrée pour toutes les formations en Gestion de la faculté Jean Monnet (unité de formation et de recherche (UFR) *Droit, économie et gestion*) ainsi que de l'Université Paris-Sud. C'est le seul diplôme en Sciences sociales appliquées proposé par l'Université Paris-Sud. Elle bénéficie de son infrastructure et des synergies avec d'autres composantes de l'Université, notamment pour les poursuites d'études en master dans le domaine Droit, économie et gestion. Le parcours L3 CC permet ainsi d'offrir aux étudiants L2 de la faculté Jean Monnet et aux étudiants titulaires du diplôme universitaire de technologie (DUT) *Gestion des entreprises et des administrations* (GEA) de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sceaux une poursuite d'études dans un parcours professionnalisant.

Le parcours L3 CC n'a pas d'équivalence tant au niveau régional que national. Le parcours à distance (e-learning) en formation initiale de la L3 GE est également spécifique dans l'offre régionale.

La spécificité de la licence *Économie et gestion* de l'Université Paris-Sud est également d'offrir, outre une formation classique en présentiel, l'intégralité de la licence en enseignement à distance (EAD) pour les parcours EA et GE, avec des maquettes quasiment identiques aux parcours proposés en présentiel.

La formation présente l'avantage de s'adosser au Réseau innovation territoire et mondialisation (RITM) qui est le laboratoire de recherches en Économie et Gestion de l'Université Paris-Sud. L'équipe enseignante est composée en grande partie d'enseignants-chercheurs issus de ce laboratoire (en particulier dans les deux parcours EA et GE) qui peuvent mobiliser leurs travaux dans le cadre de leurs enseignements.

La formation bénéficie encore de peu de partenariats avec des entreprises, à l'exception du parcours CC pour lequel ces partenariats existent mais pourrait encore être développés.

La mobilité internationale (priorisée par l'Université d'Évry-Val-d'Essonne) est une dimension importante de la formation et elle est encouragée en L3, tant en terme de mobilité entrante que sortante (coopération avec l'Université de Shanghai pour les trois années de licence, échange Erasmus en L3, double diplôme en L3 GE avec l'Université de Kiel en Allemagne, etc.).

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est claire avec, au-delà de la L1 en tronc commun, une spécialisation progressive vers l'économie, la gestion ou les métiers de la comptabilité et du contrôle selon les trois parcours précités.

Dans le cas de la double licence *Économie et mathématiques*, les étudiants suivent les fondamentaux des licences d'Économie, Gestion et de Mathématiques et par ailleurs trois unités d'enseignement (UE) spécifiques à raison d'une UE par année de formation.

Les modalités d'enseignement en présentiel sont classiques (articulation en cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)), de même que les dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières.

L'enseignement à distance (EAD) occupe une place importante car cette modalité est offerte en L3 GE et EA. Il est prévu à terme de développer une hybridation dont l'objectif est d'introduire les outils de l'EAD pour repenser les méthodes pédagogiques de l'enseignement présentiel. Le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) est bien mis en place mais reste pour l'instant peu sollicité.

La professionnalisation se veut progressive au cours du cycle de formation. Elle est très présente, que ce soit par l'élaboration d'un projet professionnel tutoré et par la réalisation de stages (obligatoires, seulement en parcours

GE et CC). Les modalités d'accompagnement sont bien mises en place tant dans la recherche de stage que dans l'élaboration du mémoire. L'incitation à la recherche de stages pourrait cependant être plus accentuée en L3 EA.

La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) présente dans le dossier, correspond seulement à la fiche nationale établie pour toutes les licences d'Économie et de Gestion. Elle mériterait d'être déclinée de manière spécifique selon les parcours, en distinguant bien les compétences respectives et les débouchés de la formation.

La recherche est bien présente dans la formation que ce soit par l'étude d'articles de recherche, la participation à des séminaires ou le travail d'étude et de recherche en L3 EA et au sein de la double licence. Elle est en revanche peu développée en L3 GE.

L'utilisation du numérique est importante et diversifiée au sein de la formation (espace numérique de travail, outils collaboratifs, pédagogie inversée, classes virtuelles, etc.), mais inégale selon les parcours.

L'internationalisation de la formation se fonde sur des cours d'anglais obligatoires et une seconde langue en option. Il n'est pas fait mention de cours dispensés en langue anglaise. La mobilité sortante et entrante est encouragée sur l'année de L3, mais les effectifs ne sont pas documentés dans le dossier.

Pilotage

L'équipe pédagogique est diversifiée et témoigne d'une continuité dans la recherche de l'amélioration du pilotage de la formation. Elle associe des enseignants-chercheurs et des professionnels, répondant ainsi au double objectif de la formation : poursuite d'études et insertion professionnelle.

Les interactions sont fréquentes entre les responsables de parcours et l'équipe pédagogique. À la lecture du dossier, le conseil de perfectionnement semble commun avec la licence *Droit*. Si, il est un lieu d'échange avec les personnalités extérieures, il ne contribue pas directement à l'amélioration de la formation.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est bien mise en place et est gérée par des enquêtes au niveau de la faculté. Ses résultats sont communiqués aux responsables de formation et donnent lieu à diffusion et discussion au sein des équipes pédagogiques.

La dernière évaluation de la formation réalisée par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a conduit à la mise en place d'actions correctrices qui sont bien renseignées.

Les modalités de contrôle des connaissances sont bien précisées et diffusées ainsi que le mode d'obtention du diplôme. La démarche de déclinaison de la formation en compétences reste à formaliser et mettre en œuvre dans les parcours EA et GE.

Le supplément au diplôme est fourni, mais reste incomplet sur l'organisation des études, les exigences du programme et le détail des UE par semestre.

Les dispositifs favorisant l'aide à la réussite des étudiants sont bien mis en place (soutien, outils numériques, aides à la réorientation et passerelles).

L'organisation interne de L3 GE manque d'adaptation à l'environnement et aux objectifs de la formation : déséquilibre temporel entre les semestres, difficultés à recruter des chargés de TD (de bon niveau), déconnexion entre CM et TD dans certaines matières et absentéisme en CM.

Résultats constatés

En termes d'effectifs, la licence *Économie et gestion* a accueilli sur la période 2015-2018 de 420 à 430 étudiants en L1, 300 étudiants en L2 et 375 à 400 étudiants en L3. La formation est globalement attractive et les effectifs sont stables en L1-L2 et en croissance significative en L3, de même que dans le cadre de la double licence *Économie et mathématiques* (de 10 à 20 étudiants). Les données fournies sur les effectifs ne précisent pas le détail de la répartition par parcours.

Les chiffres fournis en annexe du dossier ne permettent pas une appréciation fine des taux de réussite et sont incomplets. Ils indiqueraient un taux d'abandon de 30 % en L1 et d'environ 7 % en L2 et en L3. Sur la base de ces chiffres, le taux de réussite est d'environ 80 % en L3 (hors abandon) et varieraient de 87 % à 100 % sur les deux premières années.

Les retours d'enquête ne permettent pas pour l'instant de connaître le suivi du devenir des diplômés, en raison d'une orientation prédominante vers des poursuites d'études en master. Il aurait été intéressant cependant de

connaître par parcours la ventilation de l'orientation sur les différents masters, en particulier pour les parcours GE et EA. Il faudrait améliorer l'information fournie aux étudiants sur leur poursuite d'études et le potentiel d'insertion professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Enseignement à distance (EAD) bien développé et volonté de développer de nouvelles pédagogies issues de cet enseignement à distance.
- Professionnalisation forte du parcours L3 *Comptabilité-contrôle*.
- Existence d'une double licence *Économie et mathématiques* permettant aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir des compétences ayant des synergies entre-elles.
- Place de la recherche bien développée dans le parcours *Économie appliquée (EA)*.

Principaux points faibles :

- Information insuffisante fournie aux étudiants sur leurs poursuites d'études et le potentiel d'insertion professionnelle (L3 *Gestion des entreprises (GE)*, *Économie appliquée (EA)* et la double licence).
- Place inégale dévolue aux stages selon les parcours.
- Fragilité de l'organisation pédagogique de la L3 GE.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'information fournie aux étudiants sur leur poursuite d'études et sur le potentiel d'insertion professionnelle mériterait d'être améliorée. Des fiches RNCP sont à élaborer pour chaque parcours.

Les partenariats avec des entreprises pourraient être plus développés particulièrement au sein des parcours *Gestion des entreprises (GE)* et *Économie appliquée (EA)*.

En ce qui concerne le parcours *Comptabilité-contrôle*, il faudrait améliorer le lien avec les organismes professionnels et le pourcentage d'intervenants professionnels au sein de la formation pourrait être plus élevé.

En ce qui concerne le parcours GE, une amélioration de l'organisation pédagogique pourrait être envisagée (recrutement de chargés de TD, liens entre CM et TD, lutte contre l'absentéisme en CM) ; la recherche et l'internationalisation (meilleure maîtrise de l'anglais, introduction de cours en langue anglaise et mobilité internationale) peuvent être considérés comme des éléments à développer.

En ce qui concerne le parcours EA, l'incitation à la recherche de stages est à développer ou poursuivre. Une amélioration du suivi des étudiants est également souhaitable.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* de l'Université Paris-Sud forme des candidats au métier de conseiller commercial. Elle propose, en apprentissage et en alternance, un parcours spécifique *Commercialisation des produits et services financiers*. À ce titre, certains apprentis passent la certification Autorité des Marchés Financiers (AMF) au cours de leur année universitaire. La formation est portée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sceaux de l'Université Paris-Sud et le centre de formation d'apprentis (CFA) Difcam.

Les connaissances attendues à l'issue de la formation englobent principalement les techniques de financement, les opérations boursières, le droit et la fiscalité, ainsi que la maîtrise de l'assurance vie. D'un point de vue commercial, il s'agit pour les apprentis d'aider les clients à la constitution de leur patrimoine (conception des argumentaires, établissement de diagnostic client, prospection, etc.).

ANALYSE

Finalité

La dénomination actuelle est en parfaite adéquation avec le contenu de la formation et son intitulé. Les connaissances pédagogiques et les compétences acquises, telles qu'elles sont présentées dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et la maquette des enseignements sont bien en relation avec le domaine bancaire, de l'assurance et de la gestion du patrimoine.

Le dossier d'autoévaluation précise les objectifs de la formation. Ces derniers sont mis à disposition des candidats au sein d'un carnet de bord lors de la journée de rentrée. Le carnet est enrichi de l'ensemble des autres informations pédagogiques utiles aux apprentis (modalités de contrôle de connaissances, règlement intérieur, assiduité, absences, syllabus de cours, liste des enseignants, etc.), ce qui en fait un document riche et pertinent d'accompagnement et d'intégration des candidats.

Les compétences personnelles et professionnelles détaillées dans la fiche RNCP sont pertinentes au regard des contenus et objectifs associés à cette LP.

Telle que présentée, l'enquête sur le devenir des diplômés ne permet pas à elle seule une interprétation fiable en matière d'insertion professionnelle et d'adéquation entre les niveaux de formation et les postes occupés.

L'information disponible est répartie sur plusieurs tableaux dont la lecture est fastidieuse et peu révélatrice des tendances et résultats spécifiques à la formation auditée.

Positionnement dans l'environnement

Dans le périmètre de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay, deux autres licences professionnelles *Assurance, banque et finance* sont présentes. En dehors du périmètre de la ComUE Université Paris-Saclay, en Île-de-France, il existe huit autres établissements qui proposent des licences à contenus comparables. La concurrence est donc forte.

L'articulation formation-recherche est peu développée dans cette licence professionnelle. On relève néanmoins la présence de deux enseignants-chercheurs, rattachés au laboratoire Réseaux, innovation, territoires, mondialisation (RITM), au laboratoire de recherches en économie et à la gestion de l'Université Paris-Sud.

Les partenariats académiques sont inexistant, ce qui interroge sur le positionnement de cette licence professionnelle, notamment par rapport à la licence *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* de l'Université d'Evry. Les partenariats avec le monde professionnel se résument pour l'instant à l'association avec le CFA Difcam de Paris. Ce dernier assure une grande partie de la formation (45 % des enseignements) et le suivi des apprentis (liaison avec les tuteurs ou maître d'apprentissage, aspects contractuels, bilans intermédiaires, jurys, etc.).

Il n'y a pas de partenariats avec des établissements étrangers. La formation en apprentissage se prête difficilement à la mobilité entrante ou sortante. Des étudiants étrangers sont présents dans la formation, mais ils vivent déjà en France au moment de leur inscription.

Organisation pédagogique

L'adaptation du rythme de formation avec les objectifs pédagogiques est peu renseignée ; on retient que la semaine de formation est partagée entre l'IUT de Sceaux (trois jours) et le CFA Difcam (deux jours). Mais ce choix n'est pas justifié, ni explicité. Les publics en situation de handicap et les sportifs de haut niveau ont des aménagements leur permettant de suivre la formation. Concernant la formation tout au long de la vie, la formation offre la possibilité d'obtenir une validation des acquis de l'expérience (VAE) partielle ou totale, ainsi que la possibilité d'intégrer la formation avec un contrat de professionnalisation (plutôt qu'un contrat d'apprentissage). Les éléments quantitatifs sur ce point ne sont précisés que tardivement dans le dossier, ce qui est regrettable.

Les éléments de mise en situation professionnelle ne sont pas suffisamment éclairés. La LP comporte bien des enseignements dédiés à l'environnement professionnel de la banque et à la dimension commerciale du métier, mais les informations fournies ne permettent pas de savoir, par qui ces enseignements sont portés les professionnels avec expertise du domaine, maître de conférences (MCF), Professeur de lycée professionnel (PLP), professeurs agrégés (PRAG), professeurs certifiés (PRCE). De façon plus générale les documents fournis ne permettent pas de faire le lien entre l'équipe pédagogique et le tableau des enseignements. Il est ainsi impossible d'analyser quels enseignants sont en charge de quels enseignements.

La certification Voltaire et le *Test of English for International Communication* (TOEIC) peuvent être préparés sur demande de l'étudiant au sein de l'IUT de Sceaux, mais il n'existe pas d'accompagnement personnalisé au sein de la LP.

La place du numérique dans la formation est renseignée et repose sur plusieurs canaux (salles audio-visuelles, évaluations en ligne, classes inversées, etc.). Il serait intéressant de connaître le nombre d'heures d'enseignement couvert par l'utilisation de ces outils et dispositifs numériques, afin d'en mesurer le poids réel dans la formation.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont expliqués. Ils sont nombreux et accessibles, soit au niveau de l'établissement, soit au niveau du partenaire CFA Difcam (entretiens individualisés, aide à la recherche des contrats d'apprentissage, ateliers de recherche d'emploi, job dating, initiation à l'entrepreneuriat).

Grâce au module *Anglais Bancaire et Financier* (unité d'enseignement (UE) trois), les apprentis appréhendent les différentes attitudes culturelles qui touchent à l'argent, apprennent le lexique bancaire et économique du métier, de plus ils sont capables d'effectuer une mission de conseiller de clientèle en anglais dans le milieu de la banque. Ce module bénéficie de 42 heures d'enseignement. Il n'existe pas de spécialité exclusivement enseignée en anglais, ni de mobilité internationale entrante et/ou sortante.

Une personne a validé sa licence par VAE depuis 2015 (validation totale).

La sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique est présente, notamment dans l'accompagnement individualisé des travaux de mémoire et dans le carnet de bord de l'apprenti. Les enseignants de la LP ont à leur disposition la plateforme de détection de plagiat « Compilatio ».

Pilotage

Le tableau de l'équipe pédagogique est insuffisant pour juger de la richesse et de l'adéquation des profils avec la formation. Seize intervenants sont identifiés, dont sept enseignants et enseignants-chercheurs (MCF, PRAG, PRCE, PLP) et neuf chargés d'enseignement vacataires. Les intervenants professionnels proviennent notamment du CFA Difcam. Cinquante-cinq pourcents de la formation est assurée par les enseignants-chercheurs et enseignants ; quarante-cinq pourcents par les formateurs du CFA. Les domaines d'expertise de ces intervenants, à l'exception de ceux des deux MCF, ne sont pas renseignés, ce qui nuit à l'analyse de l'équipe pédagogique.

Le pilotage de la formation est assuré par la tenue d'un conseil de perfectionnement une fois par an. Le compte rendu du dernier conseil n'est pas annexé. Cette absence ne permet pas d'analyser les points abordés lors de ce conseil. Le conseil tient compte des avis et des observations de l'ensemble des publics et intervenants de la LP. Une question se pose cependant, sur le rôle exact joué par les représentants étudiants. Il existe des échanges avec les délégués étudiants en amont du conseil, ainsi qu'une enquête réalisée auprès des diplômés des deux promotions précédentes. Les autres membres du conseil permettent aux différents acteurs de la formation d'être représentés (responsables de formation, directeur du CFA, directrice de l'IUT, professionnels).

Les modalités de contrôle des connaissances et de suivi des compétences sont évoquées. L'outil NetYParéo du CFA Difcam permet aux apprentis de suivre leur progrès sur trois périodes : insertion, professionnalisation et perfectionnement. Les visites en entreprise effectuées par les tuteurs permettent de faire le point sur les compétences en cours d'apprentissage. Cependant, la formation n'utilise pas de portefeuille de compétences.

Résultats constatés

Les effectifs de la LP se sont stabilisés à 22 inscrits sur les deux dernières années. Le dossier d'autoévaluation ne présente que peu d'informations sur les cohortes. Il manque notamment l'origine des étudiants (formation antérieure et zone géographique) et les poursuites d'études.

Les taux de réussite sont excellents.

Les taux d'insertion sont difficiles à mesurer dans la mesure où ils sont présentés dans des tableaux trop nombreux offrant peu de visibilité.

L'évaluation de la formation est abordée trop brièvement, ce qui ne permet pas d'en proposer une analyse pertinente.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne adéquation entre les enseignements proposés et les métiers visés.
- Un partenariat très actif avec un centre de formation d'apprentis.
- Des certifications additionnelles proposées aux étudiants (certification de l'Autorité des Marchés Financiers, certification Voltaire et le *Test of English for International Communication (TOEIC)*).

Principaux points faibles :

- Faiblesse du dossier d'autoévaluation (expertise des intervenants extérieurs à préciser et évaluation des enseignements à développer).
- Place du numérique dans les enseignements à développer.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* de l'Université Paris-Sud, offre un contenu pédagogique riche et s'appuie sur des dispositifs d'accompagnement à l'insertion et à la réussite solides. Cependant, le manque d'informations communiquées sur un nombre important de critères gêne fortement son évaluation.

Ainsi, il serait intéressant de renforcer le suivi de l'insertion des diplômés, des cohortes et de l'évaluation des enseignements. Le positionnement de la formation et son attractivité sont également à réfléchir en regard de la forte concurrence présente sur la zone. Sur ce point, une place plus importante du numérique dans la formation peut amener à plus d'attractivité et doit être envisagée. La composition de l'équipe pédagogique doit être mieux valorisée et les niveaux d'expertise précisés.

De façon générale, l'autoévaluation devrait être appréhendée comme un moyen de faire le point sur les forces et les faiblesses de la formation pour en améliorer la qualité.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) a été ouverte en 2014. Initialement dénommée licence professionnelle *Commerce, marketing et marketing international*, cette formation a été découpée en deux diplômes : LP *Métiers du commerce international* et LP *Commerce et distribution*, parcours *Marketing* suite aux recommandations de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en 2015. En 2016, la LP *Commerce et distribution* a finalement été enrichie de deux nouveaux parcours *Marketing du luxe* et *Marketing des vins et spiritueux*.

Le programme de la LP *Commerce et distribution* s'est articulé jusqu'en 2018, autour d'un socle commun de compétences (gestion commerciale, distribution, logistique et marketing), complété par des modules de spécialisation pour les parcours *Luxe* et *Vins*.

À partir de la rentrée 2018-2019, seul le parcours *Marketing* en formation par alternance a été maintenu.

ANALYSE

| |
|---|
| Finalité |
| Les objectifs professionnels généraux de la LP et de chacun de ses parcours sont clairs. Cette formation permet à l'étudiant de maîtriser les compétences et les savoirs liés à la relation client, tant du point de vue du consommateur que de celui du fournisseur, et d'intégrer les déterminants de l'évolution du comportement d'achat et leur traduction en stratégies marketing et commerciales. Ce cursus forme également les futurs cadres à la gestion du point de vente. |
| Positionnement dans l'environnement |
| La LP <i>Commerce et distribution</i> correspond aux attentes de la profession et à leurs évolutions. C'est néanmoins une formation qui depuis deux ans, s'est réorganisée avec plus ou moins de succès, pour se différencier et développer sa notoriété. L'apparition et la mise en sommeil des parcours <i>Marketing du luxe</i> et <i>Marketing du vin</i> témoignent dans ce sens. La formation se situe dans le prolongement des formations des départements Technico-commercial (TC) et |

Gestion des entreprises et des administrations (GEA) de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sceaux. Elle complète également l'offre de LP de l'IUT (sept LP), et celles de l'Université Paris-Sud en économie-gestion. Les étudiants de l'Université Paris-Sud ayant obtenu la deuxième année de la licence (L2) *Économie et gestion* proposée par l'unité de formation et de recherche (UFR) de *Droit, économie et gestion*, ont d'ailleurs la possibilité de se réorienter vers la LP *Commerce et distribution*, pour une professionnalisation rapide. Cette possibilité n'est pas confirmée par des chiffres.

Il existe des formations concurrentes. Tout d'abord, le parcours *Marketing*, à proximité de l'IUT de Sceaux, seule la LP *E-commerce et marketing numérique* de l'IUT de Vélizy (antenne de Rambouillet de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines) est présente sur des domaines proches de la LP *Commerce et distribution* de l'IUT de Sceaux. Au-delà du périmètre de l'Université Paris-Sud, plusieurs licences professionnelles concurrentes existent (IUT de Montreuil, Créteil-Sénart et Cergy-Sarcelles). Ensuite, le parcours *Marketing du luxe*, à proximité de l'IUT de Sceaux, seule la LP *Commercialisation des produits de luxe* de l'IUT de Saint-Denis existe. Mais cette formation est plus orientée vers la vente de produits de haut-de-gamme, que de produits de luxe. Hors périmètre de l'Université Paris-Sud, plusieurs écoles spécialisées privées proposent des parcours spécialisés au contenu proche (l'École de commerce sup de Luxe, l'École internationale du marketing de luxe de Paris ou l'École internationale Tunon). Puis le parcours *Marketing des vins et spiritueux* qui est la seule formation de niveau licence en région Île-de-France. Au niveau national, les IUT de Colmar, de Valence et les universités d'Angers, de Montpellier, de Poitiers et de Reims, offrent également des LP dédiées au vin.

Un seul partenariat professionnel existe dans le cadre du parcours *Vin* de la LP *Commerce et distribution*. l'IUT est lié par convention à l'Institut Clorivière, situé à Paris. L'établissement dispose d'une vigne pédagogique, d'un chai, d'une salle de dégustation et prend en charge des relations avec le centre de formation d'apprentis (CFA) CERFAL et la prospection d'entreprises (formation en apprentissage).

La LP *Commerce et distribution* semble être bien insérée dans le tissu professionnel local, compte tenu de l'accroissement régulier du nombre de diplômés (passage de 54 à 84 en trois ans).

La complémentarité entre la formation et la recherche est assez faible, même si elle est logique s'agissant d'une formation qui vise une insertion professionnelle rapide.

Le CFA CERFAL assure le fonctionnement de la section apprentissage pour le parcours *Marketing des vins et spiritueux*.

Le CFA Sup 2000 est le partenaire de la LP pour son parcours *Marketing* en apprentissage.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est classique et respecte le cahier des charges. Elle est en cohérence avec le cadre national des formations. La formation s'articule autour de quatre à cinq unités d'enseignements (selon le parcours) qui sont le socle de la formation. Ces enseignements viennent compléter les savoirs et savoir-faire acquis en brevet de technicien supérieur (BTS) ou diplôme universitaire de technologie (DUT) et sont articulés de manière à harmoniser rapidement le niveau des étudiants, quel que soit leur cursus antérieur.

Les langues étrangères occupent logiquement une place grandissante au sein de ce diplôme. Deux langues vivantes sont enseignées dans chacun des parcours (anglais, allemand ou espagnol). Les étudiants ont aussi la possibilité de s'initier au chinois ou au russe, selon leur projet professionnel (parcours *Luxe* et *Vins*) et de passer le *Test of English for International Communication* (TOEIC).

Au sein du parcours *Vins*, les étudiants peuvent également passer le *Wine and Spirit Education Trust* (certification indispensable pour faire carrière dans les Vins et spiritueux) en fonction de leur projet professionnel.

Enfin, les étudiants des parcours *Marketing* et *Luxe* en formation initiale, peuvent assister à un cycle de conférences proposé en partenariats avec les conseillers du commerce extérieur (CCE) des Hauts-de-Seine et d'obtenir un certificat de compétences délivré par les CCE.

En *Marketing* (formation initiale), les étudiants peuvent se familiariser à des activités transversales avec la plateforme Magento (module de E-commerce) ou les outils de *Content Management System* (création, publication de documents et de retraitement d'images). Une initiation aux réseaux est également proposée dans le cadre d'une mise à niveau.

Il est également prévu d'ouvrir la journée internationale et le cycle de conférences de géopolitique organisés chaque année à l'IUT, aux étudiants de la LP *Commerce et distribution*.

Les dispositifs de validation des acquis (validation d'acquis de l'expérience (VAE) et validation d'acquis professionnels (VAP)) sont proposés et permettent aux salariés de la distribution d'accéder au diplôme.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies et communiquées aux étudiants, avant le début de la formation.

L'enseignement s'appuie sur l'utilisation d'outils numériques adaptés à la spécialité du diplôme. Il est relevé que leur intégration va être accrue.

Pilotage

Chaque parcours dispose de sa propre équipe pédagogique. Les équipes pédagogiques sont assez stables.

Composition des équipes :

Dans le parcours *Marketing*, la synthèse de la répartition de l'équipe et du volume des enseignements n'est pas disponible. Dans le parcours *Marketing du luxe*, l'équipe est composée d'universitaires et de six enseignants du secondaire et de 11 professionnels. Ceux-ci représentent 61 % des heures d'enseignement. Les enseignants-chercheurs et doctorants sont peu représentés au nombre de deux. Dans le parcours *Marketing des vins et spiritueux*, l'équipe est composée d'universitaires et d'enseignants du secondaire (6) et de 12 professionnels. Les enseignants-chercheurs et les doctorants sont peu représentés (1). La part des heures d'enseignement réalisée par les professionnels n'est pas connue.

Les responsabilités pédagogiques sont définies et les réunions semblent être organisées régulièrement. Le conseil de perfectionnement est organisé par la formation une fois par an. Il nourrit les réflexions pour faire évoluer la formation.

La formation dispose d'un encadrement composé d'un secrétariat dédié à temps partiel et d'une équipe d'enseignants stable. L'encadrement pédagogique et administratif favorise, le tutorat par les enseignants (projets tutorés et encadrements professionnels), le suivi en entreprise, des échanges réguliers entreprise-centre de formation-CFA. Le dossier relève néanmoins un faible taux d'encadrement administratif et par des enseignants titulaires au regard du développement des parcours différenciés dans cette LP.

L'évaluation des enseignements est assurée par le biais d'une enquête auprès des étudiants du parcours *Marketing* en formation initiale.

Le pilotage du parcours *Marketing des vins et spiritueux* pose aujourd'hui des difficultés, mettant en jeu sa survie. En effet, les relations sont devenues difficiles avec l'Institut Clorivière qui pilote officiellement le parcours et qui gère les relations avec le CFA CERFAL, l'IUT de Sceaux n'étant que prestataire.

Au final, seul le parcours marketing en formation par alternance est actuellement ouvert.

Résultats constatés

Quel que soit le parcours, l'effectif varie entre 20 et 25 étudiants par promotion.

Le taux de réussite est très bon (en moyenne 96 % des étudiants sont diplômés, pour l'ensemble des parcours). Une synthèse des résultats par parcours aurait été judicieuse.

Le taux d'insertion professionnelle du parcours *Marketing* (formation initiale) est assez bon, de 50 % à la sortie du diplôme en 2015 et près de 70 % à 30 mois (en 2014 et 2015).

Un récapitulatif de l'origine par diplôme et de la provenance géographique des diplômés aurait également été intéressant.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Bonne adéquation des enseignants avec les besoins de la formation.

Principaux points faibles :

- Manque de cohérence des parcours de la LP.
- Pas de la spécialisation professionnelle pour le parcours *Marketing* (attendue d'une LP).
- Faiblesse des partenariats n'aidant pas à définir la stratégie d'évolution du diplôme.
- Absence d'ouverture internationale.
- Faiblesse de l'encadrement administratif du diplôme.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Commerce et distribution* connaît en effet de nombreuses faiblesses liées en premier lieu à l'absence d'un projet pédagogique clair. La cohabitation passée des trois parcours est la cause de ce dysfonctionnement. Les observations formulées le révèlent bien.

Afin de distinguer les taux de réussite par parcours, une synthèse des résultats pour chacun d'entre eux aurait été judicieuse.

Afin d'accentuer la reconnaissance du diplôme et de faciliter l'adaptation régulière des enseignements, il serait bénéfique de mettre en place d'autres partenariats, en particulier dans le parcours *Luxe*.

La description de l'environnement économique mériterait davantage de précisions, en particulier au niveau des perspectives d'évolution des différents secteurs.

Un récapitulatif de l'origine par diplôme et de la provenance géographique des diplômés aurait également été intéressant.

La cohérence d'ensemble pourrait être améliorée, dans le sens d'une spécialisation plus fine du parcours *Marketing* afin d'éviter une possible cannibalisation des parcours.

La LP *Commerce et distribution* de l'Université Paris-Sud correspond à un besoin du monde professionnel. La réflexion stratégique doit néanmoins se poursuivre, avec l'aide de partenaires professionnels, pour construire et pérenniser un diplôme spécialisé sur le périmètre de l'Université Paris-Sud. En effet, le parcours *Marketing* dispose aujourd'hui d'une réelle reconnaissance auprès des candidats et des entreprises. Mais ce potentiel mérite toutefois d'être mieux exploité. L'analyse menée a mis en évidence le caractère trop générique de l'intitulé du parcours, au regard des objectifs de l'insertion professionnelle. Un repositionnement de ce parcours dans le sens d'une sectorisation plus fine est en réflexion. Des changements en ce sens sont intervenus dès la rentrée 2018/2019 : suppression du parcours *Marketing* en formation initiale (faible insertion, positionnement trop général), arrêt du parcours *Marketing du luxe* (rattachement de ce parcours à la LP *Commerce international* de l'IUT de Sceaux), arrêt du parcours *Marketing des vins et spiritueux* (relations difficiles avec l'Institut Clorivière).

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Management et gestion des organisations (MGO)* parcours *Entrepreneuriat et gestion des organisations (EGO)* de l'Université Paris-Sud est une formation en un an ayant comme objectif de former de futurs créateurs, développeurs ou repreneurs d'entreprise et de leur permettre de développer les compétences nécessaires pour manager une microentreprise ou petite et moyenne entreprise (PME). Cette LP succède à partir de 2015, suivant les recommandations de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), à une LP qui initialement comportait deux parcours distincts (l'un orienté sur la création d'entreprise, l'autre sur la finance, la comptabilité, le contrôle). Cette évolution devait améliorer la lisibilité du positionnement et des objectifs de la formation. Elle comprend un total de 560 heures d'enseignement délivré en présentiel et accueille chaque années entre 20 et 25 étudiants. Les enseignements ont lieu au sein de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sceaux auquel la formation est rattachée.

ANALYSE

Finalité

La formation articulée sur deux semestres, permet de fournir un socle commun de compétences en ce qui concerne les fondamentaux de la création et de la gestion d'une organisation, pour à la fois de développer une vision entrepreneuriale, des compétences techniques (gestion financière et commerciale) et relationnelles, ainsi qu'une compréhension et une ouverture à l'environnement de l'entreprise. Les connaissances attendues sont précisées dans leurs axes principaux et l'articulation des enseignements est en cohérence avec ces axes. Un travail est cependant en cours pour décliner plus finement les objectifs de chaque unité d'enseignement (UE) en termes de compétences.

Les débouchés professionnels sont bien identifiés et circonscrits à la direction, la création ou la reprise d'entreprise (en externe ou en tant qu'intrapreneur), ainsi qu'à des missions d'accompagnement ou de chargés de missions. En fin de formation, les étudiants sont ainsi en capacité de créer leur entreprise et/ou de travailler à un poste polyvalent dans une jeune entreprise et/ou d'accompagner un créateur d'entreprise.

La formation est ouverte en formation initiale ou continue et n'a pas normalement vocation à déboucher sur une poursuite d'études, mais vise une insertion professionnelle immédiate.

Positionnement dans l'environnement

La LP MGO, parcours EGO est unique, au sens de l'articulation entre cette mention et ce parcours dans l'offre de formation en France. Elle n'entre en concurrence avec aucune autre formation de l'Université Paris-Sud.

Les autres formations les plus proches sont connues et recensées dans le dossier. Au niveau régional, deux autres licences professionnelles offrent un parcours avec un intitulé se rapprochant de l'entrepreneuriat ou de la création d'entreprise (six au niveau national) et quatre autres licences offrent une mention *Métiers de l'entrepreneuriat* (28 au niveau national), ce qui concrétise l'actualité et l'intérêt de ce type de formation.

La formation n'est pas adossée à un laboratoire de recherche, en cohérence avec sa vocation principale qui est de favoriser l'insertion professionnelle. Une ouverture cependant vers la recherche appliquée est visée dans la démarche d'élaboration du rapport de stage, support d'une réflexion analytique autour d'une problématique de management ou d'entrepreneuriat.

La formation est, par ailleurs, bien insérée dans son environnement institutionnel (IUT de Sceaux et son pôle entrepreneuriat, le PÉPITE (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) de l'Université Paris-Saclay, Marie de Sceaux) et bénéficie de partenariats avec des associations d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Des partenariats seraient cependant à développer avec des entreprises ou des fédérations d'entreprises.

La mobilité internationale sortante est peu développée bien qu'encouragée. Un partenariat avec le Mexique permet régulièrement d'accueillir quelques étudiants étrangers.

Organisation pédagogique

La formation est ouverte en formation initiale, continue et délivrée en présentiel.

La structure de la formation est claire, articulée sur deux semestres. Les UE permettent d'approfondir la culture économique et managériale (économie, droit social, etc.), les outils de gestion des entreprises et des organisations (fiscalité, marketing, contrôle de gestion, logistique, etc.) et permettant également d'aborder des aspects transversaux (management de projet, business model, outils collaboratifs, etc.).

Trois unités d'enseignement à caractère professionnalisant complètent utilement ce dispositif (projets tutorés, mises en situation professionnelle et enseignements sur la création ou la reprise d'entreprise).

Les modalités d'enseignement en présentiel mettent l'accent sur les études de cas et le travail en groupe et l'articulation classique, cours magistral et travaux dirigés, est naturellement peu mobilisée.

Les dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières sont bien en place.

Il n'y a pas de modalité d'enseignement à distance.

Le processus de la validation des acquis de l'expérience (VAE) est bien finalisé, mais reste pour l'instant peu sollicité, en particulier depuis le réaménagement de la mention et du parcours ciblé entrepreneuriat.

La place de la professionnalisation est très importante et présente au sein de la formation. Elle s'appuie en particulier sur, d'une part, l'élaboration d'un projet professionnel tutoré (développement d'un business-plan) et d'autre part, par la réalisation d'un stage de trois mois. Ce stage pouvant être remplacé par un contrat pédagogique permettant le développement d'un projet entrepreneurial personnel.

Les étudiants sont très accompagnés dans la recherche de stage (participations à des ateliers de simulation d'entretiens, coaching, mobilisation de réseaux sociaux, annuaires dédiés, salon de l'entrepreneur, etc.), de même que dans l'élaboration du mémoire (tutorat, guide méthodologique).

La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est présente dans le dossier et permet globalement de décliner les compétences et les débouchés attendus de la formation. Elle devrait cependant être actualisée au regard des évolutions de la maquette de la formation et les compétences devraient être déclinées selon les UE.

La place de la recherche est limitée dans la formation, ce qui ne favorise la poursuite d'études universitaires. Elle repose sur la mobilisation d'articles au sein des enseignements ou le développement d'une problématique de recherche appliquée associée au rapport de stage.

L'utilisation du numérique est assez importante et diversifiée au sein de la formation (outils collaboratifs et interactifs, logiciels de simulation de création d'entreprise, etc.).

Les pratiques pédagogiques innovantes sont mobilisées dans la plupart des UE (études de cas, pédagogie par projet, jeux sérieux, coaching personnalisé par pratique théâtrale). Il serait intéressant de compléter ces pratiques par des cours ou des exercices en ligne.

Un cours d'anglais des affaires constitue un pôle important de la formation, complété par des *Case-study* et une soutenance additionnelle du stage en anglais. Il serait cependant souhaitable de développer des cours en anglais. La formation accueille régulièrement des étudiants mexicains dans le cadre d'un accord, mais la mobilité sortante n'est pas favorisée au regard de la cible spécifique de la formation. La possibilité donnée de réaliser des stages à l'étranger devrait être utilement développée.

Pilotage

Le pilotage de la formation, rattaché au département Gestion des entreprises et des administrations (GEA) de l'IUT, est stabilisé et assuré par deux responsables agissant en complémentarité (organisation pédagogique et dynamique entrepreneuriale). L'équipe pédagogique est diversifiée et associée de manière équilibrée enseignants-chercheurs, du secondaire et une majorité de professionnels, répondant à l'objectif principal de la formation d'une insertion professionnelle directe.

Les interactions sont fréquentes entre les responsables de parcours et l'équipe pédagogique. Le conseil de perfectionnement est bien en place et se réunit une fois par an. Il associe des représentants professionnels, l'équipe pédagogique et des étudiants ce qui permet de faire évoluer la formation. L'évaluation des enseignements par les étudiants est bien mise en place et elle est gérée par des enquêtes au niveau de l'Université. Elle a donné lieu à des modifications administratives et pédagogiques.

Les modalités, de contrôle des connaissances ainsi que le mode d'obtention du diplôme, sont bien précisées et diffusées (livret d'accueil). La démarche de déclinaison de la formation en compétences au sein des UE reste à formaliser. Le supplément au diplôme est fourni mais reste peu documenté sur les domaines d'étude couverts par le diplôme, l'organisation des études et le détail des UE par semestre. Les dispositifs favorisant l'aide à la réussite des étudiants sont bien mis en place (soutien pour les stagiaires de la formation continue, cours de français langue étrangère et tutorat pour étudiants étrangers). Il n'existe pas de passerelles vers d'autres formations.

Résultats constatés

En termes d'effectifs, cette LP a vu son effectif se contracter de 35 étudiants en 2015-2016 à 21 étudiants en 2017-2018. Cette évolution est liée à la spécialisation de la LP dans son parcours entrepreneuriat, un projet entrepreneurial étant désormais exigé lors du dépôt de candidature.

Les taux de réussite fournis en annexe du dossier sont excellents mais ne sont pas fournis pour l'année 2017-2018.

Les retours d'enquête permettent de connaître le suivi du devenir des diplômés. Seuls les résultats pour 2016-2017 sont fournis dans le dossier d'autoévaluation. Avec un taux de réponse de 71 %, les résultats montrent un partage à part égale entre l'insertion professionnelle directe et la poursuite d'études. Le taux de poursuite d'études devrait sensiblement baisser en raison de la modification récente du profil de recrutement avec l'exigence de présentation d'un projet entrepreneurial.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Finalité et spécificité affirmées de la formation en matière de projet entrepreneurial.
- Choix de recrutement d'étudiants déjà porteurs de projets.
- Forte insertion institutionnelle et faible concurrence directe.
- Bon encadrement des étudiants (équipe pédagogique impliquée et stabilisée).
- Étudiants associés aux réflexions sur la formation et son évolution.

Principaux points faibles :

- Internationalisation de la formation à renforcer (cours en anglais, stages à l'étranger, etc.).
- Taux d'insertion professionnelle insuffisant des étudiants à améliorer à l'issue immédiate de la formation.
- Partenariats avec les entreprises à étoffer.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le projet pédagogique de la formation est bien appréhendé. Il convient de revoir l'intitulé de la formation pour rendre plus évidente la mention entrepreneuriat.

Il est important de continuer à améliorer le processus de recrutement des étudiants porteurs de projets de façon à améliorer l'insertion professionnelle directe.

La formation gagnera également à mieux organiser l'apprentissage des étudiants selon une approche centrée sur les compétences et s'articulant autour du projet entrepreneurial de chaque étudiant. La fiche RNCP est à actualiser dans ce sens.

Il paraît important de développer un réseau d'entreprises partenaires (start-ups), en particulier se fondant sur le réseau des anciens, pour offrir des contacts professionnels pertinents aux étudiants de la formation.

En accord avec l'évolution anticipée par les responsables de formation, il paraît opportun de faire évoluer la mention de la licence vers celle de *Métiers de l'entrepreneuriat* pour améliorer la lisibilité, la notoriété de la formation, son ciblage au niveau régional et l'inscrire dans le processus prévisionnel d'évolution des diplômes universitaire de technologie (DUT) (Parcours *Technologique* au Grade de Licence (PTGL)).

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : CONTRÔLE DE GESTION

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion* (par la suite CG) est une formation d'un an, proposée en apprentissage et en alternance. Elle mène principalement à un emploi d'assistant collaborateur en cabinet d'expertise-comptable ou en entreprise, spécialisé dans la maîtrise des outils du contrôle de gestion. Cette LP est une transformation faite en 2014 de la LP *Management des Organisations*, parcours *Finance-comptabilité-contrôle* en apprentissage. L'effectif est compris entre 20 et 25 étudiants. La formation intègre 20 semaines à l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sceaux (Université Paris-Sud) et 32 semaines en entreprise, avec un rythme de 15 jours/15 jours.

ANALYSE

| Finalité |
|---|
| <p>La LP CG a pour finalité l'insertion professionnelle dans les métiers de la comptabilité, et plus particulièrement du contrôle de gestion. Le métier visé est celui d'assistant contrôleur de gestion, mais aussi tout métier dans le secteur Finance-comptabilité-contrôle en rapport avec le contrôle de gestion.</p> <p>Les employeurs potentiels identifiés sont, entre autre, les cabinets d'expertise-comptable. Hors ceux-ci ne sont peut-être pas les employeurs principaux des assistants contrôleur de gestion ; lorsqu'ils interviennent en contrôle de gestion c'est plutôt lors de missions de conseil dans lesquelles l'expertise nécessaire est rarement maîtrisée par un assistant contrôleur de gestion. Les autres employeurs potentiels identifiés, entreprises et organisations non marchandes, sont plus en adéquation avec le métier visé.</p> <p>En l'absence d'information précise dans le dossier d'autoévaluation et ses annexes, il s'avère difficile d'apprécier plus en détail l'adéquation entre les compétences acquises et les perspectives professionnelles envisagées.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>Au sein de la communauté d'universités et établissements (ComUE), le parcours de la LP CG n'a pas de concurrent. L'équipe identifie sept autres LP CG en France, dont uniquement deux en apprentissage.</p> <p>L'équipe pédagogique n'a pas développé, à ce jour, de partenariats avec les acteurs économiques et sociaux</p> |

de son environnement. Des cabinets d'expertise-comptable et des entreprises viennent cependant proposer des offres de contrats.

Les mobilités à l'international sont peu développées du fait de l'organisation en alternance de la formation. La formation n'est pas proposée à distance.

Organisation pédagogique

Aucune maquette détaillée indiquant les volumes d'enseignement n'est donnée. Aucun nom et qualité d'intervenant n'est donné. Aucun syllabus, même résumé, n'est joint au dossier.

L'autoévaluation fait mention d'une approche par compétences sans qu'aucun élément d'information ne permette de l'observer. Le dossier fait également mention que les quatre enseignants-chercheurs du diplôme incorporent des éléments tirés de leur recherche dans leurs enseignements, sans qu'aucune information de contenu ne permette de l'observer.

En ce qui concerne la place accordée au numérique, l'utilisation d'outils informatiques dans le cadre de l'unité d'enseignement (UE) 2 est mentionnée sans plus de précision. Quelques outils très basiques d'échanges d'informations et d'éléments pédagogiques sont également utilisés.

La structure regroupe les offres d'apprentissage émanant des entreprises et les propose aux étudiants sans structure d'accueil à la date de démarrage de la formation. Ceci signifie donc que des candidats peuvent être admis dans la formation sans obtention d'un contrat d'apprentissage au préalable. Il est indiqué que 80 candidats sont retenus sur plus de 200 dossiers déposés. Les 25 premiers ayant trouvé un contrat d'apprentissage sont définitivement admis. Cela signifie donc que les 55 suivants de la liste des admis ne parviennent pas à trouver un contrat d'apprentissage avec l'aide de l'équipe pédagogique, compte tenu des effectifs ces trois dernières années (inférieurs à 25 étudiants).

Les candidats viennent essentiellement de deux types de formation : diplôme universitaire de technologie (DUT) *Gestion des entreprises et des administrations (GEA)* et brevet de technicien supérieur (BTS) *Comptabilité et gestion des organisations (CGO)*.

Pour l'obtention du diplôme, une part importante de l'évaluation des étudiants correspond à leur développement personnel et leur implication dans la vie de l'Université. Le projet tutoré auquel est attribué 10 ECTS est souvent orienté vers les actions humanitaires et sociales. De plus, un bonus de notation est accordé aux étudiants pour leur participation volontaire aux activités mise en œuvre par l'IUT ou l'Université : salons, journées portes ouvertes, etc.

En ce qui concerne la validation des acquis de l'expérience (VAE), le dossier mentionne qu'en 2016-2017, le responsable pédagogique a donné une suite favorable à une demande de VAE.

Pilotage

L'annexe présentant l'équipe pédagogique n'est pas fournie dans le dossier.

La LP CG a mis en place un conseil de perfectionnement composé du responsable de la formation, de deux enseignants-chercheurs (maître de conférences - MCF), un personnel administratif, deux étudiants et trois personnalités extérieures (un directeur administratif et financier, un consultant *supply chain* et un avocat). La liste des membres du conseil de perfectionnement donnée dans le dossier d'autoévaluation est différente de celle présentée en annexe dans laquelle un membre de plus dont on ne peut identifier le statut est mentionné. Ce conseil s'est réuni en juin 2016 et février 2018. Le compte rendu du conseil de perfectionnement du 15 juin 2016 est apporté dans le dossier, ce qui est appréciable. Celui de 2018 n'est en revanche pas donné.

Les enseignements font l'objet d'une enquête de satisfaction auprès des étudiants. Le dossier d'autoévaluation indique que le résultat est très positif et que des améliorations ont été intégrées en 2017-2018, suite aux réponses de l'année précédente.

Résultats constatés

Le dossier indique un taux d'insertion professionnelle de 85 % à 90 %, ce qui n'est pas corroboré par les résultats d'enquête présentés en annexe. Pour la promotion 2015-2016, seule promotion pour laquelle des données sont présentés, sur les 20 diplômés du parcours, 13 ont répondu à l'enquête et parmi eux : deux ont poursuivi en master, quatre dans une autre licence, trois ont trouvé un CDD et deux un CDI. Les deux autres répondants sont

en recherche d'emploi ou inactif. Ces résultats paraissent peu convaincants pour une formation à vocation exclusivement professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation délivrée exclusivement en apprentissage, susceptible d'accroître l'employabilité des diplômés.
- Spécialisation peu courante en contrôle de gestion à un niveau licence.

Principaux points faibles :

- Faible insertion professionnelle à la sortie de la licence.
- Inadéquation entre les missions réalisées en apprentissage et les emplois visés par la formation.
- Absence de partenariat avec les organisations professionnelles du contrôle de gestion.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

En matière de perspectives professionnelles des diplômés, si l'on vise le métier d'assistant contrôleur de gestion, on peut s'attendre à avoir des débouchés prioritaires en grandes entreprises ou en collectivités territoriales qui disposent d'un service dédié. Les partenaires institutionnels pourraient alors être ces structures ainsi que l'association des Directeur financier et du contrôleur de gestion (DFCG) en France ou le *Chartered Institute of Management Accountants* (CIMA) à l'international. Ici, l'affichage est orienté « profession de l'expertise comptable » alors qu'aucun lien institutionnel ne semble noué avec la profession comptable.

L'orientation donnée aux projets tutorés vers les actions à buts humanitaires ou sociaux et les incitations à participer aux manifestations de l'Université (journée portes ouvertes, salons) sont sans rapport direct avec l'objectif du diplôme et les entreprises dans lesquelles les apprentissages sont réalisés. Il pourrait être intéressant de mieux définir les perspectives professionnelles visées et d'organiser la formation et les missions proposées aux étudiants en fonction de ces perspectives.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la GRH : assistant* a pour objectif de former des assistants des ressources humaines (RH) polyvalents et sensibilisés à la pratique des ressources humaines (RH) dans un contexte international. La formation est réalisée en formation initiale et continue. Elle comporte deux parcours distincts : le parcours *La GRH à l'international* et le parcours *Les outils du développement RH*. Le premier semestre est commun aux deux parcours. Le second semestre se déroule selon les parcours, soit en France sur le site de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sceaux, soit au sein d'une université européenne partenaire. La licence professionnelle accueille entre 24 et 36 étudiants selon les années.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation ainsi que les connaissances et les compétences à acquérir sont clairement identifiés notamment par la transcription des enseignements proposés en compétences. Le parcours *GRH à l'international* (premier parcours) a pour objectif le développement de compétences en communication et l'acquisition de connaissances indispensables à la gestion des ressources humaines (GRH) dans un contexte international. Le parcours *Les outils du développement RH* (second parcours) vise le développement de compétences en communication dans une optique interculturelle, de compétences de base en gestion de la mobilité internationale des salariés, ainsi qu'une compréhension des stratégies des entreprises transnationales. Les deux parcours ont vocation à appréhender les nouvelles formes d'organisation des services RH que connaissent les entreprises transnationales et à évoluer en leur sein. Les deux parcours sont orientés vers la GRH à l'international. Le dossier indique d'ailleurs que l'orientation internationale du second parcours a été renforcée avec la création de nouveaux modules. Il serait utile de faire apparaître plus nettement la différence entre les deux parcours dans le dossier.

L'information des étudiants concernant les objectifs en termes de compétences est assurée par la mise à disposition de documents, également accessibles via le site internet de l'IUT de Sceaux et l'organisation de réunions.

L'intitulé du diplôme apparaît cohérent avec les objectifs assignés à la formation. En annexe du dossier, sont fournis un supplément au diplôme pour chaque parcours. Ces documents identifient les connaissances et compétences acquises par l'étudiant et ce en cohérence avec la fiche inscrite au répertoire national des

certifications professionnelles (RNCP).

Les débouchés de la formation sont indiqués dans le dossier et portés à la connaissance des étudiants. À ce titre, il est précisé que les diplômés peuvent prétendre à des postes d'assistant RH polyvalent ou spécialisé (recrutement, formation et gestion des emplois et des compétences, relations sociales et communication interne, contrôle de gestion sociale, paie et administration du personnel, gestion des personnels détachés et/ou expatriés). Les débouchés mis en avant sont assez généraux et peu liés à la spécificité internationale affichée. L'enquête réalisée à 12 mois par le Ministère met également en évidence une augmentation du nombre d'étudiants choisissant de poursuivre leurs études en alternance. Les poursuites d'études ne sont pas favorisées mais apparaissent importantes pour une LP.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation au niveau local, régional et national est bien établi. Le dossier fait notamment mention de licences professionnelles *Métiers de la GRH : assistant* à l'échelle de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay ainsi qu'à l'échelle de l'Île-de-France en soulignant le positionnement différencié de la LP de l'IUT de Sceaux opéré grâce à la forte orientation internationale de la formation. Cette orientation se traduit, d'une part, par un parcours *GRH à l'international* et, d'autre part, par la sensibilisation à la GRH dans un contexte international pour le second parcours.

Si tel n'est pas l'objectif principal de la formation, celle-ci propose toutefois des modules permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances méthodologiques issues de la recherche académique. Les étudiants doivent notamment rédiger des synthèses bibliographiques et des commentaires d'articles scientifiques. Le lien avec la recherche apparaît également favorisé par l'intervention d'enseignants-chercheurs dans la licence professionnelle ; lesquels sont membres d'unités de recherche dans leur(s) domaine(s) de spécialité (GRH et Droit du travail notamment). Il est également à noter que le dossier fait mention de trois laboratoires.

Les liens avec le tissu socio-économique et notamment avec des acteurs du milieu professionnel de la mention sont noués via les intervenants professionnels qui composent l'équipe enseignante.

L'internationalisation de la formation est assurée grâce aux partenariats développés par l'IUT avec des Universités européennes, canadiennes et asiatiques. Il est également à noter que, conformément à l'objectif qui lui est assigné, la formation tisse des liens privilégiés avec quatre universités européennes (dans le cadre d'ERASMUS) au sein desquelles les étudiants réalisent leur stage, encore qu'il soit fait état d'une certaine fragilité de ces partenariats en raison de leur renégociation périodique. La mobilité entrante est favorisée au niveau de la formation grâce à un système de places réservées aux étudiants étrangers. La mobilité sortante des étudiants de la formation est favorisée conformément à la spécialisation de la formation, d'une part grâce aux dispositifs mis en place au niveau de l'établissement et, d'autre part, à l'échelle de la formation, par des dispositifs mettant en œuvre l'orientation de la formation vers l'international avec l'obligation d'effectuer un semestre à l'étranger. Le dossier fournit d'ailleurs des données chiffrées concernant la mobilité entrante et sortante, permettant d'appréhender son effectivité. A ce titre, sur la période 2014/2017, en moyenne au moins 29% des étudiants ont bénéficié d'une mobilité semble-t-il sortante chaque année. La mobilité entrante est plus réduite et moins stable sur la même période. Enfin, encore que le dossier fasse état d'une possible mobilité enseignante, rien n'est indiqué sur l'effectivité de ce dispositif.

Organisation pédagogique

La formation se déroule sur une année divisée en deux semestres chacun permettant d'acquérir 30 crédits ECTS. Les étudiants ont le choix entre deux parcours. Ce choix n'est définitif qu'au terme d'un délai d'un mois. Les enseignements du premier semestre, communs aux deux parcours, sont regroupés en quatre unités d'enseignements distinctes, la spécialisation étant réalisée au second semestre qui comprend également quatre unités d'enseignement distinctes. L'organisation de la formation apparaît équilibrée dans sa structure ainsi que dans la répartition du volume horaire par semestre (300 heures / semestre). Le projet tutoré (150 heures) et le stage constituent chacun une unité d'enseignement spécifique. Les modalités et, l'évaluation du stage et du projet tutoré, sont précisées.

La formation est proposée en formation initiale et formation continue et est réalisée en présentiel, à l'exception du semestre réalisé à l'étranger. Des dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières sont mis en place par l'établissement, la formation prévoyant par ailleurs des adaptations particulières. La formation prend également en compte la formation tout au long de la vie dans la mesure où elle est ouverte à la reprise d'études ainsi qu'à la réorientation professionnelle. La formation est indiquée comme étant accessible à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des acquis professionnels (VAP) encore que le

dispositif ne soit que peu utilisé selon le dossier, lequel fournit des données quantitatives (une VAP en 2015, une VAE en 2018).

La formation présente des éléments de professionnalisation permettant aux étudiants de développer leur connaissance de l'environnement professionnel. Ces éléments prennent des formes variées : contact avec les professionnels intervenant dans la formation, participation à des événements en lien avec le milieu professionnel, enseignements permettant des mises en situation, ainsi que, des exercices d'application. Dans ce cadre, le dossier fait état d'un module d'insertion professionnelle qu'il serait intéressant de mieux identifier dans la formation. La professionnalisation est également concrétisée par l'intégration dans la formation d'un stage obligatoire en fin d'année. Dans ce cadre, les étudiants bénéficient de dispositifs d'encadrement mis en place tant au niveau de l'établissement qu'au niveau de la formation, notamment pour la recherche de stages. Les étudiants sont informés des objectifs dans le cadre de leur formation. Les modalités d'évaluation du stage sont par ailleurs explicitées. Au-delà, la formation intègre des aspects liés à la connaissance de l'entreprise et à l'initiation à l'entrepreneuriat. Il s'agit de dispositifs mis en place par l'établissement (dont le dossier fait état sans indiquer s'ils sont accessibles aux étudiants de la formation), d'événements organisés par l'IUT ainsi que d'enseignements de la licence professionnelle.

La recherche et le numérique occupent une place modérée dans la formation. Le dossier indique également qu'il est fait une place à la pédagogie innovante par le recours à des mises en situation ou encore des jeux de rôle.

L'aide à la réussite prend essentiellement la forme d'un suivi individuel réalisé par les co-responsables de la formation et les enseignants ainsi que d'enseignements par groupe de niveau (pour les langues) ou de remise à niveau dans certains domaines disciplinaires. Ainsi, les trois premières semaines de cours sont consacrées à une remise à niveau en Droit du travail et en Gestion. Un suivi individuel est proposé à chaque étudiant, qui peut être reçu en entretien s'il le souhaite. Les absences et les résultats sont également suivis, ainsi que le déroulement du stage.

L'internationalisation de la formation, essentielle au regard de son positionnement, est également assurée par les enseignements de langues étrangères obligatoires avec la possibilité de présenter le *Test of English for International Communication* (TOEIC). Conformément à l'orientation vers l'international, la formation comprend des enseignements de langues renforcés (deux langues étrangères obligatoires au premier semestre), lesquels sont communs aux deux parcours. Ces enseignements correspondent à un volume horaire de 35 heures chacun, soit un volume total de 70 heures sur les 450 heures d'enseignements proposées par la formation sur l'année (hors projet tutoré et stage). Ces enseignements représentent donc un sixième du volume horaire globale. Une approche différenciée selon les parcours permet également d'introduire d'autres éléments renforçant l'orientation internationale de la formation. Le premier parcours comporte à cet effet un semestre d'étude à l'étranger et le second parcours, un séminaire concernant l'interculturalité présenté comme participant de l'orientation « internationale » de la formation. Il est cependant à noter que les enseignements sont dispensés en français, à l'exception des modules de langue et des cours assurés au sein des universités partenaires. Il serait par ailleurs intéressant d'indiquer si les cours portant sur la paie, la protection sociale et le droit social, permettent de bien prendre en compte les spécificités internationales. La mobilité des étudiants est encouragée et effective.

Pilotage

La formation est pilotée par deux enseignants-chercheurs dont les spécialités couvrent pour l'une d'entre elle la GRH et pour l'autre, le Droit social. L'équipe pédagogique enseignante est composée de 19 intervenants dont 5 enseignants-chercheurs et 11 professionnels issus de secteurs professionnels en cohérence avec la formation. Le dossier fait état de moyens administratifs et pédagogiques adaptés, mais contraints.

Les professionnels assurent près de la moitié des modules d'enseignement du premier semestre (130 heures sur 300 heures) et les deux-tiers du second semestre du second parcours. Ils prennent part au suivi des projets tutorés et des stages. Compte tenu de la spécificité de la formation, il serait intéressant d'indiquer la compétence internationale des intervenants.

Deux processus d'évaluation de la formation par les étudiants sont prévus : une enquête commune prévue par l'IUT et un processus d'évaluation interne à la formation dans le cadre de laquelle les étudiants sont invités à évaluer chaque module d'enseignement (taux de réponse de 50 %). Il serait intéressant d'explicitier le processus d'évaluation interne. S'ajoutent à ces évaluations, des réunions de l'équipe pédagogique au moins une fois par an (réunion de rentrée).

Le conseil de perfectionnement est constitué. La composition de ce conseil ainsi que la fréquence des réunions sont indiquées. Son objectif est d'établir un bilan de l'année écoulée, à partir d'un diagnostic réalisé auprès des

étudiants et des enseignants, puis de formuler collectivement des propositions d'amélioration pour l'année suivante. Il est à noter que les apports de la réunion de cet organe ne sont pas explicités.

Résultats constatés

Le dossier indique un nombre de candidatures reçues satisfaisant (270 en 2017, 265 en 2016, 475 en 2015, 359 en 2014) en comparaison de l'effectif maximum de la formation. La baisse du nombre de candidatures est expliquée dans le dossier par des modifications opérées au niveau de la période de candidature. Le nombre d'étudiants inscrits sur la période de référence est stable (selon les indications du dossier, 24 à 26 étudiants inscrits tous parcours confondus pour une capacité d'accueil limitée à 28 étudiants par promotion). Le taux de réussite est élevé puisqu'il est compris entre 95 % et 100 % selon les indications du dossier. Il est expliqué notamment par la forte sélectivité à l'entrée et l'implication de l'équipe pédagogique.

Une enquête ministérielle est réalisée sur le suivi de l'insertion professionnelle à 6 et 30 mois. La formation conduit en parallèle une enquête à 12 mois. Les taux de réponse à ces enquêtes évoluent entre 50 % et 80 %. Les résultats en termes d'insertion professionnelle montrent que la part des poursuites d'études en alternance à 12 mois est croissante pour les répondants à l'enquête.

Le dossier indique que moins de 15 % des répondants poursuivent leurs études en formation initiale (année 2015-2016). Dans les 12 mois suivants la fin de leur formation, les diplômés répondant aux enquêtes occupent en apprentissage des postes d'assistants RH ou de chargés de mission. À 30 mois, l'insertion dans l'emploi est élevée : environ 90 % des répondants indiquent exercer une activité professionnelle, à parts égales entre des postes d'encadrement et intermédiaires (pour l'année 2013-2014). L'insertion professionnelle se réalise principalement dans le secteur privé. Même si elle se fait majoritairement en apprentissage, la poursuite d'études, qui n'est pas un objectif de la formation, est trop importante : 14 sur 21 répondants en 2015-2016 (enquête à 6 mois réalisée par le Ministère), 13 sur 15 répondants en 2014-2015 et 12 sur 13 répondants en 2015-2016 (enquête à 12 mois réalisée par la formation).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un pilotage de la formation pertinent.
- Un positionnement clair de la formation vis-à-vis de son orientation à l'international.
- Une bonne attractivité de la formation.

Principaux points faibles :

- Peu de cours assurés en langue étrangère au regard de l'ouverture à l'international de la formation.
- Des taux de poursuite d'études trop importants pour une licence professionnelle.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives indiquées dans le dossier apparaissent pertinentes : mise en avant de l'orientation internationale de la formation, événements pour renforcer les liens avec le monde des entreprises, introduction de nouveaux modules, réagencement de la licence avec un éventuel basculement en apprentissage et amélioration du taux d'insertion immédiate. Il apparaît important de pérenniser les partenariats dont bénéficie la mention au niveau de l'établissement. Il apparaît également important de poursuivre le développement des liens avec les différents acteurs du secteur professionnel de la formation. Une réflexion pourrait être engagée afin de renforcer la différenciation des parcours ou par exemple d'opérer un rapprochement en prévoyant une séparation sur un autre plan (apprentissage en France/formation initiale à l'étranger par exemple). L'apprentissage ou plus généralement l'alternance en licence professionnelle pourrait favoriser l'insertion professionnelle directe des diplômés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DES ADMINISTRATIONS ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Établissement : Université de Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* est une formation organisée sous le régime de l'apprentissage qui vise à former des cadres de catégorie B pour les administrations et les collectivités locales (rédacteurs, adjoints administratifs, etc.). Elle se déroule en une année sur le site de la communauté d'universités et établissements (ComUE) (Université Paris-Sud). Cette formation se déroule en partenariat avec le centre de formation des apprentis (CFA) de l'union et du centre interdépartemental de gestion (CIG) petite couronne. Elle vise à permettre aux étudiants en apprentissage de maîtriser les notions fondamentales en droit des collectivités territoriales (ressources humaines, marchés publics, finances publiques, ...). Rattachée à l'unité de formation et de recherche (UFR) *Droit, économie et gestion (DEG)*, cette licence est récente puisqu'elle n'a été ouverte qu'en 2016-2017.

ANALYSE

Finalité

La licence professionnelle *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* est une formation en un an, qui a pour objectif de former des étudiants, afin qu'ils soient directement opérationnels pour accéder à des postes de catégorie B de la fonction publique territoriale. Elle y parvient grâce à un dispositif associant des cours dispensant des connaissances générales en Droit public (marchés publics, finances publiques) et des cours professionnalisant (mise en situation). Les diplômés peuvent accéder à la fonction publique par concours ou par contrat, certains peuvent poursuivre en master *Droit public*.

Cette LP vise à apporter aux étudiants des compétences leur permettant de maîtriser les notions fondamentales en Droit public dans un environnement professionnel public, elle est organisée sur un double partenariat, avec le CFA union et le CIG petite couronne, ce qui peut constituer un atout pour les débouchés professionnels.

Les étudiants ne peuvent pas personnaliser leur parcours car la formation ne comprend pas d'options. La LP entend développer des compétences transversales dans un certain nombre de disciplines complémentaires (notamment dans le domaine du Numérique et des compétences rédactionnelles). Les diplômés (quatre en 2016-2017, seule donnée disponible) peuvent poursuivre leurs études dans des masters de Droit, ou intégrer la fonction publique par concours, ou contrat sans plus de précisions. Les étudiants sont informés des débouchés professionnels sur le site de l'Université et dès la rentrée lors de la séance inaugurale.

La finalité de la formation est d'organiser la licence sur un système d'alternance. Ceci étant, faute de stages en alternance, la formation n'a pu ouvrir durant l'année 2017-2018 et elle connaît de réels problèmes d'effectifs.

Le dossier ne détaille pas suffisamment les liens entre la LP et les autres licences proposées dans l'UFR DEG ainsi que les débouchés dans les différents masters.

La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) décrit de façon satisfaisante les caractéristiques du diplôme.

Positionnement dans l'environnement

La LP *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* est la seule licence professionnelle de l'UFR *Droit, économie et gestion*, et la seule formation en Droit sous le régime de l'apprentissage, ce qui peut paraître pertinent. Elle est aussi la seule formation de cette nature en Île-de-France. La jeunesse de cette formation l'empêche d'attirer encore un effectif raisonnable. Elle n'a pas non plus noué de liens avec d'autres partenaires académiques.

L'insertion dans l'environnement se révèle au travers des liens qu'entretient la licence avec le Centre de formation des apprentis de l'union et le CIG de la fonction publique territoriale petite couronne, mais ces partenariats qui pourraient être développés plus explicitement tardent encore à se concrétiser eu égard au faible nombre d'inscrits.

L'originalité de la formation résulte de son positionnement très professionnel et de son système d'alternance.

L'articulation avec les milieux de la recherche reste modeste. Elle s'effectue essentiellement à travers la participation des enseignants-chercheurs aux travaux de leur laboratoire. Il est intéressant de souligner la rédaction d'un mémoire permettant aux étudiants de relater leur expérience professionnelle. La licence développe peu les échanges internationaux compte tenu des spécificités des métiers de la fonction publique.

Organisation pédagogique

La formation est structurée autour d'unités d'enseignements (UE) non-assorties de choix. La formation est aussi organisée en cours de connaissances générales, en modules professionnalisant. Ce dernier point reste cohérent.

Les étudiants peuvent valoriser leur engagement étudiant à travers un système de bonification et le projet tutoré.

Le dossier fait état d'une demande de la validation des acquis de l'expérience (VAE) au titre de l'année 2018-2019. La formation s'ouvre aux différents publics particuliers (en situation de handicap, sportifs de haut niveau, etc.) mais il n'y a pour l'heure aucune application.

La professionnalisation fait pleinement partie de la formation avec le système de l'alternance, l'action de l'observatoire de la réussite, les partenariats avec le Centre de formation des apprentis et le Centre interdépartemental de gestion de la fonction publique territoriale petite couronne. Malheureusement, la jeunesse de la formation et la faiblesse des effectifs ne permettent pas de tirer des conclusions sur ce point. Le projet ENTENTE (ENTreprise, ENTrepreneuriat, Étudiant) fait aussi le lien entre les différents acteurs de la formation et l'entreprise, ce qui est pertinent.

Les stages sont obligatoires et bien encadrés. Le dispositif de préprofessionnalisation mis en place par l'Université s'effectue par le biais d'entretiens d'accompagnement ; aucun dispositif spécifique n'est mis en œuvre dans le cadre de la formation.

Les innovations pédagogiques sont présentées de façon rapide et il y a assez peu de précisions sur ce point.

Les dispositifs d'aide à la réussite restent plutôt modestes, d'ailleurs la réussite est forte compte tenu du très faible effectif et de la sélection à l'entrée de la formation.

Pilotage

La LP est dirigée par un maître de conférences en Droit public, membre de l'équipe pédagogique.

Les enseignements sont dispensés par un petit nombre d'enseignants de la faculté (trois), ainsi que par de nombreux professionnels (10 praticiens), ce qui est logique compte tenu de la nature de la formation.

Il y a un conseil de perfectionnement présenté de façon minimale, les étudiants ne semblent pas réellement

associés au pilotage de la formation. Pareillement, le portefeuille de compétences est peu expliqué.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont clairement établies, et se conforment aux dispositions en vigueur.

Les compétences acquises sont censées figurer sur le supplément au diplôme, mais elles ne sont pas véritablement explicitées dans le supplément joint au dossier.

La formation propose des dispositifs d'aide à la réussite qui se limite à la désignation d'un tuteur pédagogique lors de la réalisation du stage.

Résultats constatés

La formation souffre d'un réel problème d'attractivité : les effectifs sont très faibles (cinq en 2016-17, aucun en 2017-18 et neuf pour la dernière année), de sorte que se pose la question de la survie de la formation. Les candidatures pour la dernière année semblent en progression (une centaine pour 9 étudiants). Aussi, les résultats constatés (100 % de réussite) restent à relativiser. L'absence de données est déplorable quant à l'insertion des diplômés.

Les taux de réussite et d'abandon ne sont pas explicités. Le suivi du parcours des étudiants est très peu renseigné.

Un dispositif de suivi des diplômés a été mis en place mais rien de plus. L'évaluation des enseignements est aussi balbutiante.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne professionnalisation de la formation avec un dispositif d'alternance et la présence de nombreux praticiens.
- Partenariat intéressant avec le CFA et le CIG petite couronne.
- Unique formation de ce type en région parisienne.

Principaux points faibles :

- Effectifs très faibles.
- Données lacunaires (aucune indication sur le devenir professionnel des diplômés, l'évaluation des enseignements, les modalités de contrôle des connaissances).
- Des lacunes au niveau du pilotage (étudiants non associés, le conseil de perfectionnement non réuni).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* est une formation professionnalisante, par alternance, qui a un partenariat intéressant avec le milieu professionnel. Ce partenariat pourrait être consolidé, afin de renforcer l'attractivité de la formation et de faciliter la signature de contrats d'apprentissage. Il est regrettable des points essentiels n'aient pu être visés car absents du dossier (devenir professionnel, évaluation des enseignements, etc.). Une réflexion pourrait aussi être engagée sur la possibilité d'associer plus étroitement les étudiants au pilotage de la formation. Le problème essentiel de la formation reste malgré tout la faiblesse de ses effectifs, de là dépendra la survie du diplôme.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du commerce International* est apparue en 2015 à la suite de la scission des deux options de la licence professionnelle *Commerce* (option *Marketing* et option *Commerce international*). La formation est proposée en formation initiale et formation continue. La formation est dispensée à l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sceaux. Elle accueille chaque année 25 étudiants.

ANALYSE

Finalité

La LP *Métiers du Commerce International* n'exprime pas clairement d'objectifs professionnels précis. Il est seulement fait, mention que le détenteur du diplôme doit être capable d'une maîtrise théorique et technique qui lui permette d'être immédiatement opérationnel dans les principaux métiers visés par la licence professionnelle. Des compétences attendues sont présentées aux étudiants par les intervenants dans le strict cadre de leurs cours.

Les métiers sont bien renseignés dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les types d'emplois accessibles (pour nombre d'entre eux), mentionnés dans la fiche RNCP, ne le sont pas facilement par les détenteurs d'une licence professionnelle ; liste d'emplois mentionnés tous secteurs d'activités : Cadre de la gestion commerciale ; Directeur commercial ; Chef de produit et assistant chef de produit ; Cadres de la gestion administrative des ventes ; Responsable Achat et logistique ; Chef de service logistique commercial ; Conseiller en Export ; Chef de zone export ; Directeur commercial export.

Les enseignements au regard des intitulés des unités d'enseignements (UE) apparaissent cohérents dans le cadre d'une formation au Commerce International.

Positionnement dans l'environnement

Cette formation est plutôt bien positionnée dans son environnement local immédiat, car une seule et complémentaire licence professionnelle existe : la LP *Commercialisation de produits et services, Parcours Vente et commercialisation nationale et internationale des produits de la cosmétique parfumerie* (VCPCP). Cette formation est proposée uniquement en alternance et formation continue par les IUT de Vélizy-Rambouillet et l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines. Autour de ce périmètre, sept universités proposent des LP

Commerce international proches dont cinq sont spécialisées en termes de secteurs d'activités.

Il n'y a pas d'articulation avec la recherche en raison de la finalité du diplôme qui vise l'insertion professionnelle immédiate.

L'articulation avec les partenaires socio-économiques est étoffée et en rapport étroit avec son domaine : partenariat avec les conseillers du Commerce extérieur, valorisé par l'obtention d'un Certificat de compétence délivré par les conseillers du Commerce extérieur, des visites d'entreprises majeures (France et étranger) et l'organisation de rencontres avec des professionnels de ces entreprises à des postes de métiers liés à l'international.

La coopération internationale est également étoffée, car la formation bénéficie d'une vingtaine de partenariats internationaux actifs de l'IUT de Sceaux. Elle prend la forme pour la licence professionnelle d'accueil d'étudiants étrangers et de mobilité sortante des étudiants de la LP *Métiers du commerce international*, et ce dans un rayonnement Europe et hors Europe.

Organisation pédagogique

Le programme est cohérent au regard des UE et la progression entre les deux semestres est également cohérente. L'absence de syllabus détaillés des cours ne permet pas d'apprécier le niveau de spécialisation de chaque UE et de l'apprécier en rapport avec les compétences attendue pour chaque UE, qui sont quant à elles clairement présentées. L'affectation des crédits ECTS aux UE est répartie de manière harmonieuse ; elle consacre aux UE un rapport équilibré dans leurs contributions respectives à l'acquisition des compétences sous-tendues par le diplôme.

En ce qui concerne la validation des acquis de l'expérience (VAE), à ce jour seulement deux VAE ont concerné ce diplôme de licence professionnelle.

Deux matières optionnelles en langue anglaise sont proposées à savoir *Marketing international* et *Stratégie internationale* et le choix doit être articulé en fonction du projet professionnel de l'étudiant. Un stage de trois à six mois est prévu en fin de formation avec une incitation faire aux étudiants de retenir la durée la plus longue.

La professionnalisation et la mise en situation professionnelle sont au cœur des pratiques pédagogiques et en rapport avec le domaine des métiers du Commerce international. Ainsi, le projet tutoré est très opérationnel car exclusivement consacré à la réalisation de missions exports pour une entreprise. Une journée des métiers annuelle organisée au sein de l'IUT permet de rencontrer des professionnels.

La place du numérique et des pédagogies innovantes n'apparaît pas clairement au niveau de la formation.

La place de l'international est significative et en cohérence avec le champ du diplôme. Une place conséquente est consacrée à l'acquisition de la langue anglaise. Au total, le tiers du volume horaire (150 heures) est dispensé en langue anglaise des affaires. Il existe une possibilité d'une deuxième langue : allemand ou espagnol (espagnol des affaires).

L'accueil d'étudiants étrangers et la mobilité sortante pour les étudiants de la LP sont réels (7 étudiants accueillis en 2017-2018 ; 6 étudiants en mobilité sortante depuis 2017).

Pilotage

L'équipe pédagogique est diversifiée (maîtres de conférences (MCF), professeurs agrégés (PRAG), professeurs associés (PAST), professionnels) et présente un équilibre entre enseignants au nombre de 10 (enseignants et enseignants-chercheurs) et professionnels au nombre de 10. Cet équilibre est également au niveau des volumes de cours. Les professionnels interviennent en cohérence avec les matières d'enseignement. Il est souligné que le recrutement d'universitaires titulaires reste difficile dans la spécialité.

Un conseil de perfectionnement de 10 membres, dont trois professionnels et deux représentants des étudiants, se réunit une fois par an en septembre. Les résultats concrets de ce travail collectif ne sont cependant pas évoqués.

Les modalités de suivi d'acquisition des connaissances et des compétences ne sont pas clairement présentées. Les étudiants sont tenus de répondre à une enquête sous forme d'un Google Form. Elle fait apparaître que la formation n'est pas suffisamment professionnalisante.

Le supplément au diplôme est fourni et renseigné. Cependant, les exigences du programme qu'il présente ne sont pas en adéquation avec un programme spécifique de cette LP.

Résultats constatés

Le recrutement est principalement réalisé auprès d'étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) et ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT), sur la base d'une bonne maîtrise de la langue anglaise et d'un projet professionnel déjà bien abouti.

Les effectifs sont stables mais un écart apparaît entre le nombre d'inscrits et celui des diplômés (2015-2016 : 31/25 inscrits ; 2016-2017 : 28/25 inscrits).

Les données renseignées ne permettent pas d'apporter une appréciation, s'agissant de l'insertion professionnelle quant au niveau des emplois occupés et leur adéquation et évolution.

On peut relever également que 9 mois après la sortie de formation, 71 % des diplômés sont en poursuite d'études et seulement 15 % sont en emplois (pour moitié CDD), les 14 % restant sont en année sabbatique et/ou recherche d'emploi. De même à 18 mois, 43 % des diplômés sont en poursuite d'études en Master et 42 % sont en emplois. Les 15 % restant sont en année sabbatique et/ou recherche d'emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- De nombreux partenariats internationaux avec des établissements d'enseignement supérieurs étrangers établis.
- La composition de l'équipe pédagogique équilibrée entre enseignants-chercheurs et professionnels.

Principaux points faibles :

- Suivi de l'insertion professionnelle non assuré.
- Taux élevé de poursuite d'études.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les taux de poursuite d'études apparaissent très élevés. Cette LP ne répond pas suffisamment à la nécessité d'être en adéquation avec des métiers plus en rapport avec ce type de diplôme, à savoir au niveau de la technicité des compétences requises. Une réflexion engagée est à poursuivre sur ce point car cela impacte directement la finalité même d'une licence professionnelle, à savoir l'insertion professionnelle en sortie de diplôme. La mise en place d'une formation exclusivement en alternance pourrait être la solution.

Il est annoncé dans le dossier la mise en place d'une spécialisation dans le domaine du Luxe. Cela couvre des perspectives nouvelles pour la formation.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNICO-COMMERCIAL

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Technico-commercial* est une formation en alternance (apprentissage). Elle propose un seul parcours *Vente de produits et services industriels*.

Jusqu'en 2015, il existait un parcours *Achats* qui a été fermé.

La formation est dispensée sur le site de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Cachan.

ANALYSE

Finalité

La formation expose clairement son objectif basé sur la recherche de la double compétence Industrielle et Commerciale. Elle permet aux titulaires d'un BAC+2 de profils techniciens, d'élargir leur employabilité en diversifiant leurs connaissances et leurs compétences vers les domaines de la négociation et la commercialisation de produits industriels.

Les titulaires du diplôme doivent être capables à l'issue de la licence professionnelle d'anticiper des besoins de clientèle, sans être au contact du client final. Ils peuvent ainsi assurer des fonctions à responsabilités dans le développement industriel et commercial des entreprises vis-à-vis de la clientèle industrielle.

Les métiers au sortir de cette formation sont présentés très tôt aux apprentis, tant en formation qu'en entreprise. Les enseignements sont cohérents par rapport à la nature des objectifs professionnels.

La finalité de l'insertion professionnelle de cette formation licence professionnelle fait apparaître un questionnement au regard du taux de poursuite d'études mentionné dans le dossier : 2015-2016 : 22,6 % ; 2016-2017 : 51,7 %. La formule de l'apprentissage n'a donc pas d'incidence notable pour l'insertion professionnelle.

Les types d'emplois accessibles (pour leur quasi-totalité), par le détenteur de ce diplôme, mentionnés dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) peuvent être perçus comme d'un niveau de qualification élevé pour une intégration à l'issue de la formation. On retiendra à titre d'exemple les postes d'Ingénieur technico-commercial ou de Consultant.

Positionnement dans l'environnement

La licence professionnelle *Technico-commercial*, parcours *Vente de produits et services industriels*, s'intègre en cohérence au niveau de l'établissement avec l'offre de l'IUT de Cachan. Son recrutement est à la fois régional et national.

Deux autres formations *Technico-commercial* en Île-de-France (Cergy et Créteil) sont proposées en Île-de-France. Il n'est pas établi qu'elles s'inscrivent en concurrence.

Il n'est pas indiqué l'existence de partenariats, ni d'articulation avec la recherche.

Il en est de même pour les partenariats internationaux.

Organisation pédagogique

Le découpage disciplinaire de la formation est cohérent. Les unités d'enseignements programmées permettent la maîtrise des techniques de prospection-marché, de suivi de clientèle et d'animation d'un portefeuille de clientèles d'entreprise.

Néanmoins, l'absence d'un syllabus actualisé révèle un problème de cohérence. La troisième annexe renseigne sur une maquette qui fait apparaître deux parcours (*Vente* et *Achats*) ; il n'en existe plus qu'un seul depuis 2015. Sur cette maquette non actualisée, la totalité de la formation est dispensée en travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP), mais aucun cours magistraux (CM).

Le numérique est considéré au travers d'un module d'enseignement *Outils informatiques* (28 heures) et une plateforme pédagogique Moodle. Il n'apparaît pas comme élément majeur du dispositif de formation.

Il n'existe pas d'articulation avec des activités de recherche.

Dans le cadre de l'ouverture internationale, 56 heures de cours sont dédiées à l'apprentissage et au renforcement de la langue anglaise. Les possibilités de mobilité ne sont pas évoquées.

La professionnalisation est de fait maximale grâce à l'alternance (apprentissage). Un projet ENTENTE (ENT reprise ENTrepreneuriat Étudiant) est en cours de création et devra permettre d'apporter aux formations des supports à la connaissance de l'entreprise et/ou de l'entrepreneuriat. Il pourrait donner lieu à une mise en œuvre profitable à la pédagogie de cette formation. Les dispositions requises restent à définir.

Dans le cadre de la formation, un projet Entrepreneuriat (simulation de création d'entreprise) est proposé et deux projets (non détaillées) en partenariat avec des entreprises (IGUS et PELSS). La pertinence du premier n'est pas démontrée au regard des objectifs métiers de cette formation.

Pilotage

Il est très difficile d'apporter des appréciations au niveau de l'équipe pédagogique car très peu d'informations sont fournies. Elle est constituée de 17 membres dont cinq professionnels (8 sur 17 de mentionnés dans le dossier) qui représentent environ 30 % du volume des enseignements. Aucune section du conseil national des universités (CNU) n'est renseignée et il manque également nombre de grades. Sur la base des informations fournies, on note la présence d'un professeur des universités (PU), de trois certifiés et un agrégé. Seuls des numéros d'unités d'enseignement figurent et ne renvoient à aucun intitulé lisible, d'autant que la maquette fournie en annexe n'est plus d'actualité.

Une instabilité de l'équipe enseignante est récurrente d'année en années.

Il n'y a pas de suivi de l'acquisition des compétences par les équipes pédagogiques de formalisé.

Il existe un conseil de perfectionnement qui comprend 11 membres (un enseignant-chercheur, trois enseignantes, deux représentant du monde Socioprofessionnel et trois apprentis, ainsi qu'un personnel administratif et un représentant du CFA). Il se réunit une fois par an en juin. Il n'est pas fait référence à l'utilisation de ses travaux au-delà de sa diffusion au directeur de l'IUT.

Une enquête est proposée en juin de chaque année aux étudiants pour l'amélioration de la formation. L'utilisation par les organes de pilotage de ses résultats n'est pas évoquée.

Résultats constatés

Les effectifs transmis (2015-2016 et 2016-2017 sont stables, respectivement 31 et 29 apprentis). L'insertion professionnelle passe de 61,3 % à 34,4 %. L'évolution de ces résultats n'est pas expliquée.

Ces résultats sont faibles pour une formation licence professionnelle en apprentissage dont la finalité est de permettre un accès à l'emploi en sortie de formation. Les données de la huitième annexe sont pour la plupart au niveau de global de l'établissement et pour celles relatives à la formation licence professionnelle, beaucoup trop succinctes.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne adaptation de l'offre de la formation en alternance au contenu de la formation.
- Bonne attractivité de la licence soutenue par la stabilité des effectifs.

Principaux points faibles :

- La chute du taux d'insertion professionnelle.
- Faible place occupée par les enseignants-chercheurs.
- L'instabilité de l'équipe pédagogique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le manque de lisibilité du dossier, des informations manquantes ou insuffisamment détaillées et celles non actualisées, ne permettent pas une analyse constructive.

Le taux de poursuite d'études doit amener à se questionner sur le positionnement de cette formation en alternance en termes d'adéquation formation/métiers à niveau BAC+3 dans ce domaine. L'objet professionnalisant de la formation ne se traduit pas dans l'avenir des étudiants. Ces derniers font en effet des choix post-formations qui ne sont conformes aux orientations de la licence professionnelle.

Il est souhaitable que les leviers de pilotage soient repris en main. L'attention doit en particulier être portée à chacune des étapes du dispositif de formation du recrutement jusqu'au suivi. Ainsi, il convient de veiller au discours tenu lors du recrutement sur les possibilités d'emploi et de vérifier le projet d'insertion professionnelle de l'étudiant. Le suivi de l'apprenti pendant la formation peut également contribuer à renforcer la possibilité de l'accès à un emploi en phase avec le niveau de qualification visé.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER COMPTABILITÉ-CONTRÔLE-AUDIT

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Comptabilité-contrôle-audit* (CCA) de l'Université Paris-Sud vise à former les étudiants qui se destinent à l'expertise-comptable, ou bien à devenir consultant ou cadre dans les domaines de la comptabilité, du contrôle de gestion, de l'audit ou de la finance. Elle a une vocation professionnalisante et est proposée en apprentissage et en alternance. L'obtention du master CCA permet d'obtenir l'équivalence de cinq des sept unités d'enseignements (UE) composant le diplôme supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG), diplôme nécessaire pour intégrer le stage professionnel d'expertise-comptable. La formation est membre de l'association France master CCA. Tous les enseignements sont dispensés en présentiel et en cours magistraux sur le site de la Faculté Jean Monnet à Sceaux.

ANALYSE

| Finalité |
|--|
| <p>Le label master CCA est reconnu en France. Il est clairement identifiable par les acteurs socio-économiques. Les compétences et les débouchés annoncés sont tout à fait cohérents avec la finalité de la formation.</p> <p>Le master CCA prépare à exercer des fonctions liées à la comptabilité, au contrôle de gestion, à la finance ou à l'audit au sein de directions administratives et financières, de cabinets d'expertise-comptable, de cabinets d'audit, de cabinets conseil ou d'établissements financiers. Les masters CCA sont en général des formations permettant de préparer le DSCG puis, à l'issue du stage professionnel, le diplôme d'expertise-comptable. Le master CCA de l'Université Paris-Sud apparaît un peu moins orienté vers cet objectif et un peu plus orienté vers d'autres professions comptables et financières.</p> <p>Une ambiguïté est relevée dans le dossier d'autoévaluation quand il est annoncé qu'il s'agit d'une « <i>formation par la recherche en très grande partie</i> ». Le master CCA est une formation à caractère fortement professionnel et c'est d'ailleurs ainsi qu'elle est décrite par ailleurs dans le dossier d'autoévaluation.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>La formation s'intègre à l'offre de formation de l'établissement dans la mesure où elle est accessible après la licence <i>Économie et gestion</i>, plus spécifiquement suite aux parcours <i>Comptabilité-contrôle</i> et <i>Gestion des entreprises</i>. Il existe huit autres master CCA en région parisienne et 30 de plus dans le reste de la France.</p> |

La formation peut être partiellement concurrencée par des cursus spécialisés en contrôle de gestion ou finance, mais reste la seule de son établissement dédiée à l'expertise-comptable et permettant d'obtenir l'équivalence de cinq UE du DSCG. Rien n'est indiqué quant à des diplômes d'université (DU) dédiés à la préparation du DSCG au sein de l'établissement.

Quatre membres de l'équipe pédagogique appartiennent au laboratoire Réseau, Innovation, Territoires et Mondialisation (RITM) rattaché à l'école doctorale Sciences humaines et sociales (SHS) de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Au total, l'équipe pédagogique est rattachée à sept laboratoires par onze enseignants-chercheurs. La formation intègre une UE prévoyant une initiation à la recherche.

Une ambiguïté apparaît quant à l'objectif assigné au mémoire. Il est d'abord indiqué qu'il constitue la traduction la plus concrète de la formation par la recherche ; mais dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), il devient un mémoire « professionnel ».

Organisation pédagogique

Les enseignements dispensés sont cohérents avec la formation visée. Une approche par compétences acquises est visible dans la fiche RNCP.

La formation est opérée en partenariat avec le centre de formation d'apprentis (CFA) union.

Des enseignants du master CCA sont correcteurs et/ou jurys du DSCG. Cela permet une interaction enrichissante entre la formation universitaire, le master CCA et le DSCG, diplôme national délivré par l'État. Il n'est, cependant, pas précisé le degré d'implication de cette participation au DSCG. Le dossier ne mentionne ni le nombre d'enseignants impliqués, ni les épreuves auxquelles ils participent.

Un partenariat est en vigueur avec le cabinet EY (anciennement, Ernst and Young).

Il n'est pas prévu de dispositif permettant la mobilité internationale des étudiants. La voie de l'apprentissage pendant toute la durée de formation réduit cette possibilité.

L'utilisation du numérique est « pratiquée » au sein de chaque cours en complément pédagogique, sans que soit donné de détail dans le dossier. Le recours à des méthodes pédagogiques innovantes (études de cas, pédagogie inversée) est indiqué.

Un diplôme « accès à l'alternance » est ouvert depuis septembre 2017 pour accompagner les étudiants dans la recherche de contrats d'apprentissage, mais aucune information précise n'est donnée à ce sujet, notamment sur l'organisation de ce diplôme par rapport au master CCA.

Des cours d'anglais sont dispensés en première année (24,5 heures) et en deuxième année (21 heures). En revanche, il n'y a pas de cours dispensés en langue anglaise. Leur introduction est envisagée mais de façon assez limitée (quelques séances).

La préparation au DSCG apparaît peu développée dans la maquette des enseignements.

Peu d'information est fournie sur les contrats d'apprentissage et les stages. La maquette par année avec le nombre total d'heures par UE, semestre puis année n'apparaît pas dans le dossier.

Pilotage

Le conseil de perfectionnement est composé de huit membres comprenant des enseignants-chercheurs, des représentants du monde socio-professionnel, des personnels administratifs et un étudiant. En cohérence avec l'objectif professionnel, les représentants du monde socio-professionnel sont un représentant de l'ordre des experts-comptables, un *senior manager* du cabinet EY et un consultant.

Le dossier n'indique pas à quel moment et selon quel dispositif les contrats d'apprentissage sont trouvés, ni comment s'effectue le recrutement des étudiants.

Un processus global d'évaluation de la formation a été mis en place. Il complète les enquêtes soumises aux diplômés par le CFA et l'Université. Les résultats de cette évaluation sont analysés par les responsables de la formation puis présentés aux enseignants, aux personnels administratifs concernés et aux étudiants. Cela donne lieu à des échanges « en ligne » et, si besoin, à l'organisation d'une réunion pour dégager les pistes d'amélioration. Les résultats de l'évaluation sont également présentés au conseil de perfectionnement qui peut proposer des pistes d'amélioration.

Résultats constatés

La formation a inscrit 68 étudiants sur le total des trois dernières années. Seize étudiants ont été embauchés à la suite de leur stage. Depuis trois ans, l'effectif moyen est de 22 à 25 étudiants, ce qui peut être considéré comme faible dans un contexte de forte demande sur ces cursus, tant du côté des étudiants que du monde professionnel.

Selon le compte rendu du conseil de perfectionnement, la totalité de la promotion de la première année de master a été admise en deuxième année de master (M2). La totalité de la promotion M2 est diplômée.

L'établissement a mis en place un observatoire de la réussite et de l'insertion professionnelle réalisant des enquêtes de 6 à 36 mois, après obtention du diplôme. L'enquête du CFA d'apprentis Union 2017 fait ressortir que les étudiants qui trouvent des débouchés dans l'expertise-comptable ou de l'audit ne sont pas majoritaires, ce qui est surprenant compte tenu de l'objectif de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation à orientation professionnelle très marquée.
- Très bon taux de réussite en première et deuxième année de master.
- Équilibre et variété de l'équipe pédagogique (enseignants-chercheurs et non chercheurs, vacataires issus des professions visées) cohérents avec les finalités de la formation.

Principaux points faibles :

- Faiblesse de l'effectif de la formation compte tenu de la demande forte en France, tant du côté des étudiants que du monde professionnel.
- Manque de cohérence entre le devenir des étudiants et la cible traditionnelle des masters *Comptabilité-contrôle-audit* (ceux qui entrent dans la profession de l'expertise-comptable ne sont pas majoritaires).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation est globalement bien organisée et cohérente. La préparation aux DSCG pourrait être renforcée. Les résultats de l'enquête CFA montrent que l'expertise-comptable et le commissariat aux comptes ne constituent pas le premier débouché pour les étudiants. Cela révèle une forme d'inadéquation entre la cible traditionnelle de la mention *Comptabilité-contrôle-audit* et le master proposé qui, dans les faits, alimente des professions relativement variées. Un partenariat avec le conseil régional de l'ordre des experts-comptables pourrait contribuer à une meilleure adéquation professionnelle.

L'effectif de la formation est faible par rapport aux effectifs habituellement observés en master CCA et par rapport à la demande des tissus économiques pour ces formations. Cette faiblesse est d'autant plus étonnante, qu'il existe un parcours *Comptabilité-contrôle* en troisième année de licence *Économie et gestion*. L'ouverture en seule voie d'apprentissage explique peut-être cela. Une ouverture en formation initiale pourrait être étudiée par l'établissement, sans que cela n'affaiblisse le taux d'insertion professionnelle.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la propriété intellectuelle* est une formation de la *School Droit et Science Politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif de former des juristes spécialisés en Droit de la propriété intellectuelle, ouverts sur l'international et adaptés aux besoins de la pratique. Outre un renforcement des fondamentaux en Droit privé, la première année offre une pré-spécialisation en *Droit de la propriété intellectuelle* et en *Droit du numérique*. La deuxième année de master (M2) propose quatre parcours : *Droit de la création et numérique* (DCN), *Droit de l'innovation et propriété industrielle* (DIPI), *Propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques* (PIDAN) et *Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numérique* (PIFTN), ce dernier parcours débouchant sur un double diplôme (master de l'Université Paris-Saclay et maître en Droit avec mémoire de l'Université de Laval au Québec). Les enseignements sont dispensés sur deux sites de la ComUE Université Paris-Saclay, à savoir la faculté de Droit Jean Monnet de l'Université Paris-Sud et la Faculté de Droit et de science politique de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines.

ANALYSE

| |
|---|
| Finalité |
| Les connaissances attendues sont décrites avec beaucoup de précision, tant au niveau du M1 que des parcours de M2, et les enseignements proposés permettent de les acquérir. Les compétences professionnelles visées sont également bien décrites ; elles sont en parfaite adéquation avec le contenu de la formation. Les objectifs de la formation en termes de débouchés sont bien renseignés pour chaque parcours ; ils sont très cohérents au regard du contenu de la formation. |
| Positionnement dans l'environnement |
| Le positionnement de la formation dans l'offre globale de formation est excellent, notamment en termes de conception avec sa formation « jumelle », le master <i>Droit du numérique</i> . Le M1 se distingue, au niveau régional, par la pré-spécialisation qu'il propose. Les parcours de M2 sont, quant à eux, dotés d'identités bien distinctes permettant de les différencier de l'offre concurrente au niveau national, même si l'on peut regretter que le rattachement du parcours <i>PIDAN</i> au master <i>Droit international et européen</i> ne soit ni mentionné, ni explicité. Les parcours <i>DCN</i> et <i>DIPI</i> s'ouvrent à la pluridisciplinarité en offrant des enseignements technologiques à côté des enseignements juridiques. Cette approche transversale se retrouve également dans le parcours <i>PIDAN</i> , qui |

forme les étudiants sur un triple champ *Droit des affaires/propriété intellectuelle/Droit du numérique*. Quant au parcours *PIFTN*, il se distingue par son ouverture à l'international, les étudiants passant le premier semestre en France et le second à l'Université de Laval (Québec). Il s'agit du seul master *Droit de la propriété intellectuelle* permettant l'obtention d'un double diplôme. Pour les parcours *DCN* et *DIPI*, un partenariat avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne renforce le positionnement de la formation en évitant des redondances dans l'offre régionale. La formation est adossée au Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI) pour le site de l'Université Paris-Sud et au laboratoire de recherche Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE) pour le site de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines. Les interactions de la formation avec la recherche sont assez riches, en particulier au titre du projet tutoré en M1, avec la rédaction d'un mémoire en M2 et par l'association active des étudiants aux manifestations scientifiques organisées par les laboratoires. Les étudiants du parcours *PIFTN* bénéficient également d'une solide formation à la recherche, d'un volume de 40 heures, lors de leur semestre à l'Université de Laval. Les partenariats socio-économiques sont nombreux. Différents cabinets d'avocats sont notamment associés à la formation de manière informelle mais durable (intervention des professionnels dans la formation, accueil des étudiants en stage). D'autres partenariats viennent enrichir la formation en associant les étudiants à leurs travaux ou manifestations : Conseil national du numérique, Association française pour la protection internationale du Droit d'auteur (AFPIDA), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), Association française de Droit de l'informatique et de la télécommunication (AFDIT), etc. Sur le plan de la coopération internationale, il faut relever le partenariat avec l'Université de Laval pour le parcours *PIFTN*. Les mécanismes d'incitation à la mobilité sont importants au niveau de l'établissement, avec des bourses de mobilité entrantes et sortantes, mais on ignore leurs retombées sur le master *Droit de la propriété intellectuelle* (à l'exception du parcours *PIFTN* pour lequel la mobilité est inhérente à la formation).

Organisation pédagogique

La spécialisation progressive de la formation est particulièrement bien respectée. Le premier semestre du M1 renforce les acquis fondamentaux en Droit privé tout en introduisant une pré-spécialisation en Droit de la propriété intellectuelle et en Droit du numérique, tandis que le second semestre prolonge et approfondit cette pré-spécialisation. Le M1 est proposé sur les deux sites, même si l'uniformité de la mention n'apparaît pas de manière évidente en raison d'une présentation propre des maquettes et de quelques différences mineures dans les matières optionnelles. Outre une semaine d'immersion commune, certains enseignements sont mutualisés entre les deux sites par vidéo-conférences, mais cette organisation semble actuellement insatisfaisante en raison de difficultés techniques de captation ou de retransmission. Le M1 *Droit de la propriété intellectuelle* est entièrement mutualisé, sur les deux sites, avec le M1 *Droit du numérique*, la différence de mention n'apparaissant qu'au niveau des crédits ECTS attribués aux enseignements de spécialité. Les parcours proposés en M2 sont cohérents ; ils s'inscrivent dans la continuité de la double spécialisation du M1 *Droit de la propriété intellectuelle* et *Droit du numérique*. La lisibilité est en revanche plus discutable au niveau des masters, et en particulier en ce qui concerne l'articulation entre le master *Droit de la propriété intellectuelle* et le master *Droit du numérique*. Ces deux formations, présentées comme « jumelles », conduisent chacune à quatre parcours, dont trois sont communs aux deux formations. On peut du reste s'étonner que le parcours *PIFTN* relève exclusivement du master *Droit de la propriété intellectuelle* tandis que le parcours *Propriété Intellectuelle Appliquée* (PIA) est uniquement rattaché au master *Droit du numérique*. Au vu du tronc commun en M1, on se demande si l'architecture de la formation ne serait pas plus lisible avec une seule mention se déclinant en cinq parcours au niveau du M2. Les modalités d'enseignement mises en place sont bien exposées pour chaque parcours. Les dispositifs relatifs aux étudiants en situation particulière sont peu détaillés, à l'exception des mesures proposées aux étudiants en situation de handicap. Concernant les validations d'acquis, le dossier indique simplement qu'il est possible, en formation continue, de faire des validations des acquis professionnels et personnels (VAPP), notamment pour des ingénieurs dispensés de matières techniques. La professionnalisation est très présente tout au long de la formation (stages, conférences métiers, ateliers pratiques, visites au sein d'entreprises ou d'organismes, échanges avec les anciens, etc.). Les modalités d'organisation des stages varient selon les parcours ; la réalisation d'un stage est obligatoire dans tous les parcours de M2, à l'exception du parcours *PIFTN*. L'accompagnement des étudiants dans leur recherche semble très satisfaisant. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est complète ; elle décrit assez précisément les compétences professionnelles que doit acquérir l'étudiant. La recherche est également très présente, que ce soit par la rédaction obligatoire d'un mémoire en M2 ou par la présentation des résultats des projets de recherche menés par les unités de recherche d'adossement. Une importance toute particulière est accordée au mémoire dans le parcours *PIFTN* puisqu'il représente 10 crédits ECTS. Les pédagogies innovantes sont présentes sous diverses formes : classes inversées, jeux de rôle, ateliers de réflexion prospective, ateliers-débats, etc. L'enseignement de l'anglais est présent tout au long du cursus et des enseignements disciplinaires en anglais sont proposés en M1 et/ou en M2, selon les parcours ou le site de formation.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée. Les enseignements sont principalement assurés par des enseignants-chercheurs en M1 (de l'ordre de 92 % pour chaque site). En revanche, la part d'intervenants professionnels est très importante en master 2, pour les parcours *Droit de la création et numérique* (DCN), *Propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques* (PIDAN), et *Droit de l'innovation et propriété industrielle* (DIPi), puisque ces derniers – dont l'expertise est reconnue – assurent plus de la moitié des enseignements. Dans le parcours *Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numérique* (PIFTN), davantage orienté vers la recherche, les enseignants-chercheurs assurent en revanche plus de 80 % des enseignements. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont bien définis. La cohérence de l'offre de formation entre les deux sites est assurée par un comité de mention. Par ailleurs, un conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an, pour dresser un bilan des formations et suggérer des évolutions. La composition de ce conseil n'est pas précisée (annexe du dossier fourni par l'établissement incomplète). Des propositions, issues de la première réunion de cette instance ont d'ores et déjà été suivies d'effet. Des procédures d'évaluation des enseignements ont été mises en place, au niveau de l'université, avec des taux de réponses très faibles, mais aussi de manière plus informelle – et plus efficace – au sein de chaque formation. Les modalités d'évaluation des étudiants sont décrites avec plus ou moins de précision selon les sites ou les parcours mais elles sont dans l'ensemble satisfaisantes. Une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un portefeuille de compétences. Le supplément au diplôme n'est pas fourni dans le dossier ; il est néanmoins précisé que, dans l'attente d'un travail spécifique sur l'approche par compétences, ce travail est effectué cas par cas avec le responsable de la formation.

Résultats constatés

Les effectifs en M1 sont stables. Ils restent assez faibles sur le site de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (12 étudiants en 2017-2018). Le recrutement est peu diversifié au vu du nombre – très faible – d'étudiants primo-arrivants. Cela est vrai en particulier sur le site de l'Université Paris-Sud où aucun étudiant primo-arrivant n'a été admis au cours des trois dernières années. Pour les M2, l'évolution des effectifs est délicate à apprécier. À l'exception du parcours *DIPi*, les effectifs sont souvent plus proches de la dizaine que de la vingtaine annoncée dans le dossier. Si les rédacteurs précisent qu'il s'agit d'un choix délibéré pour le parcours *PIFTN*, on s'interroge en revanche sur l'évolution des effectifs du parcours *DCN* pour lequel aucun étudiant ne semble inscrit sur les deux dernières années d'après le tableau annexé au dossier d'auto-évaluation. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1 comme en M2. Le suivi des diplômés est assuré grâce à une enquête d'insertion centralisée à l'échelle de l'établissement ; cette dernière révèle un très bon taux d'insertion professionnelle des diplômés à six mois pour l'année 2015-2016 (ces indicateurs ne concernent pas le parcours *PIFTN* qui n'avait pas ouvert cette année-là). Le taux important d'étudiants en poursuite d'études est cohérent pour un master *Droit*, un grand nombre de diplômés poursuivant leurs études au sein d'un Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bon adossement aux milieux professionnels.
- Bonne professionnalisation de la formation.
- Très bon adossement à la recherche.
- Pilotage efficace de la mention.
- Enseignements disciplinaires en anglais.

Principal point faible:

- Manque de lisibilité de l'articulation du master *Droit de la propriété intellectuelle* avec le master *Droit du numérique*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives d'évolution évoquées dans le dossier sont intéressantes (logique de double compétence, renforcement de la dimension internationale). Une réflexion sur la nomenclature mériterait d'être menée, conjointement avec le master *Droit du numérique*, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, ainsi qu'avec le master *Droit international et européen* du fait du double rattachement du parcours de seconde année — *Propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques* (PIDAN). Ces deux formations « jumelles » gagneraient en effet à être regroupées au sein d'une seule et même mention « *Propriété intellectuelle et numérique* » eu égard notamment aux effectifs du master *Droit du numérique*.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT DE LA SANTÉ

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la santé* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay forme en deux ans des juristes et des professionnels de la santé au Droit de la santé et des biotechnologies, afin qu'ils puissent intégrer les postes de juristes en start-up santé, dans les entreprises et les institutions de recherche, mais également passer l'examen d'entrée de l'école de formation du barreau, ainsi que les concours de la fonction publique hospitalière. La mention *Droit de la santé* dispose en deuxième année de master (M2) d'un seul parcours *Droit de la santé et des biotechnologies*. Les enseignements sont ouverts à la formation initiale et à la formation continue.

ANALYSE

| Finalité |
|--|
| <p>Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation apparaissent clairement dans le dossier, qui distingue la formation juridique générale de la première année de master (M1) avec uniquement deux enseignements spécialisés en Droit de la santé (<i>Organisation du système de santé</i> et <i>Droit des usagers du système de santé</i>) et un M2 spécialisé pour répondre aux besoins des start-up de biotech implantées sur le site Université d'Évry-Val-d'Essonne en lien avec le Génomole (pôle de recherche sur le génome).</p> <p>Les enseignements proposés dans le M1, sans être spécifiques au <i>Droit de la santé</i>, marquent une forte spécialisation en <i>Droit privé général</i> et en <i>Droit des affaires</i> (<i>Droit spécial des sociétés</i>, <i>Droit fiscal des affaires</i>, <i>propriété littéraire et artistique</i>), qui s'explique par son rattachement dans le cadre de la précédente campagne d'accréditation à la mention <i>Droit des affaires</i>.</p> <p>La liste des fonctions susceptibles d'être occupées par les diplômés coïncide pour l'essentiel avec l'offre de formation. La nature des enseignements proposés au M2 correspond aux objectifs professionnels de la formation dans le secteur privé de la biotechnologie et du <i>Droit des affaires</i>. Ils correspondent moins à une insertion dans le milieu associatif et dans le secteur public.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>La mention <i>Droit de la santé</i> de la ComUE Université Paris-Saclay a été spécifiquement créée pour répondre aux besoins des start-up de biotech développées à proximité du Génomole. Cette particularité caractérise et</p> |

singularise la formation au regard des autres mentions *Droit de la santé* des universités de l'Île-de-France. Il serait intéressant de mieux caractériser et de mieux identifier les liens entretenus avec les scientifiques du Génopole. Cependant, le dossier n'explique pas les liens entre la formation et le département de biologie de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne et éventuellement avec des organismes nationaux de recherche (Institut Pasteur, Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Institut national des données de santé, etc.). Le dossier met bien en évidence la particularité du parcours *Droit de la santé et des biotechnologies* au regard de l'offre de formation existante en Île-de-France.

La mention *Droit de la santé* est rattachée à l'unité de recherches Léon Duguit et plus particulièrement à l'équipe de recherche travaillant sur la régulation dans le domaine du *Droit et de la science*. Les étudiants du master sont associés aux colloques et aux tables rondes organisés par les membres. Très peu d'étudiants poursuivent leur M2 dans le cadre d'un doctorat (une seule doctorante pour la promotion 2016/2017) ce qui est conforme au parcours professionnalisant.

L'essentiel des cours en M1 est dispensé par des enseignants-chercheurs. Des professionnels du Droit de la santé, de la protection sociale et du droit des affaires interviennent dans le M2 à hauteur de 40 %. Le master ne dispose pas de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieurs étrangers, ce qui n'a rien d'exceptionnel dans la discipline.

Organisation pédagogique

La structuration de la formation autour d'un M1 très généraliste suivi d'une spécialisation dans le cadre du parcours de M2 permet une spécialisation progressive bien que la formation ne prévoit pas d'options. L'offre de formation n'intègre un module spécifique à la préparation aux concours.

Il existe des dispositifs particuliers permettant d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel (ateliers d'aide à la rédaction de CV, préparation d'entretien, aide à la rédaction de lettre de motivation, puis stage).

Les étudiants peuvent dès le M1 faire un stage, dont la durée minimum n'est pas précisée. Il s'agit d'un stage facultatif. Seuls les étudiants de M1, qui le souhaitent, suivent une formation à la recherche afin de rédiger mémoire de recherche ou de participer au montage d'une journée d'études. Les étudiants de M2 doivent faire un stage de deux mois minimum et rédiger un mémoire en lien avec leur stage, ce qui permet de professionnaliser le parcours de l'étudiant. Les modalités d'évaluation du stage sont bien précisées et cohérentes.

Les enseignants-chercheurs du master sont membres de l'unité de recherches Léon Duguit.

Les étudiants sont accompagnés dans le choix du sujet et dans la rédaction du mémoire par des formations méthodologiques obligatoires en M2. Il est dommage qu'il n'existe pas un enseignement spécifique consacré à l'intégrité scientifique, d'autant que chaque mémoire fait l'objet d'un contrôle du plagiat.

La place du numérique dans l'enseignement est inexistante en M1 et en M2. Aucun enseignement n'entre dans la politique d'innovation pédagogique.

Un enseignement en langue étrangère est obligatoire en M1 comme en M2, ce qui est conforme au cadre national des masters. Aucune précision n'est apportée sur l'évaluation des compétences linguistiques. Il n'y a pas non plus de dispositifs mis en place pour évaluer le niveau de compétence linguistique des étudiants. Aucune statistique n'est fournie sur les mobilités entrantes et sortantes dans le cadre de dispositifs Erasmus ou autres conventions d'échanges internationales. Plusieurs cours de M1 sont mutualisés avec un M1 *Droit privé général*, une unité d'enseignement mutualisée est dispensée en visio-conférence depuis l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines.

Pilotage

En M1, l'équipe pédagogique est composée majoritairement d'universitaires (10 sur 15) et de professionnels autour d'un responsable de mention, qui est également le responsable du M2, et d'un responsable du M1. Les modules professionnalisant sont confiés à des professionnels dont la qualité est précisée dans le dossier (biologistes, pharmacien, médecin, cadres hospitaliers).

L'existence d'un conseil de perfectionnement, qui se réunit une fois par an, permet d'évaluer la formation et de formuler des propositions d'évolution. L'évaluation de la formation et des enseignements n'est pas formellement organisée en M1, en M2 des fiches d'évaluation sont distribuées.

Les modalités d'évaluation sont définies par le règlement des études. Les compétences, qui doivent être

acquises par les étudiants, sont précisées dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les modalités de suivi de ces compétences ne font pas l'objet d'une procédure spécifique. Le supplément au diplôme précise bien le niveau de compétences acquises par l'étudiant.

Les modalités de recrutement en M1 ne sont pas précisées, il aurait été utile de connaître les critères de sélection. Il en va de même pour l'accès au M2. Il est seulement indiqué que les étudiants ayant validé le M1 peuvent intégrer le parcours. Il n'existe pas de dispositifs d'aide à la réussite spécifiques.

Résultats constatés

Les effectifs de M1 sont faibles (sept inscrits en 2015-2016, six inscrits en 2016-2017 et neuf en 2017-2018). En M2, les effectifs sont en nette diminution pour la dernière année avec 18 inscrits en 2015-2016, 15 inscrits en 2016-2017 et seulement six inscrits en 2017-2018. Les taux de réussite des étudiants sont bons (en moyenne de plus de 80 % en M2).

Il est difficile de mesurer l'insertion professionnelle des étudiants compte tenu des données transmises qui ne portent que sur la promotion de M2 2015-2016. Sur 16 diplômés, 12 ont répondu, mais les tableaux ne font état que de neuf réponses : trois en poursuite d'études, deux en emploi (sans précision) et quatre en recherche d'emploi. Il est également possible d'apprécier l'adéquation de l'insertion professionnelle aux objectifs affichés de la formation par les précisions relatives aux secteurs de l'insertion professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne pluridisciplinarité de la formation.
- Part importante de professionnels du secteur de la Santé dans l'équipe enseignante en M2.
- Spécificité de la formation en raison de liens forts avec le Génopole.

Principaux points faibles :

- Faiblesse des effectifs en M1, diminution des effectifs en M2.
- Absence d'informations sur le devenir des étudiants de M1 et sur l'origine des étudiants de M1.
- Absence de formalisation suffisante des liens avec le Génopole et les start up en Santé.
- Développement des technologies innovantes de l'apprentissage inexistant.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le développement des technologies innovantes de formation devrait pouvoir encore renforcer l'attractivité de la formation notamment dans le domaine de la formation continue. L'insertion professionnelle des apprenants dans l'administration publique nécessiterait de développer des modules plus spécifiques au secteur public, éventuellement un module de préparation aux concours de la fonction publique hospitalière. De façon plus globale, il peut être intéressant de développer des partenariats avec l'offre de formation en *Droit de la santé* des autres universités de l'Île-de-France.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* est une formation professionnalisante de la School *Droit et science politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif la formation de juristes qualifiés spécialisés en droit des affaires appliqué au monde de l'entreprise. La première année de master (M1) comprend trois parcours, l'un général *Droit des affaires*, les deux autres plus spécifiques, le parcours *Master of law (LLM)* et le parcours *Juriste d'entreprise*. La seconde année de master (M2) propose dix parcours : *Structures et techniques juridiques des affaires*, *Contrats d'affaires et de crédit*, *Business, Tax and Financial Market Law*, *Droit des affaires internationales*, *Fusions and acquisitions*, *Droit de l'environnement*, *de la sécurité et de la qualité dans les entreprises*, *Droit de la concurrence et des contrats*, *Droit pénal de l'entreprise*, *Gestion des Entreprises et management des ressources humaines* et *Juriste d'entreprise*, ouvert à l'apprentissage. La formation est accessible en formation initiale ou en alternance, en français ou bilingue. L'enseignement a lieu sur les trois sites de l'université (l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, l'Université Paris-Sud et l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines).

ANALYSE

Finalité

Les connaissances attendues sont clairement précisées, tant en M1 qu'en M2. Le M1 constitue un tronc commun de connaissances fondamentales en Droit des affaires permettant une pré-spécialisation. L'objectif, nettement mis en évidence, est la préparation de la poursuite d'études vers une spécialisation en M2, voire la possibilité pour les étudiants de présenter des concours ou examens accessibles à l'issue de cette première année.

En seconde année, les parcours, variés et complémentaires, concourent à une insertion professionnelle adéquate des étudiants. Leur visée professionnalisante est mise en avant par la mise en place remarquable d'un cours de projet professionnel dès le M1. La répartition des enseignements sur les deux années de formation est bien construite et répond avec cohérence aux objectifs de la formation. On apprécie le suivi personnalisé des étudiants dans la recherche de stage, la présentation du projet professionnel notamment. Les métiers visés par la formation sont clairement renseignés, notamment dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles sans négliger l'accès à la poursuite d'études.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit des affaires* occupe une place centrale dans l'offre de formation globale de l'établissement par la richesse et la diversité des parcours proposés. Toutefois, le parcours *Gestion des Entreprises et management des ressources humaines* fait a priori l'objet d'un double rattachement avec le master *Droit social* tout comme celui de *Droit de la concurrence et des contrats* avec le master *Droit international et européen*, sans que ces double adossements soient mentionnés et explicités. La formation bénéficie de bons partenariats avec des universités étrangères (l'Université de Montréal, l'Université fédérale de Russie du Nord-Est Yakutsk (*North-Eastern Federal University - NEFU*), l'Université de Bologne, et au niveau national, avec plusieurs grandes écoles (École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), *European Business School* (ESCP), École des Hautes Études Commerciales (EDHEC), Institut des hautes études économiques et commerciales (INSEEC), Hautes études appliquées du Droit (HEAD)) attestant d'un bon rayonnement national de la formation. En dépit de ces atouts, la formation subit la concurrence directe des universités parisiennes.

La formation est adossée à cinq laboratoires : l'Institut Droit éthique patrimoine (IDEP), l'Institut d'étude de Droit public (IEDP), le Centre d'études et de recherche en Droit de l'immatériel (CERDI), le laboratoire Droit des affaires et des nouvelles technologies (DANTE), le Centre de Recherches Léon Duguit pour l'étude des nouvelles transformations du Droit (CRLD) et bénéficie du soutien du laboratoire Réseau, Innovation, Territoires, Mondialisation (RITM) en gestion et management pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines*. Si l'articulation avec la recherche est affichée comme étant primordiale, la vocation professionnalisante de la formation reste très marquée au regard des unités d'enseignements, même si la rédaction d'un mémoire est prévue à l'issue du M2.

Les relations avec les partenaires socio-économiques sont bien établies et fécondes notamment par l'ouverture des enseignements aux associés de cabinets d'avocats partenaires ou des séminaires organisés dans les entreprises.

Il est très appréciable que la formation compte un double diplôme international, dès la première année (LLM) en vue de l'obtention du double diplôme très réputé master et LLM. Le partenariat est lié avec de très prestigieuses universités étrangères et constitue un véritable atout pour la formation. Les débouchés professionnels pour les étudiants sont tout aussi appréciables et se font dans les grands cabinets d'avocats internationaux. La mobilité des étudiants est donc clairement intégrée à la formation, qu'elle soit d'ailleurs entrante ou sortante, avec le soutien de l'établissement (les bourses de mobilité).

Organisation pédagogique

La formation est bien structurée avec trois parcours en M1 contenant un tronc commun de cinq matières et des modules spécifiques préparant à la spécialisation attendue en M2. La seconde année de master se décline en dix parcours très ciblés. L'étudiant bénéficie en outre d'un bon accompagnement dans l'élaboration de son projet professionnel puisqu'un cours spécifique est dédié au projet professionnel dès le M1 et se poursuit en M2. Les anciens étudiants sont associés à la démarche et viennent conseiller les nouveaux. On apprécie aussi l'entretien de milieu d'année mis en place en seconde année pour accompagner les étudiants ainsi que le livret de l'étudiant ou « guide de stage » prévu, pour certains parcours seulement. Il est toutefois assez surprenant que le numérique ne soit pas davantage développé dans la formation, d'autant que les formations sont proposées sur plusieurs sites. Le dossier évoque seulement la mise en place future de cours en visioconférence. Les étudiants en situation de handicap ou sportifs de haut niveau bénéficient de mesures classiques d'accueil. La professionnalisation est bien intégrée dans la formation notamment par l'organisation de rencontres avec des professionnels et un stage obligatoire de trois à six mois selon les parcours. S'il est opportun que les langues étrangères soient enseignées de manière obligatoire dans la formation, la disparité du volume horaire de ces cours entre les sites est regrettable.

Pilotage

Le master *Droit des affaires* est bien structuré et bénéficie d'organes de pilotage efficaces, dont la multiplication en alourdit toutefois la gestion. Trois responsables pilotent la formation en liens directs avec les responsables de parcours. La formation dispose d'un conseil de mention et d'un conseil de perfectionnement, et de cinq conseils de perfectionnement constitués sur les dix parcours. Les équipes pédagogiques de chaque parcours se réunissent plusieurs fois par semestre. La répartition du volume horaire des enseignements entre professionnels et enseignants-chercheurs est globalement équilibrée et adaptée selon les parcours.

Un processus d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mis en place mais le faible taux de réponse (15 %) le rend peu probant, surtout en M1. En M2, s'y ajoute un questionnaire soumis aux étudiants chaque semestre, dont les réponses sont analysées lors du conseil de perfectionnement.

Les modalités de contrôle de connaissances théoriques sont classiques et connues des étudiants. Le suivi de l'acquisition des compétences est bien organisé notamment autour des enseignements relatifs au projet professionnel. Il n'est toutefois pas fait état de l'existence d'un portefeuille de compétences ou d'un livret de l'étudiant, ni d'une annexe descriptive de diplôme (ADD).

Résultats constatés

Le master *Droit des affaires* est très attractif, avec notamment une augmentation des candidatures étrangères, imposant une lourde charge pour en assurer le traitement quantitatif, avec une réelle déperdition entre les candidats sélectionnés et les étudiants inscrits. Les effectifs restent stables en dépit de la concurrence des nombreux masters de Droit des affaires de la région. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1, avec un taux moyen de l'ordre de 80 % avec toutefois un taux plus faible oscillant entre 38 % et 68 % pour le site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, comme en M2 où ils varient entre 90 % et 100 %. L'insertion professionnelle des diplômés est très bonne (85 % en poste), en sachant que plus de la moitié avait trouvé un emploi avant la fin de leurs études. Le suivi des étudiants quittant l'Université à l'issue du M1 reste cependant à construire. La poursuite d'études est aussi une voie bien représentée puisque plus de 50 % des diplômés poursuivent leur cursus à l'école de formation du barreau, en école de commerce ou LLM, à l'exception du parcours *Juriste d'entreprise* où le taux d'insertion professionnelle à six mois est logiquement de l'ordre de 60 % s'agissant d'une formation ouverte à l'apprentissage.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Qualité et quantité des partenariats académiques nationaux et internationaux.
- Bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Attractivité de la formation.

Principaux points faibles :

- Lisibilité perfectible de l'architecture des parcours.
- Faible place du numérique et des nouvelles technologies.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La lisibilité de la très riche offre de formation de cette mention pourrait être améliorée en rendant plus visibles les parcours dans toutes leurs spécificités, notamment pour les parcours donnant lieu à un double adossement. L'attractivité de cette formation en serait encore renforcée. Compte tenu des objectifs et de la finalité de la formation, il serait très profitable de développer le numérique et les modes de pédagogie innovante.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT DU NUMÉRIQUE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit du numérique* est une formation professionnalisante de la *School Droit et science politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif de former des juristes spécialisés en *Droit du numérique*, ouverts sur l'international et adaptés aux besoins de la pratique. Outre un renforcement des fondamentaux en *Droit privé*, la première année de master (M1) offre une pré-spécialisation en *Droit du numérique* et en *Droit de la propriété intellectuelle*. La seconde année de master (M2) propose quatre parcours : *Droit de la création et numérique*, *Droit de l'innovation et propriété industrielle*, *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques* et *Propriété intellectuelle appliquée*, proposé en alternance. Les enseignements sont dispensés sur la ComUE Université Paris-Saclay, à savoir la faculté de Droit Jean Monnet de l'Université Paris-Sud et la faculté de Droit et de science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines.

ANALYSE

| |
|---|
| Finalité |
| Les connaissances attendues sont décrites avec beaucoup de précision, tant au niveau du M1 que du M2 et les enseignements proposés permettent de les acquérir. Bien décrites, les compétences professionnelles sont en parfaite adéquation avec le contenu de la formation. Les objectifs de la formation en termes de débouchés sont bien renseignés pour chaque parcours ; ils sont très cohérents au regard du contenu de la formation. |
| Positionnement dans l'environnement |
| Le positionnement du master <i>Droit du numérique</i> dans l'offre globale de formation est excellent dans sa conception avec une formation « jumelle », le master <i>Droit de la propriété intellectuelle</i> . Le M1 se distingue au niveau régional, par la pré-spécialisation proposée. Les parcours de M2 sont, quant à eux, dotés d'identités propres permettant de les différencier de l'offre concurrente au niveau national. Toutefois, il est regrettable que le rattachement du parcours <i>propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques</i> au master <i>Droit international et européen</i> ne soit ni mentionné, ni explicité dans le dossier. Les parcours <i>Droit de la création et numérique</i> et <i>Droit de l'innovation et propriété industrielle</i> s'ouvrent à la pluridisciplinarité en offrant des enseignements technologiques à côté des enseignements juridiques. Cette approche transversale se retrouve également dans le parcours <i>Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques</i> , qui forme les étudiants sur un triple champ disciplinaire Numérique, Droit des affaires et Propriété intellectuelle. Quant au parcours <i>Propriété</i> |

intellectuelle appliquée, c'est le seul master proposé en alternance en ce domaine. Pour les parcours *Droit de la création et numérique* et *Droit de l'innovation et propriété industrielle*, un partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne renforce le positionnement de la formation en évitant des redondances dans l'offre régionale. La formation est adossée au Centre d'études et de recherche en Droit de l'immatériel (CERDI) pour le site de l'Université Paris-Sud et au Laboratoire de recherche Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE) pour celui de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines. Les interactions de la formation avec la recherche sont réelles et assez riches (un projet tutoré en M1, un mémoire en M2 et une association active des étudiants aux manifestations scientifiques organisées par les laboratoires). Les partenariats socio-économiques sont nombreux. Différents cabinets d'avocats sont notamment associés à la formation de manière informelle mais durable (intervention de professionnels dans la formation, accueil des étudiants en stage). D'autres partenariats viennent enrichir la formation en associant les étudiants à leurs travaux ou manifestations. Certains sont résolument axés sur le numérique (Conseil national du numérique, Association française de droit de l'informatique et de la télécommunication), tandis que d'autres concernent plus généralement la propriété littéraire et artistique (Association française pour la protection internationale du droit d'auteur, Association littéraire et artistique internationale, Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Sur le plan de la coopération internationale, il n'existe aucun partenariat officiel avec des établissements étrangers. Les mécanismes d'incitation à la mobilité sont importants au niveau de l'établissement, avec des bourses de mobilité entrantes et sortantes, mais on en ignore les retombées sur la formation.

Organisation pédagogique

La spécialisation progressive de la formation est bien respectée. Le premier semestre du M1 renforce les acquis fondamentaux en *Droit privé* tout en introduisant une pré-spécialisation en *Droit de la propriété intellectuelle* et en *Droit du numérique* qui se poursuit au second semestre. Le M1 est proposé sur les deux sites, même si l'uniformité de la mention n'apparaît pas de manière évidente du fait d'une présentation différente des maquettes et de quelques spécificités mineures dans les enseignements optionnels.

Outre une semaine d'immersion commune, certains enseignements sont mutualisés entre les deux sites par visio-conférences dont l'organisation semble actuellement insatisfaisante en raison de difficultés techniques (captation et/ou retransmission). Le M1 *Droit du numérique* est entièrement mutualisé, sur les deux sites, avec le M1 *Droit de la propriété intellectuelle*, la différence entre les deux masters n'apparaissant qu'au niveau des crédits ECTS (*Européan Credit Transfer System*) attribués aux enseignements de spécialité. Les parcours proposés en M2 sont cohérents ; ils s'inscrivent dans la continuité de la double spécialisation du M1 en *Droit du numérique* et en *Droit de la propriété intellectuelle*. La lisibilité est en revanche plus discutable au niveau master, en particulier en ce qui concerne son articulation avec le master *Droit de la propriété intellectuelle*. Ces deux formations, présentées comme « jumelles », conduisent chacune à quatre parcours, dont trois sont communs aux deux masters. On peut du reste s'étonner que le parcours *Propriété intellectuelle appliquée* soit uniquement rattaché au master *Droit du numérique*, tandis que le parcours *Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numériques* relève exclusivement du master *Droit de la propriété intellectuelle*. Au vu du tronc commun en M1, on se demande si l'architecture de la formation ne serait pas plus lisible avec une seule mention se déclinant en cinq parcours au niveau du M2. Les modalités d'enseignement mises en place sont bien exposées pour chaque parcours. On remarquera en particulier l'organisation du parcours *Propriété intellectuelle appliquée* qui alterne, chaque semaine, deux jours d'enseignements et trois jours en entreprise. Les dispositifs relatifs aux étudiants en situation particulière sont peu détaillés.

Concernant les validations d'acquis, le dossier indique simplement qu'il est possible de faire des validations d'acquis d'expérience (VAE) partielles, ou, en formation continue, des validations des acquis professionnels et personnels (VAPP).

La professionnalisation est très présente tout au long de la formation (stages, conférences métiers, ateliers pratiques, visites au sein d'entreprises ou d'organismes, échanges avec les anciens, etc.). Les modalités d'organisation des stages varient selon les parcours ; l'accompagnement des étudiants dans leur recherche est très satisfaisant. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est complète. Elle décrit assez précisément les compétences professionnelles que l'étudiant doit acquérir. La recherche est également très présente, que ce soit par la rédaction obligatoire d'un mémoire en M2 (à l'exception du parcours *Propriété intellectuelle appliquée*) ou par la présentation des résultats des projets de recherche menés par les laboratoires auxquels, la formation est adossée. Les pédagogies innovantes se retrouvent sous diverses formes : classes inversées, jeux de rôle, ateliers de réflexion prospective, ateliers-débats, etc.

L'enseignement de l'anglais est présent tout au long du cursus et des enseignements disciplinaires en anglais sont proposés en M1 et/ou en M2, selon les parcours ou le site de formation.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée. Les enseignements sont essentiellement assurés par des enseignants-chercheurs en M1 (à 92 % environ, sur les deux sites). En revanche, la part d'intervenants professionnels est logiquement très importante en M2, puisque ces derniers – dont l'expertise est reconnue – assurent plus de la moitié des enseignements. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont bien définis. La cohérence de l'offre de formation entre les deux sites est assurée par un comité de mention. Par ailleurs, un conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an, pour dresser un bilan des formations et suggérer des évolutions. La composition de ce conseil est équilibrée même si l'on peut s'étonner que les représentants étudiants, les personnels administratifs et les professionnels n'apparaissent qu'en tant qu'invités, et non en tant que membres à part entière. Des propositions, issues de la première réunion de cette instance, en décembre 2017, ont d'ores et déjà été suivies d'effets. Des procédures d'évaluation des enseignements ont été mises en place, au niveau de l'Université, avec des taux de réponses très faibles, mais aussi de manière plus informelle et plus efficace au sein de chaque formation. Les modalités d'évaluation des étudiants sont décrites avec plus ou moins de précision, selon les sites ou les parcours, mais elles sont globalement satisfaisantes. Une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un portefeuille de compétences. Aucune annexe descriptive de diplôme (ADD) n'est jointe au dossier ; il est toutefois précisé que, dans l'attente d'une réflexion globale sur l'approche par compétences, ce travail est effectué cas par cas par le responsable de la formation.

Résultats constatés

Les effectifs en M1 tendent à diminuer. Ils restent assez faibles sur le site de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (12 étudiants inscrits pour 35 candidats admis en 2017-2018). Le recrutement est peu diversifié au vu du nombre très faible d'étudiants primo-arrivants et d'étudiants étrangers. L'attractivité est plus délicate à apprécier pour les secondes années de masters. En effet, à l'exception du parcours *Propriété intellectuelle appliquée*, qui relève exclusivement du master *Droit du numérique*, les autres parcours affichent des effectifs extrêmement faibles. Les étudiants choisissant ces parcours s'inscrivent peut-être majoritairement au master *Droit de la propriété intellectuelle*. On s'interroge néanmoins sur le parcours *Droit de la création et numérique* pour lequel aucun étudiant ne semble inscrit sur les deux dernières années d'après le tableau annexé au dossier d'auto-évaluation. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1, comme en M2. Le suivi des diplômés est assuré par une enquête d'insertion centralisée au niveau de l'établissement ; cette dernière ne permet pas toutefois de tirer des enseignements significatifs pour le master *Droit du numérique*. En effet, à l'exception du parcours *Propriété intellectuelle appliquée*, les faibles effectifs induisent un trop faible taux de répondants pour que les réponses soient jugées significatives. Pour le parcours *Propriété intellectuelle appliquée*, l'insertion professionnelle est bonne s'agissant d'une formation en alternance. Le taux de répondants à l'enquête d'insertion à six mois est de 79 % avec 80 % en emploi et 20 % sont en poursuite d'études.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bon adossement aux milieux professionnels.
- Bonne professionnalisation de la formation.
- Très bon adossement à la recherche.
- Efficacité du pilotage de la formation.
- Enseignements disciplinaires en anglais.

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité de l'articulation avec le master *Droit de la propriété intellectuelle*.
- Faible attractivité de certains parcours du master *Droit du numérique*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La réflexion menée sur la mise en place de certificats pour la formation par équivalence est une piste intéressante. Il en est de même pour les autres axes de développement évoqués dans le dossier, en particulier en ce qui concerne la logique de double compétence ou le renforcement de la dimension internationale. Au-delà, une réflexion sur la nomenclature mériterait d'être menée, conjointement avec le master *Droit de la propriété intellectuelle*, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, et plus ponctuellement avec le master *Droit international et européen* du fait de l'adossement du parcours *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques* à cette formation. Ces formations « jumelles » gagneraient certainement à être regroupées au sein d'un unique master « *Propriété intellectuelle et numérique* », tout particulièrement au regard des effectifs du master *Droit du numérique* par rapport à ceux du master *Droit de la propriété intellectuelle*.



MASTER DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit international et européen* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) université Paris-Saclay, propose aux étudiants issus d'une licence *Droit*, de se spécialiser progressivement en Droit international, qu'il soit Droit public ou privé et en Droits européens. À cette fin, la première année du master (M1) est divisée en deux parcours le M1 *Droit international et européen des affaires* et le M1 *Droit public international et européen*. Une fois ces connaissances fondamentales acquises, les étudiants peuvent poursuivre leur seconde année de master (M2) en choisissant parmi différents parcours le M2 *Arbitrage et Commerce International*, le M2 *Diplomatie et négociations stratégiques*, le M2 *Droit de la concurrence et des contrats*, le M2 *Droit des achats publics*, le M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications*, le M2 *Droit international et européen des droits fondamentaux*, le M2 *Droits de l'homme et droit humanitaire*, le M2 *Entreprise et Droit de l'Union Européenne*, le M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques*. Il existe un dixième parcours *Droit des activités aériennes et aéronautiques* qui n'est actuellement pas ouvert. Le M1 est organisé sur deux sites, le M1 *Droit international et européen des affaires* sur le site de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et le M1 *Droit public international et européen* sur l'Université Paris-Sud. Le premier semestre qui est commun est organisé à l'Université Paris-Sud. Les M2 en revanche sont monosites : ils peuvent être localisés soit à l'Université de Versailles Saint-Quentin, soit à l'Université Paris-Sud, soit sur le site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne.

ANALYSE

Finalité

Les finalités de ce master sont clairement spécifiées dans le dossier. Il s'agit de former des spécialistes du droit international public et privé et du droit européen. Pour cela, la spécialisation est progressive et relativement poussée en M2. Les étudiants diplômés peuvent embrasser des carrières privées (avocat international, juriste d'entreprise, juriste d'ONG) ou carrières publiques (fonction publique européenne, diplomatie, ou encore, une poursuite en doctorat). Les débouchés sont énoncés clairement ; ils sont également présentés à l'occasion de réunions de rentrée ou de salons dédiés.

Les formations dispensées sur les trois sites : l'Université Paris-Sud, l'Université de Versailles Saint-Quentin et l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, sont en adéquation avec les ambitions affichées et les exigences du marché du travail. Le M1 *Droit international et européen des affaires* prépare à quatre parcours de M2 (*Arbitrage et commerce international, Droit de la concurrence et des contrats, Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques, Entreprises et droit de l'Union européenne*) ainsi qu'à d'autres M2 des différents établissements, tandis que le M1 *Droit public international et européen* prépare à six parcours de M2 *Droit international et*

européen des droits fondamentaux, Droit des activités spatiales et des télécommunications, Droit des achats publics, Diplomatie et négociations stratégiques, Entreprise et droit de l'Union européenne et Droits de l'homme et droit humanitaire.

Positionnement dans l'environnement

En M1, les cours du premier semestre sont mutualisés entre les deux M1. Les parcours de M2 sont répartis sur les trois sites. Dans la région Île-de-France d'autres établissements prestigieux proposent des masters spécialisés en Droit international et européen. Celui de la ComUE Université Paris-Saclay se distingue surtout par les singularités des parcours de M2, en privilégiant une ouverture transdisciplinaire par exemple (comme le M2 *Diplomatie et négociations stratégiques* qui s'ouvre à la géopolitique) ou par leur originalité, en invitant les étudiants à se professionnaliser (exemple de la clinique juridique dédiée au Droit d'Asile, en M2 *Droit de l'homme et droit humanitaire*). Enfin, certains parcours jouissent d'une notoriété internationale, à l'instar du M2 *Arbitrage et commerce international*, et du M2 *Droit de la concurrence et des contrats* qui a été Lauréat des Trophées de la pédagogie. En 2017, il a été mentionné par Challenges parmi les 10 masters de Droit en vue au plan national.

Dans le cadre du M1, les étudiants peuvent rédiger un mémoire de recherche en anglais. Les mémoires sont obligatoires dans deux parcours de M2. (le M2 *Droit international et européen des droits fondamentaux* et le M2 *Droits de l'Homme et droit humanitaire*), tandis que d'autres incitent les étudiants à participer à des exercices de simulation tels qu'un concours de plaidoirie.

De nombreux professionnels (avocats, experts d'organisations internationales) interviennent dans les différentes offres de formation, ce qui permet de constituer un réseau important en particulier pour les stages. Ces derniers sont également intégrés dans le comité de pilotage de la formation.

Le master *Droit international et européen* au regard de ses spécialisations a naturellement noué des liens avec des partenaires étrangers notamment américains permettant aux étudiants inscrits d'être mobiles via un système de bourses, dont les détails sont fournis concrètement par le dossier. Le master accueille des étudiants étrangers, ces derniers représentent un quart des effectifs.

Organisation pédagogique

La spécialisation est progressive. Le premier semestre est, en effet, commun à tous les étudiants inscrits en M1. Ce n'est qu'au second semestre que les étudiants s'orientent vers le Droit public ou le Droit privé. Ces derniers choisissent ensuite une spécialisation parmi les neuf parcours de M2. Les différents cours dispensés par des enseignants-chercheurs ou des professionnels sont cohérents vu la spécialisation de chaque M2. Les programmes des formations sont classiquement composés d'unités fondamentales et d'unités spécialisées avec un nombre de crédits ECTS cohérent ; les étudiants peuvent opter une voie orientée « recherche » ou une voie professionnalisante. Les différents M2 sont relativement différents dans leur organisation pédagogique. Certains privilégient les enseignements pratiques et les exercices de simulation comme le M2 *Droits de l'homme et droit humanitaire*, d'autres s'ouvrent à d'autres disciplines, comme le M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications*.

La professionnalisation s'opère principalement à travers les stages, optionnel en M1, obligatoire en M2 (sauf dans le M2 *Droit international européen des droits fondamentaux*), mais d'une durée très variable, en fonction des différents M2 (de trois à six mois) et d'une valeur en termes de crédits ECTS variable : le stage compte cinq crédits ECTS pour le M2 *Arbitrage et commerce international*, tandis qu'il compte pour neuf crédits ECTS pour le M2 *Diplomatie et négociations stratégiques* ou 15 ECTS pour le M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques*. Les étudiants sont accompagnés pour la recherche d'un stage et suivent dans les différents parcours des ateliers les préparant à leur insertion dans le marché du travail.

Les liens avec la recherche se concrétisent par la réalisation d'un mémoire et par la « participation », dont les modalités ne sont pas précisées, des étudiants aux manifestations scientifiques des nombreux laboratoires rattachés au master (l'Institut d'études du droit public (IEDP) et le Centre d'études interdisciplinaires (CEI) et l'équipe de recherche de l'IDEST) de l'Université Paris Sud, le laboratoire de Droit des affaires et nouvelles technologies (DANTE) et le Centre de recherche Versailles Saint Quentin institutions publiques (VIP) de l'Université Versailles Saint Quentin, le Centre de recherche Léon Duguit (CRLD) de l'Université d'Evry Val d'Essonne

Les étudiants inscrits en M2 sont familiarisés avec tous les outils numériques proposés par les établissements et disposent classiquement d'un environnement numérique de travail.

L'ouverture et la maîtrise de langues étrangères sont requises, mais les exigences et les modalités d'évaluation sont très différentes en fonction des parcours. Certains cours parmi les neuf parcours ouverts de M2 sont

dispensés en anglais (exemples du M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications* ou du M2 *Droit de la concurrence et des contrats*), pour d'autres comme en M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques*, il s'agit seulement de faire participer des étudiants à des consultations dans le cadre de conventions de recherche en langue anglaise.

Certains M2 se démarquent par leurs innovations pédagogiques à l'instar du M2 *Arbitrage et commerce international* qui propose aux étudiants des scénarii de procédures contentieuses, des quizz interactifs ou du M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques* qui propose des séminaires sur l'expression théâtrale.

Pilotage

L'équipe pédagogique est extrêmement riche et variée vu la structure du master *Droit international et européen*. Elle est composée majoritairement d'enseignants-chercheurs dont le nombre est assez variable (12 pour le M2 *Droit de la concurrence et des contrats*, trois pour le M2 *Droit des achats publics*) mais de nombreux professionnels interviennent avec des volumes horaires conséquents, en particulier pour les parcours les plus professionnalisants comme le M2 *Droit des achats publics* (220 heures pour un total de 275 heures).

Chaque formation est dirigée par au moins un directeur, un comité de pilotage pilote la mention et un comité de perfectionnement de la mention se réunit une fois par an. Le pilotage pourrait être renforcé au niveau de la mention afin d'harmoniser les pratiques des différents parcours.

Tous les parcours ne sont pas dotés de comité de pilotage mais cette situation ne devrait pas perdurer.

Les modalités de contrôle de connaissances sont classiques et connues des étudiants et publiées sur le site web du master. Il n'y a pas de suivi ou portefeuille de compétences.

Résultats constatés

Sur la mention, les effectifs sont en augmentation entre 2015 et 2018 (295 inscrits en 2015-2016, 338 pour l'année 2017-2018), ainsi que le nombre de dossiers de candidatures (2 951 pour 2015-2016, 4 077 pour 2017-2018) ce qui témoigne sans nul doute de l'attractivité du master *Droit international et européen*. Cependant, en M1, d'après les tableaux annexés au dossier, les effectifs sont très différents d'un parcours à l'autre : plus de 100 inscrits dans le parcours *Droit international et européen des affaires* sur les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 (122, 109 et 129 respectivement) contre 26, 28 puis 39 étudiants inscrits pour le parcours *Droit public international et européen sur la même période*. De même, pour les M2, les résultats sont contrastés : le M2 *Achat public* n'a eu que 8, ensuite 13, puis 10 inscrits.

Le taux de réussite est élevé en M1 : 85 % en M1 *Droit international et européen des affaires* pour 2015-2016, 79 % l'année suivante, 92 % en M1 *Droit public international et européen* pour 2015-2016 et 85 % en 2016-2017. En M2, il en est de même, entre 80 % (M2 *Diplomatie et négociations stratégiques* en 2015-2016) et 100 % (M2 *Arbitrage et commerce international* en 2016-2017 ou M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications* toujours en 2016-2017).

Le suivi des diplômés est effectué par l'établissement mais une seule enquête à six mois de l'obtention du diplôme a été réalisée, pour la promotion 2015-2016. Il est donc difficile d'avoir une vision globale de l'insertion professionnelle des étudiants avec des données aussi partielles. Au vu des données transmises (aucune donnée pour les M2 *Droit des achats publics* et *Droit de la concurrence et des contrats*) sur 119 diplômés : 81 ont répondu (taux de réponse de 68 %), 24 sont en poursuite d'études (29,6 % des répondants), 4 sont en thèse (4,93 % des répondants), et, 19 sont en emploi (23,45 % des répondants).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation riche et attractive.
- Originalité des parcours proposés.
- Dispositifs de professionnalisation et d'innovation pédagogique pertinents.

Principaux points faibles :

- Lisibilité perfectible de l'architecture des parcours.
- Peu de partenariats avec des établissements étrangers.
- Pilotage de la formation insuffisant.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit international et européen* avec deux M1 et dix parcours de M2 en Droit privé et en Droit public est une offre de formation originale et attractive. Si sa structure est riche et diversifiée, elle est aussi quelque peu complexe et laisse subsister des disparités entre M2. Le rattachement de certains parcours à deux mentions de master devrait faire l'objet d'explications plus développées et les chiffres doivent être éclaircis et analysés.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit notarial* de l'Université Paris-Sud est une formation en deux ans permettant d'obtenir un niveau BAC+5. La formation comprend un parcours unique, dont l'objectif est de former les étudiants à la profession de notaire. Le master *Droit notarial* est le préalable à l'inscription par la voie universitaire au centre de formation professionnelle notariale nécessaire à l'obtention du diplôme de notaire.

ANALYSE

| Finalité |
|---|
| <p>La formation expose clairement son objectif de former de futurs notaires. Le dossier identifie également les objectifs de la formation en termes de connaissances et de compétences à acquérir durant les deux années de master. L'intitulé de la formation apparaît en cohérence avec ses objectifs. Le contenu de la formation apparaît cohérent avec l'objectif que s'est fixé la formation si l'on se réfère au supplément au diplôme joint au dossier, lequel comporte une description du contenu de la formation.</p> <p>La formation est rendue visible pour les étudiants notamment grâce à une présentation de la formation en troisième année de licence <i>Droit</i> et à la mise à disposition de documents sur différents sites internet.</p> <p>Les secteurs de débouchés de la formation et les choix réalisés par les étudiants sont identifiés dans le dossier. Il serait néanmoins intéressant, d'indiquer les modes d'information des étudiants. Une fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est jointe au dossier. Cette fiche indique notamment les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles aux diplômés. Si le dossier ne fournit pas de chiffres précis, il indique que les étudiants poursuivent leurs études, pour la quasi-totalité, dans le secteur du Notariat (inscription dans un centre de formation professionnelle notarial en vue de l'obtention du diplôme de notaire) et non par une inscription en doctorat.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>Le dossier indique le positionnement de la formation au sein de l'établissement. La formation s'inscrit de manière classique dans l'offre globale de formations de l'établissement, notamment en ce qu'elle constitue l'un des débouchés des études de licence <i>Droit</i>. La formation s'inscrit également dans l'offre de masters de l'établissement en permettant l'accès à une profession réglementée. Le dossier indique que le master <i>Droit</i></p> |

notarial n'est pas la seule mention de ce type au niveau régional et national, tout en soulignant les éléments lui permettant de se démarquer. La formation se singularise en effet, d'une part, par sa dimension internationale marquée, laquelle répond à l'évolution de la pratique de l'activité notariale et, d'autre part, par les liens noués avec les instances notariales qui se traduisent notamment par un partenariat avec la chambre des notaires des Hauts-de-Seine. Ce partenariat est de nature à permettre le développement de la formation, notamment en favorisant la participation d'intervenants professionnels et l'obtention de stages, tout en apportant des moyens logistiques et humains supplémentaires à la formation. De plus, la formation a développé des partenariats académiques cohérents, avec le centre national de l'enseignement professionnel notarial et le centre de formation professionnelle notariale de Paris. Elle entretient des liens avec la profession de généalogiste, ainsi que diverses institutions du secteur du Notariat.

La formation est adossée aux travaux de l'Institut éthique droit et patrimoine (IEDP) de l'Université. Des enseignants-chercheurs sont associés à la formation, notamment au titre des enseignements qu'ils dispensent et par l'encadrement des mémoires de recherche. Il n'est pas étonnant que la recherche ne soit pas présentée comme l'objectif premier de la formation dans la mesure où celle-ci est à visée professionnelle. Il est néanmoins à noter que les étudiants doivent fournir un mémoire de recherche en fin de deuxième année de master (M2) et organisent chaque année un colloque favorisant leur formation à la recherche.

S'il n'existe pas de partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur étranger, des enseignants d'universités étrangères interviennent dans le master. Ces interventions constituent un atout pour la formation, car les relations avec les notaires étrangers permettent aux étudiants de réaliser leurs stages obligatoires dans les pays européens. La mobilité étudiante est favorisée, d'une part, par le biais du dispositif ERASMUS, et d'autre part, par l'obligation de réaliser un stage de deux mois à l'étranger en M2. Des dispositifs de bourses énumérés dans le dossier permettent par ailleurs de soutenir la mobilité étudiante. Il serait toutefois intéressant de distinguer dans le dossier la mobilité entrante et sortante.

Organisation pédagogique

La formation est structurée autour d'un seul parcours. Elle est organisée sur deux années, chacune divisée en deux semestres. Cette organisation permet une spécialisation progressive de la formation, laquelle est réalisée conformément à son objectif d'ouverture internationale. Dans ce cadre, les enseignements en première année de master (M1) demeurent généralistes, tout en proposant les principales matières de Droit notarial. Il est à noter que certaines matières en M1 sont indiquées comme étant imposées et d'autres comme étant optionnelles, encore que ce point ne soit pas détaillé. La spécialisation se poursuit en M2.

La formation réserve une place importante aux enseignements de langues étrangères, conformément à son orientation internationale, des enseignements auxquels s'ajoutent des enseignements de Droit, tels que le *Droit comparé* enseigné par des professeurs étrangers. À ce titre, la formation comprend l'enseignement de deux langues vivantes pour un volume horaire de 30 heures en M1. En M2, le volume est porté à 40 heures et se prolonge par un stage de deux mois, réalisé dans un pays étranger.

L'utilisation du numérique reste limitée, le dossier ne comportant pas d'indication concernant l'utilisation de logiciels professionnels propres au notariat ou la formation à leur utilisation. Les modalités d'enseignement sont classiques avec toutefois la participation des étudiants à un concours de rédaction d'actes. L'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières est évoqué en tant qu'il est mis en place au niveau de l'établissement, le dossier indiquant que la formation applique ces dispositifs sans autre précision. Au titre des dispositifs d'aide à la réussite, est indiqué le suivi individuel par le responsable de la formation, une possibilité de réorientation étant également envisageable à la fin de la première année de master.

La formation contient des enseignements tournés vers l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires aux professions auxquelles elle prépare. La professionnalisation de la formation est assurée notamment dans le cadre d'un stage facultatif en M1, et, de deux stages obligatoires en M2 dont l'un doit être réalisé sur deux mois à l'étranger, conformément à l'orientation de la formation. Il est à noter que les stages obligatoires donnent lieu à une évaluation et à l'attribution des crédits ECTS. En sus, des visites d'institutions et/ou professionnels complètent la connaissance par l'étudiant de l'environnement professionnel. En revanche, les éléments de connaissance du monde de la recherche et de ses résultats sont peu évoqués encore que cela corresponde à l'orientation professionnelle de la formation.

Le dossier est un peu succinct sur l'aide apportée par la mention aux étudiants en M1 dans la recherche de stage, encore qu'il soit fait mention des dispositifs mis en place au niveau de l'établissement. L'accompagnement des étudiants dans la recherche des deux stages obligatoires en M2 est présenté, mais il apparaît léger au niveau de la formation (la mise à disposition d'un listing des maîtres de stage d'une année sur l'autre).

Le dossier indique que la mention pratique la validation des acquis de l'expérience sans autre précision.

Pilotage

La formation est placée sous la responsabilité d'un responsable de mention et dispose de moyens administratifs indiqués comme ne lui étant pas propres.

En M1, il est à noter qu'à une exception près (un avocat), l'équipe pédagogique paraît composée d'enseignants-chercheurs. En revanche, en M2, cette composition est modifiée puisque l'équipe pédagogique semble comprendre à parts égales des enseignants-chercheurs et des notaires (auxquels s'ajoutent deux professeurs étrangers). Cette répartition est appréciable compte tenu de la finalité de la formation, mais elle devrait être améliorée en M1. Les professionnels interviennent sur un volume horaire classique et sur les matières du cœur de métier.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est mise en place. En M1, le questionnaire élaboré par l'Université est doublé d'un questionnaire spécifique à la formation dont il est indiqué, sans autre précision, qu'il a permis de constater la satisfaction des étudiants. En M2, l'évaluation par les étudiants se fait aussi par un questionnaire pour lequel le dossier indique qu'il a fait ressortir la qualité des enseignements et la place faite aux professionnels comme la nécessité d'ajuster certains volumes horaires de cours. Le dossier ne contient cependant, ni ces évaluations, ni de comptes rendus.

Un conseil de perfectionnement est constitué avec une réunion annuelle. La composition de ce conseil est jointe au dossier. Les procès-verbaux ne sont en revanche pas joints.

Les modalités de contrôle des connaissances sont complètes mais classiques au regard de la formation. Elles permettent effectivement l'acquisition des compétences attendues. Il est à regretter l'absence de portefeuille de compétences, qui n'apparaît pas nécessairement se justifier, par le simple fait que les étudiants intègrent tous une étude pour préparer le diplôme supérieur du Notariat à la suite de la formation.

Résultats constatés

Les flux d'étudiants sont assez constants. Le nombre d'inscrits est variable en M1 avec une baisse notable en 2016-2017 (18 inscrits contre 34 lors de l'année universitaire précédente). Le nombre d'inscrits en M2 est en revanche constant (une vingtaine d'étudiants).

L'entrée en M2 s'effectue par une sélection sur dossiers (le dossier fait état de 300 candidatures). Les taux de réussite en M1 ne sont pas communiqués ; celui de M2 est de 100 %, ce qui n'est pas surprenant à ce niveau de formation.

Le suivi des étudiants à la sortie du M2 est facilité par leur inscription administrative à l'Université pour poursuivre leur cursus dans un centre de formation professionnelle. L'absence d'indication de suivi pour les autres étudiants est à regretter. Il serait notamment intéressant de connaître le devenir des étudiants de M1 non-inscrits en M2.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Originalité et pertinence du positionnement de la formation.
- Pertinence et cohérence de l'organisation de la formation, au regard de l'ouverture à l'international de la formation.
- Politique de stage cohérente avec l'objectif professionnel et l'orientation à l'international de la formation.

Principaux points faibles :

- Insuffisance d'intervenants professionnels du Notariat en M1.
- Absence de suivi des étudiants n'intégrant pas le M2 et de ceux non rattachés à l'Institut national des formations notariales.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit notarial* de l'Université Paris-Sud est une formation attractive et originale par sa dimension internationale marquée. Afin notamment de renforcer l'attractivité de la formation, il pourrait être utile de développer le suivi des étudiants, notamment celui des étudiants qui n'intègrent pas le M2 et, plus généralement, celui des étudiants qui ne poursuivent pas dans le domaine du Notariat. L'aide à l'insertion professionnelle pourrait être facilitée par la mise en place d'un portefeuille de compétences associé, dans la mesure du possible, à un renforcement de l'accompagnement des étudiants dans leurs démarches professionnelles. En outre, la diversification de l'équipe pédagogique en M1 pour y intégrer un plus grand nombre d'intervenants professionnels pourrait aussi être envisagée au regard de la finalité de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement : Université Paris-Sud

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* est une formation sur deux années dont l'objectif est de permettre aux étudiants de se forger une culture juridique générale tout en approfondissant leurs connaissances en Droit privé. La première année master (M1) est ouverte aux titulaires d'une licence *Droit* et l'accès à la seconde année master (M2) se fait sur dossier. La formation comprend six parcours en M2 : le parcours *Droit privé fondamental*, le parcours *Droit des contrats internes et internationaux*, le parcours *Droit de la responsabilité médicale et pharmaceutique*, le parcours *Droit pénal et pratique du droit pénal*, le parcours *Professions judiciaires-droit processuel*, le parcours *Histoire du droit et droit canonique*. La formation a lieu au sein de la faculté de Droit de l'Université Paris-Sud, à l'exception des enseignements du parcours *Histoire du droit et droit canonique*, lesquels peuvent être assurés sur plusieurs sites en raison de la convention de l'Université Paris-Sud et l'Institut catholique de Paris. De la même manière, certains enseignements du parcours *Professions judiciaires-droit processuel* sont assurés au sein de cabinets d'avocats.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont clairement exposés. Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances solides en *Droit privé*, tout en leur offrant une spécialisation dans certains domaines spécifiques. À ce titre, les étudiants ont la possibilité de candidater en M2 à l'un des six parcours. L'information des étudiants concernant les objectifs en termes de compétences et de connaissances est assurée par une présentation orale réalisée en amont du master, ainsi que par des documents accessibles soit auprès du service de l'Université, soit sur le site internet de celle-ci. L'information des étudiants est également mise en place pendant le M1 dans la perspective du M2. Un supplément au diplôme pour chaque parcours est joint au dossier, lequel indique les enseignements proposés au cours des deux années, sans que l'intégralité des enseignements ne soit systématiquement indiquée. L'intitulé de la formation apparaît cohérent au regard de ses objectifs.

Les débouchés professionnels sont classiques pour la formation et couvrent les professions judiciaires accessibles après examen et/ou concours, l'insertion directe dans un secteur professionnel ou la recherche dans le cadre d'un doctorat. Le dossier souligne également que la formation n'aboutit pas à la délivrance d'une certification professionnelle, mais participe à l'acquisition de savoirs et compétences utiles pour son obtention.

L'information relative aux différents débouchés est portée à la connaissance des étudiants à l'occasion de rencontres organisées par les directeurs de M2, ainsi que par des forums étudiants organisés au sein de la faculté. Il est à noter que la formation ne dispose pas de fiche enregistrée au répertoire national des

certifications professionnelles (RNCP). Le dossier indique que cette fiche n'a pas été déposée pour ce contrat, les responsables de la formation étant en attente du retour du Ministère sur la prise en compte du nouveau cadre national des formations dans les modèles de fiches RNCP des mentions de master.

Positionnement dans l'environnement

Le dossier précise le positionnement de la formation au sein de l'établissement. Dans ce cadre, sont rappelées les singularités de chaque parcours et pour certains d'entre eux, la spécificité de leur environnement, ces données constituant des facteurs d'attractivité de la formation. Le positionnement de la formation dans la carte régionale et nationale est également indiqué. Il apparaît que d'autres universités présentent une offre de formation qui, sans être identique, est souvent proche de celle offerte dans le master *Droit privé*. La formation paraît néanmoins nécessaire compte tenu, d'une part, de la forte demande étudiante et, d'autre part, des spécificités de la formation, notamment en M2, qui permettent de la singulariser d'offres concurrentes.

Les liens avec la recherche sont concrétisés tout d'abord par l'adossement de la formation à trois centres de recherche (Centre de recherche en droit de l'immatériel, Droit et sociétés religieuses, Institut droit éthique et patrimoine), le laboratoire de rattachement étant notamment fonction de la spécialité du parcours. Le lien entre la formation et la recherche est réalisé notamment, grâce à l'association des étudiants aux manifestations scientifiques, la présence d'enseignants-chercheurs dans les équipes pédagogiques ainsi qu'aux exercices réalisés par les étudiants tout au long de leur formation. Il est également à noter que deux parcours sur les six sont plus orientés vers la recherche et imposent, à ce titre, un travail propédeutique à la thèse, sous la forme d'un mémoire. Les autres parcours de M2 laissent le choix entre un stage ou un mémoire, ou bien, ils imposent les deux exercices.

Les liens avec le monde socio-économique apparaissent restreints. En M1, il ne semble pas y avoir de convention ou d'accord de partenariat avec des entreprises. En M2, des liens existent avec la Cour d'appel de Paris, le centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) de Versailles, des cabinets d'avocats, l'Institut Catholique de Paris ; encore que ces partenariats ainsi que leur nombre, semblent dépendre en grande partie de la spécialité du parcours et de sa dimension « professionnalisante ».

L'internationalisation de la formation est réalisée dans le cadre de partenariats conclus avec des établissements étrangers, tant en M1 (avec l'Université Australienne de Monash) qu'en M2 pour certains parcours (la faculté de Droit de l'Université d'Exeter en Grande-Bretagne et celle de l'Université de Monash en Australie pour le M2, parcours *Droit des contrats internes et internationaux*). Il est à noter que la mobilité étudiante peut être soutenue grâce à l'obtention d'une bourse, selon des critères sociaux, mais elle apparaît assez limitée en pratique. Le dossier indique en effet que la mobilité dans le cadre du programme ERASMUS est plus souvent choisie en licence qu'en M1 et qu'il n'y a pas d'échanges internationaux dans les M2.

Organisation pédagogique

La formation apparaît cohérente et elle est structurée de manière progressive. Elle se veut généraliste en M1 et plus spécialisée en M2, en alliant compétences pratiques et théoriques dans chaque domaine. La formation est réalisée sur deux années, chacune comportant deux semestres permettant l'acquisition de 30 crédits ECTS. Le M1 comporte plusieurs unités d'enseignements, les étudiants pouvant choisir certaines matières pour adapter leur formation à leur projet personnel. En M2, le choix de matières est indiqué comme étant réduit voire inexistant, les étudiants pouvant choisir le parcours de la formation qui correspond à leur projet.

Des modalités d'accueil des étudiants en situation de handicap, ainsi que des sportifs de haut niveau sont prévues et mises en œuvre. La situation des autres étudiants ayant des contraintes particulières fait l'objet d'un examen, au cas par cas, en M2. Des dispositifs de validation des acquis sont mis en œuvre : la validation des études, la validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) et la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le dossier mentionne également la possibilité d'une validation des études supérieures (VES), sans pour autant apporter de précisions. Il est néanmoins indiqué qu'en M2, la validation d'acquis est peu sollicitée. Les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite sont peu nombreux. Ils sont uniquement mis en œuvre en M2, sous la forme d'un suivi individuel. Le M2, parcours *Histoire du droit et droit canonique* permet également aux étudiants d'assister à des cours de M1 de mise à niveau.

La professionnalisation est relativement satisfaisante. Il n'y a pas de stage obligatoire en M1, mais les stages sont intégrés dans quatre des six parcours en M2, le parcours *Histoire du droit et droit canonique* étant seulement recherche, et le parcours *Droit privé fondamental* permettant la réalisation d'un stage facultatif. Un accompagnement des étudiants est mis en place au niveau de l'établissement (par exemple par des ateliers de techniques de recherche d'emploi, d'entraînement aux entretiens), ainsi qu'au niveau de la formation (par

la publication d'annonces par exemple). Les étudiants sont par ailleurs informés des objectifs du stage à réaliser et conseillés sur le rapport de stage à rédiger. Par ailleurs, certains parcours comprennent des ateliers de professionnalisation, des modules d'insertion professionnelle ou encore des enseignements participant à la professionnalisation. Des modules de connaissance de l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat sont également organisés. En M2, certains parcours comportent des actions spécifiques de conseils de rédaction de CV, de coaching de présentation, ou encore, des visites en lien avec les thèmes enseignés.

La formation accorde une place au numérique. S'il n'y a pas d'apprentissage consacré aux nouvelles technologies en M1, la formation a recours aux ressources numériques, des bases de données étant mises à la disposition des étudiants. Des pratiques pédagogiques innovantes (pédagogie inversée, exercices de plaidoiries, etc.) sont également utilisées en M2.

La dimension internationale apparaît perfectible. Il existe un cours de langue vivante en M1 (30 heures par an) permettant l'attribution de crédits ECTS. En M2, seuls certains parcours proposent un enseignement de langue étrangère obligatoire (selon des volumes horaires variables) permettant également l'attribution de crédits ECTS. En outre, le parcours *Droit des contrats internes et internationaux* utilise la langue anglaise pour un enseignement. La formation a recours à différents programmes permettant à des étudiants de M1 ou M2 de réaliser des séjours à l'étranger, encore que les données chiffrées relatives à la mobilité étudiante ne soient pas communiquées. Le dossier indique néanmoins que le programme ERASMUS est plus souvent choisi en licence qu'en M1, le M2 ne donnant lieu à aucun échange international.

Pilotage

Le M1, ainsi que les parcours de M2, sont placés sous la responsabilité d'un ou de plusieurs directeurs. Le pilotage de la formation est assuré par un enseignant-chercheur avec l'aide du conseil de perfectionnement.

L'équipe pédagogique est équilibrée en ce qu'elle est composée d'enseignants-chercheurs ainsi que d'intervenants professionnels extérieurs. Plus précisément, il est indiqué qu'en M1, les cours sont essentiellement réalisés par des enseignants-chercheurs. En M2, les équipes sont en principe mixtes (enseignants-chercheurs et intervenants professionnels extérieurs), le partage étant réalisé selon des degrés différents au sein de chaque parcours. Il est fait exception pour les parcours *Droit privé fondamental* et *Histoire du droit et droit canonique*, dont les équipes pédagogiques sont essentiellement composées d'enseignants-chercheurs. Le dossier indique par ailleurs que la formation dispose de moyens administratifs et pédagogiques adaptés.

La formation dispose d'un conseil de perfectionnement, dont la composition est indiquée et qui se réunit annuellement. Il a pour objectif d'examiner le fonctionnement de la formation (dont notamment le respect du programme, ou encore, les modalités d'évaluation des étudiants). Il est à noter que certains parcours semblent avoir constitué un conseil de perfectionnement spécifique.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est mise en place au niveau de l'établissement ainsi qu'au niveau de la formation. Elle apparaît néanmoins peu développée. En M1, il est indiqué qu'elle n'a guère donné de résultats en raison d'un taux de réponse trop faible. En M2, dans les divers parcours, les directeurs soumettent en règle générale des questionnaires écrits aux étudiants, souvent de manière anonyme, et/ou organisent une réunion *ad hoc* avec les étudiants. Il en ressort un taux de réponse satisfaisant et une prise en compte par le ou les directeur(s) des principales remarques émises. Le dossier indique qu'il a été observé que lorsque le processus est anonyme, comme dans le parcours *Droit des contrats internes et internationaux* et le parcours *Droit privé fondamental*, le taux de réponse est de 100 %.

Concernant les modalités de contrôle des connaissances, il est précisé qu'elles sont soumises au vote de la Commission de la formation et de la vie universitaire de Paris-Sud et affichées sur le site Web.

Les enseignements ne sont pas encore traduits en compétences. Cette situation est notamment expliquée par le fait que la majorité des étudiants embrassent une profession réglementée à l'issue du master, de sorte que le portefeuille de compétences n'est pas forcément très utile. Toutefois, l'absence de portefeuille de compétences ne paraît pas pouvoir se justifier uniquement par la spécificité des débouchés professionnels (professions réglementées).

Résultats constatés

La formation est attractive, les effectifs en M1 étant relativement constants en 2016/2017 et 2017/2018. Il est indiqué dans le dossier que le nombre d'étudiants était un peu plus élevé en 2015/2016, sans toutefois pouvoir en tirer des enseignements majeurs, l'explication plausible étant l'attention plus grande portée à l'adéquation des dossiers présentés par les étudiants de licence venant d'universités autres avec les objectifs de la formation

et le degré d'exigence requis. Le nombre d'étudiants inscrits en M2 est relativement constant (122 étudiants inscrits en 2015/2016, 126 étudiants inscrits en 2016/2017 et 110 étudiants inscrits en 2017/2018). Le dossier indique également que sur les six parcours de M2, quatre font état d'un flux assez constant d'étudiants, variant de 20 à 34, la moyenne étant entre 20 et 25. Deux parcours connaissent une baisse nette de leur effectif : le parcours *Droit de la responsabilité médicale et pharmaceutique* (11 étudiants inscrits, étant précisé dans le dossier que la situation n'est pas trop préoccupante, en raison des cours ouverts aux pharmaciens) et le parcours *Histoire du droit et droit canonique*, lequel n'a pas pu ouvrir en 2017/2018.

Les taux de réussite sont supérieurs à 90 % pour les années 2015/2016 et 2016/2017. L'insertion professionnelle a fait l'objet d'une enquête à six mois pour l'ensemble des parcours du master. Il ressort de cette enquête un taux d'insertion professionnelle correct. Les secteurs d'activité d'insertion professionnelle les plus représentés sont, dans un ordre croissant, les entreprises privées, la fonction publique et les entreprises libérales, ce qui paraît cohérent avec l'objectif de la formation. Pour ce qui est de la poursuite d'études en doctorat, le dossier indique que le taux est assez faible (notamment, un à deux étudiant(s) par an en moyenne pour les parcours *Histoire du droit et droit canonique*, *Droit des contrats internes et internationaux* et *Droit privé fondamental*). Dans le dossier, ce taux est expliqué par les difficultés d'accès aux carrières universitaires, et spécialement dans les disciplines de procédure, sans que ces difficultés ne soient explicitées.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Offre de formation et enseignements diversifiés.
- Bonne politique de professionnalisation au sein des différents parcours de M2.
- Bonne attractivité de la formation dans son ensemble.

Principaux points faibles :

- Faiblesse des partenariats avec les acteurs du milieu socio-économique de la formation.
- Fragilité de certains parcours de M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit privé* est une formation qui permet tout à la fois l'acquisition de connaissances et de compétences en Droit privé général, ainsi que dans des domaines de spécialité diversifiés, ce qui en fait une formation attractive. Malgré l'existence de formations proches proposées notamment au sein de l'Université Paris-Saclay, le master *Droit privé* apparaît se distinguer par les spécificités de ses parcours. La variété des parcours proposés aux étudiants est appréciable, encore que la situation de certains parcours interroge sur leur maintien en l'état. De manière plus générale, il apparaît important de développer les liens avec les acteurs du milieu socio-économique, ce développement pouvant notamment renforcer l'attractivité de certains parcours de M2 et réfléchir au positionnement du parcours *Droit de la responsabilité médicale et pharmaceutique* par rapport au master *Droit de la Santé* de la *School Droit et Science politique* la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay.



MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay est une formation de Droit public composée d'une première année de master (M1) généraliste (*Droit public*) et des parcours spécialisés (*Droit de l'environnement* et *Droit du patrimoine culturel*), et de plusieurs spécialisation en seconde année de master (M2). Son objectif est d'offrir aux étudiants une spécialisation dans la plupart des domaines couverts par le Droit public. Le M1 *Droit public* est dupliqué sur trois sites de la ComUE Université Paris-Saclay (l'Université Paris-Sud, l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et l'Université d'Évry-Val-d'Essonne). Le M2 *Droit public* est constituée de neuf parcours correspondant à la spécialisation de deuxième année (*Droit public recherche et concours*, *Droit public des affaires*, *Droit des contentieux publics*, *Droit des collectivités territoriales*, *Droit des achats publics*, *Droit de la construction*, *de l'aménagement et de l'urbanisme*, *Droit de l'Homme et Droit Humanitaire*, *Droit du patrimoine culturel* et *Droit de l'environnement*). Les M2 sont monosites mais ils sont répartis sur les trois sites. Cette offre de formation résulte d'une profonde restructuration de l'offre de formation opérée par la ComUE Université Paris-Saclay.

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit public* s'inscrit dans l'offre de formation élaborée dans le cadre de la ComUE Université Paris-Saclay. La *School Droit et science politique* assure la cohérence de l'offre de formation au niveau du master au sein de la ComUE. Il forme des futurs juristes qui peuvent s'insérer directement dans le monde professionnel (entreprises privées, en secteur public) ou préparer des concours professionnels, ou de la fonction publique. L'offre de formation propose bien une spécialisation progressive entre le M1 et le M2 : un M1 assez généraliste offerte sur trois sites, puis une spécialisation en M2. Le master identifie également deux parcours spécialisés dès le M1 (*Droit du patrimoine culturel* et *Droit de l'environnement*). Les enseignements proposés correspondent bien aux objectifs scientifiques et professionnels affichés par la formation et couvrent la quasi-totalité des domaines du Droit public.

Si les emplois visés par la formation (juriste d'entreprise, agents du secteur public, etc.) correspondent bien à la formation, de même que les poursuites d'études envisagées (doctorat, préparation aux concours, etc.) ; il est en revanche difficile d'apprécier quelles compétences doivent être acquises. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le supplément au diplôme étant en cours d'élaboration, ils n'ont pas été joints au dossier d'autoévaluation. En outre, les unités d'enseignement (UE) ne sont pas toutes renseignées quant aux compétences à acquérir. Seuls les parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des collectivités territoriales* déclinent ainsi leurs UE pour les troisièmes et quatrièmes semestres.

Positionnement dans l'environnement

L'originalité de ce master *Droit public* est de présenter une offre globale et cohérente impliquant trois universités. Les parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit de l'Homme et droit humanitaire* se distinguent de l'offre régionale. Le positionnement des autres parcours du master, par rapport aux autres formations comparables de la région Île-de-France n'est pas précisé, et ce, même si des relations privilégiées avec d'autres facultés de Droit de l'Île-de-France existent.

Des partenariats avec le monde socio-professionnel sont également présents (notamment avec l'École du Louvre ou les juridictions comme la Cour administrative d'appel de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines, ou le Tribunal de Grande instance de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne). Si un certain nombre de ces partenariats reste informel, des conventions de partenariat avec des structures publiques et privées ont bel et bien été conclues au niveau des M2. Peu de partenariats internationaux, en revanche, ont été tissés. La mobilité est encouragée par l'Université, notamment via le système des bourses, mais ce point ne peut pas être évalué en raison de l'absence de données plus précises sur la mobilité des étudiants de ce master, des enseignants ou des personnels administratifs.

L'articulation entre la formation et la recherche est bien présente au sein du master *Droit public*. Ce dernier est en effet adossé aux six centres de recherche des trois universités dispensant la formation : l'Institut d'études publiques, le Collège d'études interdisciplinaires, le Centre d'études et de recherche en Droit de l'immatériel, le Centre de recherche Versailles Saint-Quentin Institutions publiques (VIP), le Centre de recherche Léon Duguit et l'Institut Droit éthique patrimoine. Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un mémoire de recherche dans certains parcours du M2 (exemple du M2 *Droit de l'environnement* ou du M2 *Droit public recherche et concours*), permettant ainsi la poursuite de leurs études en doctorat. Le parcours *Droit de l'Homme et Droit humanitaire* associe les étudiants à la clinique juridique.

Organisation pédagogique

L'offre de formation est originale, bien structurée et lisible. Le M1 est dupliqué sur les trois sites de la ComUE Université Paris-Saclay avec un objectif généraliste clairement assumé toutefois la maquette du M1 *Droit public* n'est pas identique sur les trois sites. La spécialisation en M2 entre les neuf parcours proposés est clairement identifiable. La formation se déroule uniquement en présentiel. Elle est ouverte en formation initiale et continue. Des dispositifs de validation de l'acquis de l'expérience (VAE) et de validation des acquis professionnels (VAP) sont ouverts, mais il n'est pas possible de les apprécier dans la mesure où aucune donnée chiffrée n'est communiquée. En outre, la prise en compte des étudiants ayant des contraintes particulières, prévue au niveau de l'Université, ne peut pas non plus être appréciée. Le dossier ne mentionne que la possibilité d'étaler le M2 sur deux ans.

Les stages sont bien présents dans la formation tant en M1 qu'en M2. Ils sont facultatifs ou obligatoires en fonction des parcours. Le stage est notamment obligatoire dans la majorité des M2 ayant une vocation professionnalisante. La professionnalisation s'effectue toutefois principalement par le contact avec les professionnels intervenant dans les formations. Le dossier ne précise pas l'existence de dispositifs particuliers d'accompagnement dans la réalisation d'un projet professionnel. Les étudiants sont associés à la recherche principalement grâce à la rédaction d'un mémoire et par la participation aux différentes conférences et manifestations scientifiques organisées par les centres de recherche.

L'ouverture effective à l'international ne peut pas être appréciée. Aucune donnée concernant la mobilité étudiante n'est fournie. Si l'enseignement des langues est obligatoire en M1, certains parcours du M2 ne contiennent pas d'enseignement de langue étrangère (parcours *Droit des achats publics*, *Droit public recherche et concours* ou *Droit des contentieux publics*). Certaines formations proposent des enseignements en anglais, mais il est difficile d'apprécier ce dispositif en l'absence d'informations plus précises.

L'utilisation du numérique et des pédagogies innovantes ne peut pas être appréciée, les informations fournies n'étant pas suffisamment détaillées.

Pilotage

Le pilotage de la formation est également difficile à apprécier. La ComUE Université Paris-Saclay a créé un conseil de *School Droit et science politique* qui assure la gouvernance de ce champ de formation. Le processus de gouvernance des différentes formations de niveau M1 et M2, est assuré par les directeurs des formations et par un comité de mention. Le dossier mentionne l'existence de conseils de perfectionnement. Toutefois, il est

difficile d'apprécier leur rôle et notamment l'articulation des fonctions entre ces derniers et le comité de mention. Aucun compte rendu des conseils de perfectionnement n'est joint au dossier. La composition des comités de perfectionnement n'est pas indiquée pour tous les parcours. En M1, seule la composition du comité de perfectionnement du site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne est communiquée. En M2, la composition du conseil de perfectionnement est uniquement communiquée pour les formations assurées à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, à savoir le M2 *Droit des collectivités territoriales*, le M2 *Droit public des affaires* et le M2 *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*.

L'évaluation des enseignements n'est pas clairement décrite. Le dossier fait état de deux types d'enquêtes existantes (sur l'environnement de travail et sur la formation). Toutefois, aucun résultat ou exemple de questionnaire n'est présenté dans le dossier.

La composition de l'équipe pédagogique est variée et cohérente avec les objectifs de la formation. L'équipe est composée d'environ 60 % d'enseignants-chercheurs (principalement de Droit public) et de 40 % de professionnels. Toutefois, la composition de certains parcours n'est pas équilibrée. L'équipe pédagogique du parcours *Droit des achats publics* est ainsi, quasi-exclusivement, composée de professionnels (trois enseignants-chercheurs interviennent dans la formation contre onze professionnels).

Les modalités d'acquisition des connaissances sont clairement précisées. Un règlement des études commun à la mention a été rédigé. La répartition de crédits ECTS est équilibrée, les modalités d'examen clairement précisées. Les passerelles et les dispositifs d'orientation ne sont pas prévus en master, ce qui est logique pour ce niveau de diplôme.

Résultats constatés

Les effectifs sont globalement stables. Certaines fluctuations auraient toutefois pu être commentées. Les étudiants candidatent à la fois en M1 et en M2. Cependant, les modalités de candidatures ne sont pas explicitées. En M1, le nombre des candidatures au cours de l'année 2017-2018 a doublé (l'Université Paris-Sud passe de 126 à 233 candidatures), voire triplé (l'Université d'Évry passe de 65 candidatures au cours de l'année 2015-2016 à 283 au cours de l'année 2017-2018). Le nombre d'inscrits en M1 reste toutefois stable sur les trois sites (entre 29 et 62 inscrits selon les sites). Le nombre de candidatures en M2 a également significativement augmenté pour la quasi-totalité des parcours (sauf pour les parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des contrats publics*). Le nombre d'inscrits reste relativement stable pour la majorité des formations. Il augmente toutefois au cours de l'année universitaire 2017-2018 en M2 *Droit des achats publics* (le nombre d'inscrits passant de 11 à 36) et en M2 *Droit du patrimoine culturel* (le nombre d'inscrits passant de 22 à 34). En revanche, les chiffres sont particulièrement inquiétants pour le M2 *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*. Les chiffres communiqués dans les annexes font état de six inscrits en 2015-2016, de cinq inscrits en 2016-2017, puis d'un seul inscrit en 2017-2018 (alors que le parcours a reçu plus de 370 candidatures). Ces chiffres ne sont aucunement commentés dans le dossier.

Le taux de réussite des étudiants est plutôt satisfaisant en M2 (entre 76 et 100 %). En revanche, le taux de réussite est beaucoup plus disparate en M1. Sur le site de l'Université Paris-Sud, le taux de réussite en M1 *Droit public* oscille entre 87 et 90 %. Il varie entre 58 et 81 % sur celui de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (sans que cet écart ne soit justifié). Enfin, le site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne affiche le taux de réussite le plus bas (entre 53 et 62 %). Les parcours de spécialisation affichent un taux de réussite très satisfaisant : M1 *Droit de l'environnement* (entre 94 et 100 %) ; de même que le M1 *Droit du patrimoine culturel* (entre 83 et 100 %).

Le suivi des diplômés est assuré au niveau de l'établissement, mais les données communiquées sont peu exploitables. Seule une enquête d'insertion à six mois de l'obtention du diplômé a été réalisée pour les étudiants de la promotion 2015-2016. Le nombre insuffisant de répondants et cette unique donnée statistique ne permet pas toutefois tirer de réelles conséquences. Les enquêtes ultérieures permettront probablement d'avoir une vision plus globale. On peut toutefois souligner les premiers résultats positifs. Ainsi, sur les sept répondants du M2 *Droit des achats publics*, cinq ont trouvé un emploi. De la même manière, sur les huit répondants du master *Droit des contrats publics*, cinq poursuivent leurs études (préparation aux concours plus, un étudiant poursuivant en doctorat) et deux ont trouvé un emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Offre de formation très complète et attractive.
- Partenariats intéressants.

Principaux points faibles :

- Des lacunes au niveau du pilotage, notamment au niveau de la mention.
- Évaluation des formations et suivi des diplômés très insuffisants.
- Absence d'ouverture à l'international.
- Faiblesse des effectifs du parcours *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La restructuration de l'offre de formation dans le cadre de la ComUE Université Paris-Saclay a permis de créer une offre en *master Droit public* très attractive et cohérente. Afin d'assurer sa visibilité et de renforcer la mention, il serait opportun qu'un pilotage plus clair et plus lisible soit mis en place. De même, un suivi des diplômés, une analyse des fluctuations des candidatures et des inscrits (pour certains parcours) ou encore des évaluations des enseignements devraient être mis en place de manière pérenne, afin de permettre aux organes de pilotage de prendre en compte les données et faire évoluer les formations en conséquence. Enfin, une mobilité internationale et un développement des partenariats internationaux devraient être envisagés. Il serait opportun de clarifier le double adossement du parcours *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*, notamment en raison de ses effectifs.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT SOCIAL

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit social* est une formation professionnalisante de la School *Droit et science politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif de fournir des connaissances fondamentales solides en Droit social et sur le fonctionnement de l'entreprise aux fins d'occuper des postes de juristes au sein des services juridiques ou de ressources humaines d'entreprises, d'associations, de syndicats, ou de devenir avocat, ou encore, inspecteur du travail, après avoir passé les examens ou le concours requis.

Le master *Droit social* est une formation en deux ans, avec deux parcours en première année de master (M1) *Droit des relations de travail* en formation initiale et *Droit des ressources humaines et protection sociale* en apprentissage comprenant respectivement en seconde année de master (M2) deux spécialités *Droit et pratique des relations de travail* et *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* qui fait l'objet d'un double rattachement avec le master *Droit des affaires* et un parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*, auxquels s'ajoutent deux parcours ouverts en formation continue *Manager ressources humaines des relations sociales* et *Manager stratégique des organismes de protection sociale* (non ouvert).

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* ou d'un diplôme équivalent. Elle est également accessible par la procédure de validation des acquis professionnels (VAP) ou de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les enseignements se déroulent sur le site de la faculté de droit de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et celui la faculté de Droit Jean Monnet de l'Université de Paris-Sud.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels du master *Droit social* tout comme les compétences attendues sont clairement identifiés et conformes aux secteurs socio-professionnels visés pour la voie *Droit des relations de travail* et, dans une moindre mesure, pour la voie *Droit des ressources humaines et protection sociale*. La formation permet l'acquisition de connaissances générales solides et interdisciplinaires permettant une spécialisation et l'acquisition de compétences techniques spécifiques en Droit social. En revanche, la dimension managériale du parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* rend son

positionnement difficile dans une formation juridique et nécessite une mise en adéquation des débouchés professionnels affichés. De surcroît, le caractère lacunaire du dossier et les données parfois contradictoires sur l'intitulé même des deux parcours proposés en formation continue ne permet ni de vérifier l'adéquation de leurs objectifs, ni d'apprécier la cohérence d'ensemble du master *Droit social*. En outre, les données relatives aux débouchés professionnels et aux secteurs professionnels sont parfois contradictoires notamment avec la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) faisant référence aux « métiers du droit du [...] système de santé ». Ladite fiche est au demeurant incomplète, puisque les parcours ouverts en formation continue n'y sont pas mentionnés.

Positionnement dans l'environnement

Si la formation s'intègre parfaitement dans l'offre de l'établissement à côté des autres masters, son positionnement au niveau régional par rapport aux nombreuses formations en Droit social n'est pas appréhendé. Néanmoins, elle conserve en l'état une certaine attractivité, avec un nombre de candidatures en hausse, et répond toujours à une réelle attente du monde socio-économique eu égard au taux d'insertion professionnelle des diplômés.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche avec quatre Laboratoires de rattachement : le Centre d'études et de recherche en droit de l'Immatériel (CERDI), l'Institut droit éthique Patrimoine (IDEP) et le Droit des affaires et de nouvelles technologies (DANTE), et le soutien en gestion et management du laboratoire Réseau, innovation, territoires, mondialisation (RITM) et le pôle Droit de l'école doctorale Sciences de l'Homme et de la société. Si les étudiants bénéficient de l'expertise d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les champs disciplinaires investis par la formation, aucun enseignement n'est spécialement dédié à la formation à la recherche dans une perspective de poursuite de leur cursus en doctorat.

Ouverte à l'apprentissage, la formation est en relation avec le centre de formation d'apprentis (CFA) UNION de l'Université Paris-Sud et elle bénéficiait d'un bon partenariat, institutionnalisé mais non renseigné, avec l'École nationale supérieure de sécurité sociale (En3s) pour le parcours *Manager stratégique des organismes de protection sociale*, proposé en formation continue, formation qui n'est apparemment plus assurée depuis 2017-2018 selon l'annexe relative à l'évolution des effectifs, même si le dossier fait état de la création avec ladite école d'un master *Manager stratégique de la sécurité sociale*. Si la formation profite d'un véritable réseau d'acteurs économiques, notamment à travers l'association des anciens, qui accueillent les étudiants ou les apprentis, ces liens ne donnent lieu à aucun partenariat institutionnel.

L'ouverture à l'international est facilitée par les dispositifs d'accompagnement de l'établissement permettant une mobilité entrante et sortante (bourses), mais la formation ne bénéficie d'aucune ouverture propre et ne semble pas s'être approprié les dispositifs de l'établissement.

Organisation pédagogique

Si la structuration du master *Droit social* autour de trois publics — en formation initiale, en formation continue et en apprentissage —, constitue indéniablement un atout majeur de la formation et se présente comme une offre globale et complète de formation (initiale et tout au long de la vie), celui-ci n'est malheureusement pas valorisé dans l'architecture, les maquettes et les modalités d'enseignement de la formation. Le master *Droit social* est conçu afin de permettre une spécialisation progressive en Droit social avec deux parcours clairement identifiés dès le M1, l'une en formation initiale, l'autre ouverte à l'apprentissage avec des modalités propres de fonctionnement, au demeurant sur deux sites distincts, rendant une mutualisation des enseignements difficile. Cependant, aucune mutualisation ne semble envisagée par sites entre les différents masters, à l'exception du parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* en M2, qui fait l'objet d'un double rattachement au master *Droit des affaires*, sans que celui-ci ne soit explicite. Plus spécifiquement, la répartition des crédits ECTS est problématique pour le parcours *Manager ressources humaines des relations sociales* (8 ECTS au premier semestre et 52 au second semestre).

Progressive, la professionnalisation est classiquement renforcée en M2 par la dimension pratique donnée aux enseignements, des mises en situation. Pour le parcours en formation initiale, un stage obligatoire de six mois, non intégré dans les maquettes pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, permet de vérifier la manière dont les étudiants mobilisent leurs connaissances et leurs compétences dans un contexte professionnel. S'y ajoute l'alternance pour le parcours en apprentissage permettant à l'étudiant d'acquérir une réelle expérience professionnelle. Enfin, certains enseignements sont utilement dédiés à la recherche de stages (communication interpersonnelle pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* et stage de découverte de l'apprentissage et des métiers de 21 heures pour la formation en

apprentissage), sans toutefois être généralisés à l'ensemble de la formation.

La formation, à et par la recherche, se limite à la rédaction d'un mémoire de recherche en seconde année, sans qu'un enseignement spécifique d'initiation à la recherche soit systématiquement proposé, notamment dans une perspective de poursuite d'études en doctorat.

Les modalités d'enseignement sont classiques. Outre les cours dispensés en présentiel, les étudiants bénéficient d'outils désormais classiques (espace numérique de travail (ENT), outils bureautiques), l'utilisation du numérique n'est pas soulignée alors que les enseignements sont pourtant dispensés sur des sites différents et à destination de publics différents.

L'ouverture internationale minimale de la formation est assurée par un enseignement linguistique tant en M1 qu'en M2, et par la dimension internationale de certains enseignements (*Droit social international et européen* en M1, *Droit des relations de travail Droit social et européen* pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail* ou une unité d'enseignements dédiée pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*).

Pilotage

Le master *Droit social* est piloté par un directeur et des directeurs de parcours. Les équipes pédagogiques sont composées majoritairement d'enseignants-chercheurs en M1, auxquels s'ajoutent logiquement des professionnels en M2 sans que l'on puisse véritablement quantifier la proportion des enseignements assurés par ceux-ci, eu égard au caractère contradictoire des données figurant dans le dossier et dans les annexes. Cependant, pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*, l'équipe ne comprend que trois enseignants-chercheurs dont l'un assure 101 heures d'enseignement (25,63 %) et les deux autres seulement 44 heures (11,16 %), ce qui atteste d'une insuffisance des ressources humaines. Le rôle des équipes pédagogiques en termes de pilotage n'est pas renseigné, mais ce pilotage est essentiellement assuré en seconde année par parcours et non au niveau du master en général.

Le master *Droit social* se dote progressivement des outils nécessaires au pilotage de la formation avec un comité de mention et des comités de perfectionnement, dont deux sont d'ores et déjà composés sur les cinq parcours, sans pour autant être opérationnels. En l'état, le pilotage reste encore informel. La formation bénéficie de la mise en place d'une procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement, qui peine à trouver ses modalités pour être efficaces. Ce pilotage informel mériterait d'être institutionnalisé.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques et communes à tous les masters de l'établissement. Elles sont arrêtées annuellement, sans toutefois être clairement renseignées. Le dossier ne fait état d'aucun portefeuille de compétences mis en place par l'établissement afin que les étudiants puissent réfléchir à leur projet professionnel et, en l'état, d'aucune annexe descriptive de diplôme (ADD) permettant à l'employeur de mieux connaître la formation du diplômé.

Les modalités de recrutement sont classiques. La première année est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* et la seconde année aux titulaires d'un M1, avec sélection. Aucun dispositif d'aide à la réussite n'est intégré à la formation.

Résultats constatés

En première année, les effectifs sont en hausse pour le parcours *Droit des relations de travail* (de 124 à 154 admis entre 2015 et 2017) et stables pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* (de 30 à 27). En seconde année, les effectifs sont stables : 27-28 pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, et 32-33 pour le parcours *Droit des relations de travail*. Les deux autres parcours accueillent entre 15 et 20 étudiants. L'attractivité de la formation est satisfaisante avec près de 450 dossiers pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, 130 dossiers pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* et une moyenne de 250 dossiers pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines*, même si une baisse peut être constatée pour les deux premiers. Toutefois, il est regrettable que les données chiffrées ne soient pas fournies pour la période antérieure au rattachement des formations à la ComUE Université Paris- Saclay afin de pouvoir apprécier la plus-value ou la moins-value apportée à l'offre proposée par celle-ci. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1 entre 60 % et 80 % pour le parcours en formation initiale et 100 % pour le parcours en apprentissage, comme en M2 où ils varient entre 87 % et 100 %.

Concernant l'insertion professionnelle, l'établissement est doté des outils permettant d'assurer un suivi des diplômés, même si les résultats fournis ne permettent pas encore de vérifier l'adéquation entre le poste occupé et le diplôme obtenu. Le parcours *Droit et pratique des relations de travail* conduit majoritairement à des

poursuites d'études (65,21 %), avec seulement 21,73 % des diplômés en emploi, ce qui interroge sur l'affichage de la finalité professionnalisante de la formation. En revanche, les taux d'insertion professionnelle de 60 % pour les parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* et *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* sont plus cohérents avec la finalité affichée, tout comme celui de 12 % en poursuite d'études pour le *Droit des ressources humaines et protection sociale* d'études.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Pertinence de la formation dans l'environnement socio-économique.
- Dimension professionnalisante de la formation proposée en apprentissage et en formation continue.

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité globale de la formation.
- Absence de conception globale de la formation.
- Faiblesse de l'équipe pédagogique sur le plan quantitatif et qualitatif eu égard à l'ambition affichée par rapport au champ disciplinaire investi.
- Modalités de pilotage, purement formelles, non opérationnelles.
- Absence d'indication des résultats des outils de pilotage de la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Même si le master *Droit social* présente des faiblesses liées à la complexité d'un projet de type ComUE, son développement nécessiterait la mise en œuvre de choix stratégiques portant sur une réorganisation de la formation avec une réorientation et/ou une réduction de l'offre qui ne peut être pensée qu'avec la mise en place d'une gouvernance du master, afin de déterminer une stratégie réaliste au regard des ressources de l'établissement en termes d'enseignants-chercheurs.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER ÉCONOMIE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Économie* de la ComUE Université Paris-Saclay (UP Saclay) comporte deux années de formation : le M1 et le M2. Le M2 propose huit options : *Finance ; Théorie économique, jeux et décision ; Organisation industrielle ; Macroéconomie ; Économie internationale et géographique ; Économie publique ; Économie du travail et évaluation des politiques publiques ; Économétrie*. Le master forme des économistes pour le secteur de la recherche académique, mais aussi à des postes réclamant une forte maîtrise de la modélisation et du traitement des données dans le secteur privé et les administrations.

ANALYSE

| |
|---|
| Finalité |
| <p>La formation explicite clairement son objectif qui est de former des chercheurs en économie susceptibles d'exercer ensuite leur activité dans le secteur public ou privé. Le contenu de la formation (nature des enseignements, partenariats avec des laboratoires de recherche) est en adéquation avec l'objectif de formation de chercheurs en économie. Concernant l'insertion à l'issue de la formation, même si l'on ne dispose pas de l'information pour tous les diplômés, la nature des emplois mentionnés dans le dossier est cohérente avec l'objectif du master, mais les commentaires sur les débouchés sont lapidaires.</p> |
| Positionnement dans l'environnement |
| <p>Le positionnement de la formation dans son environnement académique est bien décrit. Le master, qui se veut une formation d'excellence, a établi un partenariat avec cinq institutions réputées (HEC, X, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, ENSAE, l'École normale supérieure -ENS- Paris-Saclay à Cachan et l'Université Paris-Sud à Orsay). Ce partenariat porte sur le contenu, l'organisation et le financement des enseignements.</p> <p>La formation est associée à plusieurs laboratoires dotés d'une forte reconnaissance : le CREST, le laboratoire de recherche d'HEC et RITM de Paris-Sud. Ces laboratoires dont sont issus les enseignants de la formation et qui accueillent les étudiants en stage sont clairement mentionnés, de même que l'école doctorale Économie-Gestion de la ComUE Université Paris-Saclay.</p> |

En revanche, bien qu'il soit fait mention de relations avec de nombreuses entreprises ou administrations, il est regrettable qu'aucune précision sur l'identité de ces partenaires ne soit fournie.

Le master mentionne également l'existence de relations avec des universités étrangères ainsi que la création de bourses de mobilité, sans toutefois fournir d'information sur les modalités de ces relations ou le nombre d'étudiants concernés par le dispositif de bourses. Sur ce point, l'information est trop lacunaire.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique du diplôme est lisible. La progressivité des enseignements d'un semestre à l'autre est adaptée aux objectifs de la formation. En effet, le M1 comporte des enseignements fondamentaux et un stage scientifique d'au moins 16 semaines, le M2 prévoit ensuite un choix de matières de spécialisation et la rédaction d'un mémoire de recherche. Les volumes horaires et les crédits ECTS sont en cohérence pour une formation dispensant 366 heures en M1 (plus un stage) et 240 heures en M2 (plus un mémoire).

Bien que la formation propose des enseignements en techniques quantitatives (techniques pouvant être mobilisées dans de nombreux domaines de recherche), elle ne fait pas explicitement référence à la notion de compétence transversale. Par ailleurs, les enseignements liés au traitement des données impliquent une utilisation intensive de l'outil informatique.

Les intervenants dans la formation sont majoritairement des chercheurs, ce qui est cohérent avec l'objectif de formation à la recherche affiché par le master.

Invoquant la très haute qualité des étudiants recrutés, la formation ne propose aucun dispositif particulier d'aide aux étudiants. Il est clair que les profils de recrutement (80 % de normaliens, X et HEC et 20 % d'étudiants fortement sélectionnés issus des universités françaises et étrangères) ne ressemblent pas à la cible habituelle des programmes d'accompagnement. Par ailleurs, on ne dispose d'aucune précision sur la manière dont les étudiants sont suivis et encadrés dans le cadre de leur stage et mémoire de recherche.

En cohérence avec l'objectif du master, tous les enseignements sont dispensés en anglais. En revanche, aucune information chiffrée n'est fournie au sujet de la mobilité internationale des étudiants alors même que les porteurs inscrivent leur stratégie dans une logique de concurrence internationale.

Enfin, le master ne propose pas réellement de dispositif de VAE (validation des acquis de l'expérience) et VAPP (validation des acquis personnels et professionnels), qui ne semblent pas une priorité de l'équipe pédagogique au regard du profil des étudiants recrutés et du contenu des enseignements proposés.

Pilotage

Conformément aux objectifs du master, l'équipe pédagogique comprend très majoritairement des enseignants-chercheurs ou chercheurs appartenant à des institutions reconnues (X, ENSAE, ENS, UPSud, HEC, INRA, CNRS). La spécificité du master en matière de partenariat se reflète également dans les modalités de pilotage (la direction est assurée par un comité de mention constitué de représentants des cinq institutions partenaires ; de plus, les deux co-directeurs sont issus l'un de l'X, l'autre de l'ENSAE) et de prise de décision, notamment pour tout changement de maquette (proposition des directeurs en accord avec l'X et l'ENSAE et vote lors du conseil de perfectionnement annuel). Ce dernier apparaît comme faiblement ouvert sur l'extérieur.

Si les enseignements font l'objet d'une évaluation par les étudiants (propre à la formation) et les résultats exploités, rien n'est précisé sur l'impact en termes d'amélioration du cursus. Une démarche de systématisation et d'homogénéisation de ces procédures est en cours à l'échelle de toute l'université.

Les compétences associées à chaque enseignement de la maquette sont clairement exposées, de même que les modalités de contrôle des connaissances. Le poids (important) accordé à la note de mémoire est conforme aux objectifs du master. De manière classique et en cohérence avec la maquette du diplôme, les jurys sont organisés par semestre.

Les critères et les modalités exactes du recrutement des étudiants sont assez vagues (on ignore par exemple, s'il y a un entretien et, si oui, quel est son poids dans la décision de recrutement). Par ailleurs, si le master recrute une quantité non négligeable d'étudiants à l'extérieur des institutions partenaires, il recrute encore assez peu d'étudiants étrangers.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) n'est pas disponible.

Résultats constatés

Les effectifs dépassent la centaine d'étudiants pour l'ensemble de la mention, ce qui n'est pas étonnant étant donné le nombre d'options proposées par la formation. Ces chiffres sont en légère progression sur les trois dernières années (119 en 2017-2018, 105 en 2015-2016). En revanche, le nombre de candidatures a augmenté de manière très importante (1013 en 2017-2018 contre 648 en 2015-2016). Cette forte augmentation est avant tout le fait des candidatures des étudiants étrangers sans que cela ne se traduise par une hausse de leur proportion dans les effectifs finalement admis à l'entrée. La structure de recrutement du M1 reste majoritairement tournée vers les écoles partenaires (ENS, ENSAE, X). D'une manière générale, on observe aussi un écart sensible entre le nombre d'étudiants admis dans la formation et le nombre d'inscrits (par exemple 74 contre 54 en M1 en 2017-2018 et 85 contre 65 en M2 la même année).

Les taux de réussite, eux aussi clairement présentés, sont stables autour de 90 % en M1 (validations totales) et 100 % en M2, traduisant sans aucun doute la qualité des étudiants recrutés.

Le suivi des étudiants en matière d'insertion et de poursuite d'études est effectué à l'échelle de la ComUE. L'enquête d'insertion à six mois indique que sur l'ensemble des 32 diplômés de la première cohorte (2015-2016), 13 sont en situation d'emploi (hors doctorat). Cette insertion s'est faite à des niveaux de postes correspondant à ceux visés par la formation. Par ailleurs, 7 étudiants prolongent leur parcours en doctorat ; ce chiffre est cohérent avec le profil du master. La poursuite d'études ne concerne que 2 étudiants (concours fonction publique, à l'étranger), ce qui là aussi semble normal compte tenu des compétences délivrées par le master. Il est cependant inquiétant de constater qu'aucune information n'est renseignée pour les 12 étudiants restants. Une enquête plus récente devrait bientôt permettre d'en savoir plus sur le taux d'emploi à un an.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Établissements porteurs et partenaires renommés.
- Formation à la recherche et par la recherche qui cible une insertion variée.
- Ambition scientifique clairement établie.

Principaux points faibles :

- Dossier qui se révèle lapidaire sur de nombreux points.
- Internationalisation de la formation insuffisante.
- Relations avec les entreprises privées et les administrations partenaires encore pauvres.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Si la formation offre indéniablement un contenu de haut niveau et des exigences élevées, son pilotage et son ouverture extérieure sont encore largement perfectibles. Le master doit travailler à une ambition plus forte en matière d'internationalisation de la formation, que ce soit en ce qui concerne le recrutement d'étudiants étrangers ou la mobilité des étudiants français. Il semble également important d'améliorer la lisibilité des relations avec les entreprises privées (et les administrations) susceptibles de recruter les étudiants en stage ou à l'issue de leur diplôme.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER FINANCE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Finance* de la ComUE Université Paris-Saclay accueille des étudiants en formation initiale (classique ou en apprentissage) et continue afin de les doter de savoirs théoriques et de compétences opérationnelles en finance, dans une perspective académique et professionnelle. La formation est dispensée sur les sites de deux établissements membres de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) : Sceaux (Université Paris-Sud) et Évry (Université d'Évry-Val-d'Essonne). La première année (M1), dédoublée sur les deux sites, prépare à une deuxième année (M2) scindée en trois parcours : *Banque finance*, *Gestion des risques et des actifs* (dispensés sur le site d'Évry) et *Stratégies et ingénierie financière* (dispensé sur le site de Sceaux). Le master forme des étudiants à un large spectre de compétences transversales et spécifiques au domaine de la finance, à un niveau permettant aux diplômés de prétendre à des emplois d'encadrement ou de continuer leurs études en doctorat.

ANALYSE

Finalité

L'éventail des matières enseignées couvre les sciences économiques et de gestion, ainsi que, dans une moindre mesure, les mathématiques appliquées et l'informatique. Les objectifs professionnels sont explicités par parcours et les principaux types de recruteurs sont présents dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La généralisation des stages, à tous les niveaux et dans tous les parcours, conduit naturellement les étudiants à acquérir des compétences (pré)professionnelles. La poursuite d'études en doctorat est facilitée par des dispositifs spécifiques, développés au niveau de la ComUE (« *PhD Track Paris-Saclay* »).

Les différents parcours sont présentés de manière pédagogique et la maquette correspondant à chaque parcours détaille bien la volumétrie et la structure des enseignements. Les connaissances fondamentales attendues, ainsi que les compétences disciplinaires, sont clairement exposées et le contenu des enseignements permet de les acquérir.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Finance* de la ComUE Université Paris-Saclay est la seule mention affichée en finance au sein de la ComUE. Il existe des formations proches au sein de la même School (*Sciences sociales*), mais ces formations (master *Économie* ou master *Mathématiques et applications*, parcours *Mathématiques financières : ingénierie et finance*) sont plutôt complémentaires. Malgré le foisonnement de l'offre de formation dans le domaine de la banque-finance-assurance en région parisienne, le master *Finance* bénéficie d'une bonne lisibilité -- comme en témoignent le nombre de candidatures et les taux de pression -- grâce en particulier à une diversité des spécialisations proposées en M2.

L'adossement scientifique réunit principalement des gestionnaires et des économistes rattachés aux laboratoires de recherche des deux universités (Centre d'étude des politiques économiques d'Évry, EPEE, et Réseaux, Innovation, Territoires et Mondialisation, RITM). Ces laboratoires peuvent accueillir en stage de recherche les étudiants souhaitant poursuivre leurs études en doctorat. La poursuite en doctorat reste cependant rare et un seul doctorant issu du master a pu bénéficier jusqu'à présent du dispositif PhD Track.

Pour ce qui est des partenariats académiques, des projets de coopération avec d'autres masters et équipes de la ComUE sont en cours afin d'offrir aux étudiants potentiellement intéressés un parcours recherche plus affirmé. Des partenariats avec l'environnement socio-économique (entreprises et branches professionnelles) doivent exister (bien qu'ils ne soient pas mentionnés de façon explicite dans le dossier). Un fichier commun des entreprises partenaires (stages et alternance) est disponible.

Si le master accueille tous les ans un nombre non négligeable d'étudiants étrangers (le M2 parcours GRA est totalement dispensé en anglais), la mobilité sortante des étudiants est inexistante. Aucun partenariat formel n'a été conclu avec des universités étrangères, mais l'équipe pédagogique est consciente de l'effort à fournir.

Organisation pédagogique

L'organisation des différents parcours est cohérente, lisible et facile à comprendre. On apprécie particulièrement la spécialisation progressive qui se concrétise par une première année de master identique sur les deux sites (378 heures auxquelles s'ajoute un stage ou un projet de recherche) mettant l'accent sur un socle commun de connaissances fondamentales, mais offrant tout de même la possibilité aux étudiants d'adapter leurs cursus grâce à un panier de cours optionnels, et une seconde année déclinée en trois parcours spécifiques (avec des volumes horaires sensiblement différents, de 288 à 402 heures). Les modalités d'enseignements mises en place sont classiques, en présentiel, même si la pratique de l'enseignement à distance a été expérimentée sans être adoptée.

La professionnalisation apparaît pleinement en M2 avec d'une part une spécialisation plus poussée selon les parcours et, d'autre part, des matières nettement plus opérationnelles et la généralisation des stages professionnels obligatoires (d'une durée de quatre à six mois).

La formation est théoriquement accessible par une VAE (validation des acquis de l'expérience), VAP (validation des acquis professionnels) ou VES (validation des études supérieures) ; cependant, un seul candidat a bénéficié d'une VAE dans le cadre du parcours *Banque finance* et le cadre réglementaire régissant ces dispositifs est en cours d'adaptation au niveau de la ComUE. La formation facilite l'acquisition de compétences transversales (économie-gestion-mathématiques appliquées, digital/numérique/informatique...), ce qui paraît très pertinent, compte tenu des évolutions que connaît actuellement le secteur visé par le diplôme (trading à haute fréquence, big data, machine learning, block chain etc.). Les étudiants en situation particulière (handicap, pratique d'un sport de haut niveau, position de salarié...) bénéficient d'un accompagnement personnalisé et d'un contrat pédagogique adapté favorisant la réussite universitaire.

Concernant la place du numérique, elle se limite aux dispositifs classiques. Ceux mis en place pour l'apprentissage des langues sont clairement décrits (préparation au passage du test TOEIC notamment) afin de permettre aux étudiants d'accéder à des stages nécessitant une bonne maîtrise de l'anglais, de plus en plus courants dans le domaine visé par le diplôme. Les pédagogies innovantes (simulations, jeux pédagogiques, projets collaboratifs...) sont absentes du dossier, alors qu'elles seraient parfaitement appropriées à un certain nombre d'enseignements, compte tenu de la taille réduite des effectifs, notamment en M2.

La mobilité sortante des étudiants est inexistante ; ceci peut surprendre dans la mesure où un parcours de M2 est dispensé en anglais et que des certifications professionnelles internationales peuvent être préparées dans le cursus.

Pilotage

L'équipe pédagogique est constituée classiquement d'enseignants-chercheurs, d'enseignants contractuels et de chargés d'enseignement vacataires professionnels recrutés en fonction de leurs compétences. L'équipe pédagogique, clairement identifiée, est pluridisciplinaire, dans la mesure où elle réunit, dans des proportions différentes selon le parcours, des enseignants d'économie et de gestion, ainsi que quelques enseignants d'informatique et de mathématiques. Le soutien administratif aux formations provient des établissements porteurs selon des modalités qui leur sont propres et avec un caractère parfois fragmenté (site de Sceaux en particulier).

Les responsabilités pédagogiques sont bien décrites et les réunions des équipes pédagogiques sont régulières. Bien que le conseil de perfectionnement ne soit pas encore opérationnel, des structures formelles équivalentes (comité de mention et conseils des études) sont en place et se réunissent au moins une fois par an en présence des délégués des étudiants selon une procédure précisée. Les professionnels extérieurs ne sont malheureusement pas membres de ces instances.

L'ensemble des enseignements sont évalués annuellement par les étudiants et ce, de façon anonyme, sous la forme d'un questionnaire en ligne (Paris-Sud) ou papier (Évry). Cependant l'exploitation n'est pas systématisée soit par manque de retour (Paris-Sud) ou pour des raisons techniques (Évry). Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement précisées, tout comme les modalités de réunion des jurys de validation.

La fiche RNCP est complète et décrit en détail les principales compétences professionnelles attendues et ce, séparément pour chaque parcours. En revanche, le supplément au diplôme reste du cas par cas et la démarche compétences n'est pas formalisée.

Résultats constatés

En M1, les promotions comptent 25-35 étudiants par an sur le site d'Évry et sont plus instables sur le site de Sceaux (entre 25 et 55 sur les trois dernières promotions). Cela paraît insuffisant pour alimenter les trois parcours spécialisés en M2 étant donné le taux d'abandon en M1, anormalement élevé (40 % en 2015-2016 et 2016-2017 à l'Université Paris-Sud). Ce taux d'abandon n'est pas véritablement expliqué dans le dossier ; on note cependant la réduction du nombre d'inscrits sur l'année 2017-2018 (de 55 à 25 étudiants) sans connaître à ce stade l'impact sur la réussite. Cette dernière est très variable pour les années antérieures ; le taux oscille entre 75 % et 90 % (validation totale) selon les sites et promotions.

L'évolution des effectifs est beaucoup plus hétérogène en M2 ; un point de vigilance concerne plus particulièrement le parcours *Gestion des risques et des actifs* qui a enregistré une chute brutale en 2017-2018 (11 étudiants inscrits seulement). Ce changement de régime dans l'évolution des effectifs se justifie *a priori* par des problèmes de gestion des listes d'attente lors du recrutement. Les taux de réussite sont globalement satisfaisants en M2 (en moyenne de 88 à 95 % selon les années et les parcours).

Concernant le devenir des étudiants, l'enquête d'insertion professionnelle à six mois (promotion 2015-2016), menée de manière centralisée à l'échelle de la ComUE, donne des résultats lacunaires (60 à 70 % de retour selon les parcours) et parfois peu cohérents (aucune poursuite en doctorat selon l'enquête alors qu'il y est fait mention dans l'autoévaluation). Si la qualité des emplois est en adéquation avec les objectifs du diplôme, les taux d'insertion se révèlent décevants (de 55 à 70 %). Ce taux d'insertion est meilleur (80 % à six mois) pour le parcours en apprentissage (*Banque finance*), lorsqu'il est mesuré par les enquêtes menées dans le cadre des classements Eduniversal.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bonne coordination des équipes pédagogiques intervenant sur les deux sites offrant un pilotage sérieux.
- Programme pédagogique cohérent et adapté aux métiers visés par la formation.
- Intervenants universitaires et professionnels de qualité.

Principaux points faibles :

- Faible ouverture à l'international.
- Taux d'insertion professionnelle relativement décevants au regard du secteur d'activité.
- Communication et relations-entreprises insuffisantes.
- Taux d'abandon particulièrement élevé pour le M1 de Paris-Sud et gestion perfectible des flux.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Comme en témoigne la large prise en compte des recommandations de l'évaluation précédente, le master *Finance* de la ComUE Université Paris-Saclay est piloté avec sérieux par une équipe pédagogique impliquée et motivée. Le programme d'enseignement est cohérent et s'appuie sur une très bonne coordination entre les deux membres de la ComUE. La formation est attractive, bien positionnée dans son environnement et propose une gamme diversifiée en termes de parcours, offrant aux étudiants la possibilité de construire leur projet de manière progressive. Les points d'amélioration sont bien identifiés (poursuite d'études en doctorat plutôt marginale ; manque d'ouverture à l'international ; volatilité des effectifs et des taux d'abandon dans certains parcours ; gestion perfectible des flux lors du recrutement...) et des projets crédibles sont en cours pour renforcer l'attractivité et la cohérence du master. Le renforcement de l'orientation recherche nécessiterait de mobiliser toutes les ressources humaines en économie et gestion des deux établissements porteurs et probablement au-delà, au sein de Paris-Saclay. Plus généralement, le processus d'évaluation des formations reste un chantier à venir.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Gestion de production, logistique, achats* (GPLA) de la ComUE Université Paris-Saclay propose deux parcours. La première année de master (M1) est commune aux deux parcours. Les spécialisations prennent place lors de la seconde année de master (M2) avec un parcours *Achat à l'international* et un parcours *Management, achats et qualité fournisseur*. Cette formation est proposée en apprentissage. La formation propose un volume horaire de 840 heures en présentiel réparti de façon égale entre la première année et la seconde année et ce, dans les deux parcours. Les enseignements du parcours *Achat à l'international* ont lieu sur le site de Sceaux au sein de l'Université Paris-Sud, tandis que ceux du parcours *Management, achats et qualité fournisseur* ont lieu sur deux sites de formation : Guyancourt et Saint Germain en Laye au sein de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). Les débouchés professionnels sont les suivants : acheteur, manager achat, responsable audit fournisseurs, responsable qualité fournisseurs, contrôleur de gestion des achats, ou responsable de projets.

ANALYSE

Finalité

Cette formation est articulée autour des métiers des achats dans deux grandes spécialités : l'aspect international de la fonction achat pour l'une et la relation acheteurs fournisseurs pour l'autre. Cette articulation s'inscrit dans une volonté de compléter à terme l'offre de formation par un troisième parcours qui traitera de la logistique. Les compétences abordées en première année sont très majoritairement ciblées achats.

Les compétences visées par les enseignements ont un lien direct avec l'environnement professionnel. La proposition de formation souffre d'un manque de visibilité car ses enseignements ne sont pas regroupés sous forme d'unités d'enseignement (UE), ce qui permettrait d'identifier les compétences métier visées par bloc. La tendance annoncée de proposition de formation sous forme de blocs de compétences met encore plus en relief cette insuffisance.

Une orientation vers le monde professionnel en termes de relations avec les entreprises et de découverte de l'environnement métier est articulée autour de séminaires et partenariats avec les entreprises.

Positionnement dans l'environnement

Le master GPLA de la ComUE Université Paris-Saclay s'inscrit dans une offre de formation plus globale au sein de l'Université Paris-Sud (UPSud) qui inclut également un parcours *Stratégie et management à l'international* et un autre en E-logistique à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). L'ensemble se veut complémentaire et non redondant. Au niveau régional, il existe un nombre significatif de formations dans le domaine de compétence du master (essentiellement délivrées par des établissements privés, notamment ESSEC, INSEEC, KEDGE, ESG), mais le territoire semble supporter la présente offre au regard de l'importance de la demande. Il existe des partenariats d'échanges de contenus pédagogiques avec des universités étrangères (six pays sont cités sans plus de précisions).

Les formations sont soutenues par deux laboratoires : LAREQUOI pour l'UVSQ et RITM pour l'UPSud. Mais, au-delà de l'intervention des enseignants-chercheurs des deux universités, il n'y a pas d'initiative particulière au niveau de la recherche dans le cadre de ce master. Le lien avec la recherche est donc limité. En revanche, les deux parcours du master GPLA bénéficient des relations établies entre les entreprises, notamment de grands groupes industriels ou de services, et des associations. Le dossier relève essentiellement cette dynamique pour les étudiants en apprentissage. Au regard du document fourni, il n'est pas possible d'évaluer le pourcentage d'étudiants concernés car on ne dispose pas d'information quantitative quant à la typologie des étudiants (formation initiale, professionnelle ou contrat d'apprentissage). La mention se veut à forte dimension internationale, mais l'absence d'identification des enseignements en langue étrangère, ainsi que des enseignants affectés à ce type de formation rend impossible toute vérification allant en ce sens.

Organisation pédagogique

La formation est organisée avec un même contenu sur les deux parcours en M1 en apprentissage. Il existe une réelle progression pédagogique au niveau de chaque semestre. Le cursus est organisé en semaines de présentiel dans le cadre d'une formation en apprentissage sur les deux années. En plus de l'apprentissage, la professionnalisation est assurée par d'autres moyens (jeu de simulation, projets, voyage d'étude à l'étranger...). La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est claire sur les débouchés et le contenu. La place des langues est importante (cours de langue et en anglais). Ceci se concrétise par le biais de séminaires, d'actions de communication, tant au national qu'à l'international. Le numérique et les technologies d'information et de communication (TIC) sont largement utilisés tant pour les projets des étudiants que pour les enseignements, ce qui est une bonne chose compte tenu de la spécialité du master.

Pilotage

L'équilibre entre les enseignants-chercheurs et les intervenants extérieurs est assuré au niveau des deux années. Le pilotage de la formation est clairement décrit. Malgré un contenu identique, les cours de M1 sont dédoublés, ce qui semble inévitable compte tenu de l'éloignement des sites. Chaque parcours est placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur (de l'UPSud pour le parcours *Achats à l'international*, de l'UVSQ pour *Management, achats et qualité fournisseur*). Il existe un responsable de mention et un bureau de mention constitué des deux responsables de parcours M2. Il n'est pas mentionné dans le dossier le rôle de chacun, ce qui peut en l'état actuel des choses apparaître comme un doublon. Le comité de mention (généralisé à la ComUE Université Paris-Saclay) est une bonne initiative. Sa constitution est très libre. Malheureusement, le dossier fourni ne précise pas l'identité des membres du master GPLA, ce qui ne permet pas d'évaluer sa cohérence. Les informations relatives au conseil de perfectionnement sont incomplètes. Si des noms figurent bien dans les conseils, leur qualité n'est pas mentionnée. Il n'est pas fait mention de la participation d'étudiants. Les enseignements sont évalués systématiquement et les résultats sont transmis au chargé d'enseignement ainsi qu'au comité de mention qui émet des suggestions d'améliorations. Des outils de suivi de l'étudiant ont été développés et sont mis en place en collaboration avec les CFA (centres de formation d'apprentis) : Sup 2000 pour le parcours *Achats à l'international* et Sup de vente pour le parcours *Management achats et qualité fournisseur*. Il n'y a pas de supplément au diplôme.

Résultats constatés

Le nombre de candidature à ce master est en constante augmentation depuis trois ans en tenant compte des déplacements de sélection en M1. Le taux de sélection est important (18 % à 4 % en M1, 50 % à 13 % dans le parcours *Management, achats et qualité fournisseur*, 25 % à 12 % dans le parcours *Achat à l'international*). Cela semble prouver une certaine attractivité du programme. Le taux de réussite est très bon (97 à 98 % sur toute la mention), ce qui montre une qualité de recrutement. Concernant le devenir des diplômés seules sont fournies les données de 2015-2016. Les résultats sont mitigés pour le parcours *Achats à l'international* (75 % des répondants en situation d'emploi à 6 mois). Mais ce taux d'insertion professionnelle est à prendre avec précaution compte tenu du faible nombre de répondants (53 %). Concernant le parcours *Management, achats et qualité fournisseur* et pour la même année, 76 % ont répondu à l'enquête, 39 % sont en emploi à 6 mois, ce qui est faible compte tenu d'une situation post-apprentissage. Tous les étudiants diplômés et employés le sont dans le domaine d'activité de leur formation. Il n'y a aucune poursuite d'études en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Organisation en apprentissage sur les deux années.
- Pilotage correctement formalisé.
- Excellents taux de réussite.

Principaux points faibles :

- Mauvaise qualité des informations portant sur l'insertion professionnelle.
- Absence d'approche par les compétences.
- Documents relatifs aux conseils de perfectionnement parcellaires.
- Pas de supplément au diplôme.
- Taux d'insertion professionnelle faibles pour le parcours *Management, achats et qualité fournisseur*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master GPLA est très attractif et possède de nombreuses qualités professionnelles. Il conviendrait néanmoins d'améliorer le suivi des diplômés afin d'avoir une idée très précise de l'insertion professionnelle. Les chiffres fournis pour le parcours *Management, achats et qualité fournisseur* sont préoccupants et s'ils sont exacts, il conviendrait de savoir pourquoi le taux d'insertion des diplômés est aussi faible. Par ailleurs des améliorations peuvent être portées sur les documents relatifs aux conseils de perfectionnement, mais également sur leur fonctionnement eux-mêmes. La fiche RNCP pourrait être enrichie par les code suivants : 312p Gestion des échanges commerciaux, 311 Transports, manutention, magasinage, 312 Commerce, vente. L'absence d'approche par les compétences ne permet pas actuellement de dégager des apprentissages critiques nécessaires notamment à l'élaboration notamment d'un supplément au diplôme. Il conviendrait de remédier à ce manque.



MASTER INNOVATION, ENTREPRISE ET SOCIÉTÉ

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Innovation, entreprise et société* (IES) de la ComUE Université Paris-Saclay comprend une première année (M1) scindée en deux parcours selon l'origine des étudiants, l'un à dominante sciences exactes (IT) et l'autre à dominante sciences humaines et sociales (SHS). Les titulaires du M1 ont alors la possibilité d'accéder à 11 parcours de spécialisations en deuxième année (M2) : *Industrie de réseau et économie numérique* (IREN), *Innovation et valorisation de la recherche* (IVR), *Management of eco-innovations* (MEI), *Marketing de l'innovation* (MI), *Management de ma technologie et de l'innovation* (MTI), *Projet innovation conception* (PIC), *Science, technologie et société* (STS), *Management du capital immatériel* (MCI), *Innovation, marchés et science des données* (IMSD), *Innovation et performance dans les entreprises du vivant* (IPEV), *Conseil en organisation stratégie et systèmes d'information* (COSI), *Eco-innovation, mobilité durable et société* (EMDS). Un douzième parcours est ouvert uniquement aux étudiants ayant un profil IT : *Innovation technologique : ingénierie et entrepreneuriat* (ITIE). Certains parcours sont ouverts en apprentissage (PIC, MI, IMSD). D'autres sont disponibles à distance (IVR). Ces parcours de M2 sont multi-sites et multi-établissements (le parcours SHS est géré par l'Université Paris-sud et le parcours IT est géré par Polytechnique). Le dossier ne mentionne pas précisément la localisation des parcours. Ils couvrent peu ou prou tous les champs de l'innovation (gestion, marketing, financement, entrepreneuriat, etc.) et de nombreux secteurs (agro, santé, tech, digital, data, etc.). Les différents parcours de ce master ont pour dénominateur commun les métiers du conseil et du management ou pilotage de l'innovation : conseil en entreprise, chefs de projet ou chargés d'études, pilotage du capital immatériel des organisations, analyste marketing relationnel, chef de produit...

ANALYSE

Finalité

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) permet de bien comprendre les métiers correspondant au master dans son ensemble. Les débouchés sont un peu moins clairs au niveau de chaque parcours. On note que le parcours MODIM figurant sur la fiche RNCP n'est pas présenté dans le dossier d'autoévaluation. Au niveau de la cohérence entre les cours dispensés et les formations proposées, il existe une très grande hétérogénéité de situations. Le parcours IREN propose quatre sous-parcours (innovation, économie numérique, concurrence et régulation, market design), ce qui rend difficile la lecture de l'offre de formation déjà pléthorique au niveau du master. Le parcours STS propose des matières intéressantes, mais il est difficile d'identifier une entrée sur le marché du travail avec ce programme très théorique. Le parcours COSI affiche une référence à la stratégie et à l'organisation alors que le contenu des cours est essentiellement tourné vers

l'économie. Le décalage est dès lors très important entre l'affichage et le contenu. Le parcours EMDS présente une liste d'unités d'enseignement (UE) dont l'intitulé ne permet pas d'évaluer l'adéquation avec les débouchés. Enfin, il n'y a pas d'information communiquée sur le parcours MEI, pourtant annoncé dans le dossier.

Positionnement dans l'environnement

Le master IES regroupe toutes les formations de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Paris-Saclay qui concernent l'innovation, ce qui explique le nombre important de parcours. Cela implique que la concurrence ne puisse apparaître directement au niveau du master. Chaque parcours doit individuellement identifier la concurrence régionale. Le dossier ne montre pas que la démarche a été faite systématiquement et de manière rigoureuse. Le parcours MCI ne mentionne pas par exemple l'existence sur l'aire régionale du master *Gestion des connaissances, patrimoine immatériel et innovation* proposé par l'Université Paris Est Marne-La-Vallée (UPEM). Il n'est donc pas unique en France et en Europe comme le déclare le dossier. Il existe des partenariats avec des établissements au sein de la ComUE, mais également en dehors au niveau de chaque parcours (par exemple avec l'Université Paris Dauphine pour les parcours IREN et MTI, avec l'Université Paris-Sorbonne pour le parcours COSI). Certains parcours possèdent des partenariats académiques avec des universités étrangères (EMDS, MCI). En revanche, il n'est pas mentionné la nature de ces partenariats. Au niveau de la recherche, chaque parcours s'appuie sur plusieurs laboratoires de recherche en fonction de la spécialité de ces derniers. Si la qualité des laboratoires mentionnés est effective, l'adossement recherche de la mention reste très classique : les étudiants sont amenés à adopter une méthodologie de recherche et certains peuvent suivre des séminaires de recherche en lien avec leur problématique. Paris-Saclay dispose d'un terreau d'entreprises en phase avec le thème de l'innovation. Les parcours du master possèdent globalement un grand nombre de partenaires industriels. Certains parcours ont développé des partenariats avec les établissements étrangers permettant de développer des échanges d'étudiants (par exemple trois à cinq étudiants coréens avec Kyung Hee Université en M1 IES). En revanche, ces échanges ne semblent pas effectifs car le dossier indique une faible mobilité entrante et une mobilité sortante quasi inexistante tant en M1 qu'en M2.

Organisation pédagogique

Une organisation pédagogique est présentée. Pour autant elle manque de clarté. C'est en partie la conséquence d'un master aussi large. Le choix de profiler les parcours dès le M1 en fonction de l'itinéraire de l'étudiant est une bonne chose. C'est le début d'un raisonnement par compétence, même si la démarche ne va pas jusqu'au bout.

La fiche RNCP a le mérite d'exister. Pour autant, compte tenu de la diversité des parcours proposés dans le master, elle est complexe à maîtriser. La raison principale tient au fait que le présent projet relève d'un habillage de formations préexistante et non d'une véritable démarche de construction de programme à base de compétences.

La professionnalisation est assurée par le montage de projets et les stages en M1 et M2 (apprentissage pour trois parcours). Le recours au MOOC est possible dans certains cas. On note toutefois le peu de place laissée dans le dossier à l'innovation numérique et à la pédagogie.

Pilotage

Chaque parcours de M2 conserve sa propre gouvernance en particulier car les programmes de M2 n'ont évolué qu'à la marge avec cette nouvelle mention IES. Aussi, les intervenants, le corps des enseignants-chercheurs et les modalités de gouvernance locale ont le plus souvent été conservés. L'équipe pédagogique est parfois difficile à appréhender tant la présentation de l'annexe est différente d'un parcours à l'autre. Pour certains parcours (IMSD, MEI), les intervenants ne sont pas spécifiés, pour d'autres, l'origine des intervenants n'est pas mentionnée (MEI, IREN), enfin pour d'autres encore, la section des universitaires est manquante (MTI, IPEV). Les conseils de perfectionnement sont souvent manquants (IREN, MEI, STS, MCI, IMSD, ITIEEMDS). Pour le parcours IPEV, les noms ne sont pas accompagnés de la fonction. Dans de nombreux cas, il est surprenant de ne pas trouver d'étudiant dans le conseil de perfectionnement (IVR, PIC, COSI). On ne peut conclure de cet assemblage que la collection de parcours ne fait pas une mention structurée et que la formation manque d'un pilotage centralisé. Il n'y a pas de supplément au diplôme. C'est regrettable dans la mesure où cette mention a besoin d'une meilleure lisibilité notamment à l'étranger, particulièrement au niveau des compétences acquises par les diplômés.

Résultats constatés

Malgré une tentative de mise en cohérence de l'offre de formation, il apparaît assez rapidement que l'existant perdure et que de nombreux M2 conservent leur prérogative en matière de recrutement. Par conséquent, un étudiant diplômé du M1 IES est sans doute accepté dans un parcours du M2 IES, mais pas nécessairement dans le parcours de son choix, ce qui reste problématique. C'est une statistique qu'il conviendrait d'exposer. Symétriquement, il serait aussi souhaitable de montrer combien d'étudiants du M1 IES sont dans une promotion d'un parcours du M2. Le faible nombre d'étudiants dans certains parcours peut amener à s'interroger sur la pérennité de ces parcours (le parcours MCI a ouvert une année pour sept étudiants dont quatre ont été diplômés, le parcours MTI a diplômé deux années de suite quatre étudiants). De même, pour certains parcours, les taux d'échec ou d'abandon sont trop importants : le M2 IVR laisse apparaître sur des effectifs conséquents des taux de 48 à 61 % d'échec. Le faible taux de réponse aux enquêtes sur le débouché des diplômés est très préoccupant. On peut s'interroger sur la réalité de l'investissement des porteurs de projets à rechercher ce type d'informations. Ce manque traduit à nouveau une faille de pilotage.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Lien fort avec les entreprises du plateau de Saclay.
- Formations intégrant des parcours en apprentissage (IMSD, PIC et MI).

Principaux points faibles :

- Problème criant de pilotage au niveau de la mention. Le très grand nombre de parcours au sein de cette mention révèle une juxtaposition de formations préexistantes manquant cruellement de lisibilité, de visibilité et de coordination.
- Conseils de perfectionnement inexistantes ou partiels.
- Fiche RNCP peu parlante. Absence de supplément au diplôme.
- Contenu et communication en inadéquation dans le parcours COSI.
- Échecs ou abandons nombreux dans certains parcours (MCI, IVR).
- Manque de suivi des cohortes de diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le pilotage de la mention IES doit évoluer vers une rationalisation du nombre de parcours offerts en M2 et vers une meilleure coordination entre les parcours existants. Une amélioration du pilotage doit également être envisagée au sein des parcours où le taux d'échec ou d'abandon est important et où le suivi des cohortes d'étudiants est insuffisant. Par ailleurs, la lisibilité des formations proposées souffre du manque de définition des compétences acquises par les diplômés. Il conviendrait d'améliorer la fiche RNCP et de fournir un supplément au diplôme.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER MANAGEMENT STRATÉGIQUE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management stratégique* de la ComUE Université Paris-Saclay (UPS) regroupe les acteurs de la faculté Jean Monnet de l'Université Paris-Sud (UPSud), de l'École normale supérieure (ENS) Paris-Saclay (ex-ENS Cachan), mais également d'HEC ou encore de l'École Polytechnique. Il propose trois parcours en première année (M1) : *Stratégie et management international* (SMI), *Strategy & organization* (S&O) et *Sciences du management* (SdM). Ce dernier parcours est proposé en enseignement à distance (EAD). En deuxième année (M2), la mention offre trois parcours : SMI, S&O et *Formation à l'enseignement supérieur en management stratégique* (FESUP). Ce parcours est plus spécifiquement dédié aux élèves normaliens et à la préparation de l'agrégation du secondaire. Les débouchés sont présentés comme nombreux : enseignement et recherche, haute fonction publique, encadrement en conseil en entreprise, groupes multinationaux et développement international des PME.

ANALYSE

| |
|--|
| Finalité |
| L'organisation de la mention n'est pas simple à comprendre dans le dossier fourni dans la mesure où la notion de parcours est utilisée à géométrie variable : le parcours SdM EAD en M1 n'a pas de suite en M2 et le parcours FESUP en M2 n'a pas d'origine en M1. Le contenu des enseignements est clairement tourné vers l'international en ce qui concerne le parcours SMI. Il est orienté recherche en ce qui concerne le parcours S&O. Les éléments fournis concernant le parcours FESUP ne permettent pas d'apprécier la cohérence entre les enseignements et les objectifs professionnels. La finalité affichée de la mention est d'apparaître comme une formation de référence au plan national et international dans le domaine du management stratégique. Les initiatives des enseignants-chercheurs intervenants dans le master (dans la numérisation et la diffusion des connaissances avec Xerfi canal ou dans la recherche avec la Revue Française de Gestion) peuvent aider à cette renommée. |
| Positionnement dans l'environnement |
| Il existe une concurrence au sein même de la ComUE Université Paris-Saclay (UPS) puisque l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) propose un master <i>Management stratégique et changement</i> . L'offre francilienne en gestion est évidemment vaste. D'autres universités via leurs IAE (institut d'administration des entreprises) ou des écoles privées de commerce proposent des formations au management stratégique et plus largement à la gestion des organisations. Pour autant, compte tenu de la demande importante et du potentiel |

régional, ce master a toute sa place. Trois éléments apparaissent toutefois originaux : l'inscription dans un vaste écosystème de premier plan sur des domaines de recherche au plus haut niveau, la ComUE Université Paris-Saclay et le plateau de Saclay ; une complémentarité nécessaire pour une ComUE (communauté d'universités et d'établissements) qui est avant tout portée par les sciences ; le partenariat avec l'ENS Paris-Saclay qui garantit la qualité du recrutement des étudiants et de possibles synergies avec les autres étudiants en formation initiale. De ce point de vue, la mention *Management stratégique* peut offrir une voie originale et attractive pour des diplômés de licence. L'adossement à la recherche se fait sur le laboratoire RITM de l'Université Paris-sud et sur le département économie-gestion de l'ENS Paris-Saclay. Il existe un double diplôme avec l'Université de Kiel en Allemagne, mais celui-ci est très peu actif (accueil d'un étudiant tous les deux ans). Concernant les relations de la formation avec les entreprises, le dossier fait un amalgame avec les partenariats académiques. Il n'y a donc pas mention de partenariats avec des entreprises ce qui peut être problématique.

Organisation pédagogique

De prime abord, les parcours apparaissent différenciés puisque les finalités sont distinctes (recherche, professionnelle). Pour autant, la lisibilité de la mention souffre du manque de clarté de l'articulation entre les parcours. Si les parcours SMI et S&O sont bien définis, l'avenir des étudiants du parcours SdM EAD n'est pas défini. De même, le parcours M2 FESUP n'est pas clairement lié avec les parcours de M1 existants. L'acquisition des compétences est graduelle et est avant tout fondée sur un socle de connaissances fondamentales en M1 avant une spécialisation en M2. Concernant les stages, le dossier n'est pas clair. Le dossier lui-même souligne la possibilité de faire un stage en réalisant un mémoire notamment dans le parcours SMI. La liste des unités d'enseignement montre au contraire que les étudiants doivent faire un choix entre un stage et un mémoire en M2. Les étudiants sont également invités à participer aux semaines de recherche des laboratoires supports du master (le RITM de l'Université Paris-Sud notamment). L'utilisation du numérique est effectif au niveau du M1 SdM EAD puisque ce parcours s'effectue à distance, grâce notamment à la plateforme Moodle. Concernant l'accompagnement des étudiants dans le parcours de M2 FESUP, il est noté un coaching adapté tout au long de l'année de formation, qui se traduit par un taux de réussite de 100 % au concours de l'agrégation. Cela représente respectivement 12 et 6 étudiants. Il est étonnant que le volet internationalisation ne soit pas mentionné au niveau du parcours S&O. Les cours annoncés le sont avec des titres français, mais rien n'est dit sur la langue de leur réalisation. Dans ces conditions pourquoi choisir un titre de parcours en anglais.

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien fournie au niveau des universitaires. En revanche, les intervenants extérieurs sont trop peu nombreux (au moins dans le dossier). Cela peut se concevoir dans le parcours S&O, mais c'est un problème pour le parcours SMI. Les données fournies pour expliquer le pilotage de la mention sont lacunaires. *A priori*, chaque parcours de M2 conserve une gouvernance qui lui est propre. Mais rien n'est dit sur les responsables de M1 et de la mention elle-même. Il est mentionné un conseil de mention sans plus de détail. Il existe par contre un conseil de perfectionnement au niveau de la mention réunissant les différentes parties prenantes. Il faut noter que ces documents sont actuellement présentés de manière incomplète, ce qui ne permet pas de connaître le profil des personnes qui y participent. Il y a donc un décalage entre la mention et les parcours au niveau du pilotage. Au niveau du suivi, l'enquête mise en place par la ComUE Université Paris-Saclay est insuffisante pour appréhender correctement le devenir des étudiants. Pour l'instant rien n'a été mis en place pour améliorer ces informations qui sont très lacunaires (enquête des diplômés de 2015-2016). Il n'existe pas de supplément au diplôme.

Résultats constatés

Les chiffres sont très difficiles à apprécier. Le parcours S&O (en M1 et M2) n'a fourni aucune information sur ses effectifs, la réussite des étudiants et leur devenir. C'est très problématique. En ce qui concerne les effectifs il semble que le parcours de M1 SdM EAD fournisse des cohortes d'inscrits importantes (entre 73 et 90 étudiants). Le problème tient au taux de réussite particulièrement faible de ce parcours (32 %). Rappelons que ce parcours ne débouche pas sur un parcours de M2 identifié. Seuls deux parcours ont fourni des éléments relatifs à l'insertion professionnelle, mais seulement sur une année (2015-2016). Concernant FESUP, sur 10 répondants 6 ont continué leurs études en faisant un autre master. Concernant SMI, sur 16 répondants, 62 % occupent un emploi.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Très fort adossement recherche avec des enseignants-chercheurs investis dans des organisations à forte valeur ajoutée en matière de recherche, notamment au niveau du parcours S&O.

Principaux points faibles :

- Mention qui repose sur des effectifs importants dans un parcours de M1 à distance (SdM EAD) qui n'a pas de poursuite en M2 et dont le taux d'échec est important.
- Dossier très lacunaire : il manque des informations notamment sur le parcours S&O.
- Trop peu de référence au monde professionnel (entreprises).
- Absence de supplément au diplôme.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management stratégique* est bien ancré dans son territoire et offre une différenciation claire par rapport à l'offre pléthorique de formations en management sur l'Île de France. Néanmoins, l'articulation entre les parcours est peu lisible. Il conviendrait de reconstruire les parcours de sorte à ce qu'ils soient cohérents en M1 et M2. Par ailleurs, si l'environnement recherche est clairement identifié, les partenaires « entreprise » ne sont pas assez associés à la mention. Une plus grande cohérence des enseignements doit être privilégiée en identifiant clairement les compétences nécessaires pour élaborer le supplément au diplôme. Il est nécessaire d'améliorer le pilotage de la mention, notamment en rendant plus lisible les fiches et le processus relatifs au conseil de perfectionnement. Il est également préconisé d'améliorer la recherche d'information sur le devenir des diplômés.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER SCIENCES SOCIALES

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Sciences sociales* de la ComUE Université Paris-Saclay est une formation spécialisée en deux ans dont la vocation première est l'insertion professionnelle dans les métiers du développement et de la gestion de l'environnement. Une approche pluridisciplinaire définit les enseignements de tronc commun de la première année de master (M1), qui s'articule en deux parcours, *Développement durable* et *Transition vers la soutenabilité*, à partir du second semestre. La deuxième année (M2) se structure autour de six parcours centrés chacun sur un domaine particulier d'actions liées à de grandes questions environnementales contemporaines, éventuellement associées à une région particulière du monde, *Arctic studies : environment, development and culture* (ARCTS), *Adaptation aux changements climatiques : développement soutenable et environnement* (ACC:ED), *Développement agricole durable : la sécurité alimentaire pour le développement* (DAD), *Gouvernance de projets de développement durable au Sud* (GPDS), *Sciences de la santé, de l'environnement et des territoires soutenables* (SSENTS), et *Sciences technologies et sociétés* (STS), principalement tournée vers la formation à la recherche et la poursuite en doctorat. La formation est dispensée sur trois sites, Guyancourt, Orsay et Sceaux, dans le cadre de la School *Sciences sociales*. Une partie des enseignements du parcours ACC:ED et la totalité de ceux du parcours ARCTS sont en anglais. Le M2 SSENTS et le M2 ACC:ED peuvent être suivis en formation ouverte et à distance (FOAD).

ANALYSE

Finalité

Le cadrage général des connaissances attendues en termes de champs thématiques reliés à l'environnement ainsi que les principales voies d'insertion professionnelle propres à chaque parcours de M2 font l'objet d'une présentation claire et détaillée qui souligne la cohérence des parcours. L'intitulé le plus souvent indiqué en anglais d'un des parcours du M1 (*Transition to sustainability*) mériterait toutefois d'être justifié en l'absence d'enseignements dans cette langue, indépendamment d'un cours d'anglais obligatoire. On apprécie le parti-pris interdisciplinaire et empirique qui gaine chaque maquette et valorise la singularité de l'approche de la soutenabilité au prisme de la diversité des sciences sociales. On regrette en revanche que les compétences, les métiers visés et les employeurs potentiels ne soient pas précisés de manière plus systématique dans le dossier, d'autant qu'aucune fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) n'est fournie, ni aucun supplément au diplôme.

Positionnement dans l'environnement

La formation justifie parfaitement l'originalité de son offre en situant son positionnement tant au niveau de l'établissement qu'à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale, sur la base d'une recherche et d'une analyse fine des masters dont elle se rapproche. La formation est originale par ses thématiques et spécialités et ne souffre d'aucune concurrence locale, régionale ou nationale.

La mention profite d'un environnement recherche prolifique animé notamment par une équipe d'accueil et une des composantes d'un observatoire des sciences de l'univers (OSU) ainsi que par un ensemble d'entités de recherche réunies en fédération. L'implication concrète des étudiants dans la recherche, au-delà du cadre des enseignements, semble toutefois très variable en fonction des parcours de M2 et de leur adossement respectif à des unités de recherche.

On regrette la description très brève des relations avec les mondes professionnels, associatifs ou encore institutionnels ainsi que l'absence d'accords de partenariat au regard de la dimension professionnelle clairement affichée de la mention. Les liens de la formation avec son environnement socio-économique sont à renforcer.

Aucun partenariat n'est établi avec des établissements académiques en France ou à l'étranger, mais il est rassurant de constater qu'une réflexion est menée pour formaliser des partenariats avec des établissements aux États-Unis, en Afrique, au Vietnam et en Russie. Cette formalisation de plusieurs collaborations, ainsi que le dispositif de bourses à destination d'étudiants primo-arrivants de la ComUE Université Paris-Saclay assurent un jeu potentiel de mobilités entrantes et sortantes. L'ensemble des enseignements du M2 ARCTS et une partie de ceux du M2 ACC:ED sont en anglais, ce qui confère à ces deux parcours une ouverture internationale majeure. Les données sur les mobilités entrantes et sortantes gagneraient à être davantage valorisées, tel le fait que le M2 ARCTS est l'un des deux parcours qui accueillent le plus de boursiers primo-migrants comme le souligne le dossier champ.

Organisation pédagogique

La structure pédagogique du master est clairement décrite. On apprécie notamment la spécialisation progressive, qui s'amorce dès le second semestre du M1, par un jeu d'options, d'unités d'enseignement d'ouverture disciplinaire, ainsi que par deux parcours bordant le tronc commun, et se consolide à travers le choix d'un des six parcours en M2. Les formes d'articulation possibles entre les deux voies d'entrée dans le master, M1 *Développement durable* et M1 *Transition vers la soutenabilité*, et les différents parcours de M2 pourraient être davantage précisées. Le schéma, présenté dans l'annexe 8, est à actualiser aussi dans ce sens en faisant, entre autres, plus nettement apparaître les deux parcours de M1 et en clarifiant le nombre de parcours de M2.

Le volume horaire des enseignements varie considérablement d'un parcours de M2 à l'autre (de 158h pour le M2 *Sciences, technologies et sociétés*, ce qui est contraire à l'arrêté de 2017 sur les stages et les périodes de formation en milieu professionnel, à 400h pour le M2 *Développement agricole durable : la sécurité alimentaire pour le développement*), ce qui mériterait d'être justifié. Il serait également important d'éclaircir la différence entre le total indiqué du volume horaire du M1 *Développement durable* (357h) qui ne correspond pas à l'addition du nombre d'heures d'enseignement mentionnées (405h) dans le tableau en annexe. Les modalités d'enseignement prennent des formes variées et parfois innovantes, ce qui s'illustre par la place accordée à l'anglais (ARCTS, ACC:ED), le regroupement de cours afin d'encourager la reprise d'études de professionnels (ACC:ED), la formation ouverte à distance (FOAD) pour les parcours SSENTS et ACC:ED, ou encore le dispositif de cours inversé pour l'ensemble des enseignements du parcours ACC:ED. Le master accueille les étudiants en formation initiale (FI) ou continue (FC) ou encore dans le cadre d'une VAPP (validation des acquis personnels et professionnels) dont les modalités ne sont pas développées dans le dossier. Le dispositif d'entrée dans le master par VAE (validation des acquis et de l'expérience) est en train de se mettre en place.

L'engagement étudiant ainsi que l'interculturalité sont encouragés et présentés comme intrinsèque à l'esprit de la mention, mais peu formalisés à l'exception du M2 GPDS dont les étudiants préparent un festival annuel d'une journée. La gestion des contraintes particulières des étudiants dépend de la politique de site. La logique de professionnalisation est tout à fait significative à travers notamment la politique de stages dès le M1 (minimum de huit semaines). L'option « mémoire ou stage » indiquée dans la maquette du M1 en annexe mériterait toutefois d'être clarifiée par rapport au bilan qui indique la réalisation d'un stage et d'un mémoire. Chaque parcours de M2, à l'exception du parcours STS orienté recherche, prévoit un stage, dont la durée (595h, sauf dans le cadre du M2 ARCTS où sa durée est de six semaines), le suivi et l'évaluation (à l'écrit ou à l'oral) sont bien précisés. Il serait toutefois appréciable d'argumenter sur les nettes différences de volume horaire et de crédits

ECTS accordées au stage en fonction des parcours de M2. On regrette la très faible participation de professionnels aux enseignements, voire leur absence dans les équipes pédagogiques de trois parcours de M2, pourtant à dominante professionnelle (ARCTS ; ACC:DE ; SSENTS). L'absence de fiche RNCP au dossier peut se justifier d'une part, par l'attente de la part de l'État d'une fiche revue au format des mentions, d'autre part, par la transformation des classifications professionnelles dans le domaine environnemental à laquelle contribue directement la mention. Il paraît cependant nécessaire qu'une fiche RNCP soit disponible pour les étudiants.

La dimension recherche apparaît peu développée dans l'ensemble, ce qui cadre avec la prééminence de la finalité professionnelle de la formation, mais dont on aimerait pouvoir mieux appréhender les ressorts, tels que les stages en laboratoire, la place des enquêtes de terrains, l'apprentissage des méthodes et la réalisation d'un mémoire, qui semblent essentiellement concerner deux parcours (GPDS, STS). L'usage du numérique sert, de manière classique, la diffusion des ressources pédagogiques en ligne. L'aide à la réussite repose sur des ateliers de soutien à la rédaction de CV, de lettres de motivation ainsi que sur des enseignements de mise à niveau dans certains parcours de M2 (ACC:ED, DAD, GPDS). Le master est engagé de manière très active dans plusieurs logiques d'internationalisation de la formation qui peuvent toutefois considérablement varier d'un parcours à l'autre. L'usage de l'anglais pour tout ou partie des enseignements (ARCTS, ACC:DE), l'approche par aires culturelles qui marque le cadrage thématique de certains parcours (ARCTS, GPDS) et se prolongent par des mobilités entrantes et sortantes, soulignent, entre autres, la part très conséquente de la dimension internationale dans le master. On apprécie la prise en compte des enjeux liés à l'éthique et à l'intégrité scientifique qui sont intégrés à plusieurs unités d'enseignement en M1 (une obligatoire et une optionnelle) et dans la plupart des parcours de M2, ce qui pourrait éventuellement donner lieu à une logique de mutualisation afin de lui donner un caractère systématique.

Pilotage

La gouvernance de la mention s'opère à différentes échelles. Chaque parcours est dirigé de manière autonome et souple par un responsable, autour duquel se réunit au moins deux fois par an une commission pédagogique, composée d'enseignants et du secrétaire pédagogique. Un comité de mention fonctionne sur le même principe, à l'étage de la mention cette fois, et rassemble les responsables de parcours, les secrétaires pédagogiques, les étudiants délégués et l'ingénieure pédagogique de la formation. Un conseil de perfectionnement dont la constitution est arrêtée, ne s'est pas encore réuni. Il est donc difficile d'apprécier positivement une démarche d'amélioration continue de la formation. On regrette que les fonctions des membres de ce conseil ne soient pas précisées afin d'en apprécier la composition.

À cela s'ajoutent, à l'échelle la plus haute, les conseils de composantes et de la *School Sciences sociales* qui se réunissent régulièrement (au moins trois fois par an). Le fonctionnement de ces instances offre plusieurs espaces de coordination et de concertation qui répondent à la complexité relative de l'architecture de la formation. La mutualisation des moyens administratifs de l'université de tutelle semble toutefois faire peser des aléas sur l'utilisation des ressources qu'il serait important de peut-être éclairer davantage. Les équipes pédagogiques des parcours reflètent bien le cadre pluridisciplinaire de la mention. On s'étonne en revanche du nombre très réduit de professionnels sur l'ensemble de la formation (seulement huit dont la plupart sont regroupés sur deux parcours de M2), ainsi que de la répartition du nombre d'heures présentes du M2 SSENTS, au sein duquel le responsable du parcours en assure plus de la moitié à lui tout seul.

Les modalités de contrôle des connaissances et les règles qui président au fonctionnement des jurys de recrutement et de diplomation sont bien décrites et présentées aux étudiants. Chaque unité d'enseignement (UE) du M1 est associée, dans la maquette, à un ensemble de compétences, mais une approche plus générale par les compétences reste pour l'instant à l'état de chantier au niveau de l'établissement. L'évaluation de la formation par les étudiants repose à la fois sur des échanges informels et sur un questionnaire d'évaluation en ligne facultatif pour chaque UE dont le circuit d'analyse est bien précisé, mais dont on ignore les usages ainsi que les pistes de réflexion qui en découlent. Il faudrait rendre obligatoire et systématique l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Résultats constatés

Le nombre de candidats, qui a triplé en trois ans, témoigne de la grande attractivité, en particulier internationale (68 % des candidats et 75 % des admis sont étrangers la dernière année), du master mais interroge également quant au potentiel qu'elle constitue, lorsqu'on constate que les effectifs d'inscrits dans la mention progressent très faiblement (de 181 à 195 étudiants) tout en restant bien au-dessus de la moyenne des mentions de la *School Sciences sociales* (de 100 à 140). Les deux parcours de M1 ainsi que la plupart des parcours de M2 enregistrent une augmentation sensible du nombre d'étudiants inscrits, à l'exception du M2 STS dont les effectifs

restent très bas et du M2 SSENTS qui a pâti d'une baisse conséquente du nombre d'inscrits tout en enregistrant une baisse conséquente de son taux d'abandon, ce qui tend à stabiliser relativement ses effectifs sur la dernière année. Les taux de réussite (sur la base du nombre d'étudiants ayant totalement validé leur année) sont en hausse (passant de 54 % à 72 %), mais restent relativement faibles dans l'ensemble. Le taux d'abandon très élevé (38 %) la première année de la période d'évaluation, semble désormais maîtrisé au regard de celui de la dernière année (4 %). Comme le souligne à juste titre le dossier, il est important de prendre en compte, dans la lecture de ces chiffres, les effets de la situation de transition dans laquelle se trouve la mention. On regrette tout de même que les données sur le devenir des diplômés ne soient pas exploitables, d'autant plus dans le contexte de la transformation des classifications professionnelles dans le domaine environnemental, auquel souhaite répondre la mention. On regrette également de ne pouvoir apprécier le nombre de poursuites en doctorat. Le projet de création d'un réseau d'alumni, mentionné dans le dossier, pourrait faciliter le suivi des évolutions de l'insertion professionnelle des diplômés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Positionnement original de la formation au niveau national, voire international.
- Bonne ouverture internationale.
- Ouverture de la formation à des publics variés.
- Attractivité de la formation.

Principaux points faibles :

- Absence de réunion du conseil de perfectionnement.
- Trop faible nombre de professionnels dans les équipes pédagogiques.
- Trop faible adossement aux milieux professionnels, associatifs et institutionnels.
- Manque de lisibilité des débouchés professionnels.
- Grande hétérogénéité des maquettes des différents parcours de M2.
- Manque de visibilité du devenir des diplômés.
- Absence de fiche RNCP.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Sciences sociales* de la ComUE Université Paris-Saclay est une formation originale et innovante dont le déploiement sur les trois dernières années apparaît prometteur. La dimension professionnelle affichée par la mention nécessite cependant de s'ancrer davantage dans les mondes professionnels, associatifs et institutionnels et de se déployer au sein des enseignements par la participation d'intervenants issus de ces différents milieux. Une clarification concernant l'articulation entre les deux M1 et les six parcours de M2, incluant la localisation des sites d'enseignement (en attendant le regroupement sur le site de Saclay) apparaît indispensable afin de mieux saisir les jeux de spécialisation couvrant les deux années et de visualiser les parcours dans lesquels peuvent s'engager les étudiants. La grande hétérogénéité des maquettes de M2, en particulier du point de vue de l'organisation des volumes horaires, appelle une réflexion afin de renforcer la cohérence globale de la mention. Il apparaît par ailleurs urgent de remédier au manque de visibilité concernant le devenir des diplômés qui pèse lourdement sur la capacité à affiner les perspectives pour le futur. La constitution d'un réseau d'alumni et le déploiement d'enquêtes au niveau de la mention permettant de prendre en compte les trajectoires individuelles pourraient être des démarches décisives dans ce sens.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER SOCIOLOGIE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Sociologie* de la ComUE Université Paris-Saclay propose une formation en deux ans dont la double visée généraliste et professionnelle se traduit par un ensemble de compétences théoriques et méthodologiques, qui s'assortissent à différentes voies de spécialisation, dès la première année du master (M1). Cinq options bordent ainsi l'entrée en M1. La deuxième année de master (M2) est structurée par neuf parcours : *Formation à l'enseignement supérieur en sciences économiques et sociales, Image et société/ documentaire et sciences sociales, Ingénierie de la formation professionnelle, Politiques des environnements urbains, Politiques sociales territoriales, Sciences de la production et des organisations, Sociologie contemporaine, Travail, expertises, organisations / conduite du changement, et Sociologie quantitative et démographie*. Trois de ces parcours de M2 peuvent être suivis en apprentissage : *Ingénierie de la formation professionnelle, Politique des environnements urbains, et Travail, expertises, organisations / conduite du changement*. Les enseignements sont assurés en présentiel dans le cadre de la School *Sciences sociales* et ont lieu sur plusieurs sites en fonction des parcours : Université d'Évry-Val-d'Essonne (UVE), Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), École normale supérieure (ENS) Paris-Saclay, Université Paris-Sorbonne, et École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs généraux de la mention *Sociologie* sont tout à fait conformes aux types de connaissance et aux grands domaines de compétences d'une formation généraliste et professionnelle de niveau master dans la discipline. La structure pédagogique de la formation, d'une très grande diversité, met toutefois bien davantage l'accent sur la dimension de spécialisation professionnelle qui apparaît dès le M1. La présentation schématique des débouchés par parcours, renforce le trait de l'acquisition de compétences spécialisées propres à chaque parcours et questionne du même coup la dimension généraliste et pluridisciplinaire de la formation. Les finalités distinctes des parcours auraient gagné à être précisées et situées les unes par rapport aux autres dans le dossier.

Les emplois visés et les employeurs potentiels sont précisés dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) fournie et paraissent en forte cohérence avec la formation, ses objectifs et ses enseignements.

Positionnement dans l'environnement

Le regroupement de parcours diversifiés, que porte le master *Sociologie*, lui offre sans doute, en tant que tel, un caractère inédit en termes de positionnement académique, ce qu'il reste cependant difficile d'apprécier au regard des données du dossier d'autoévaluation. De par la grande diversité des parcours, des sites d'enseignement de la mention, et de plusieurs conventions avec des partenaires académiques extérieurs, une cartographie de la formation aurait été très utile, les sites sur lesquels ont lieu les enseignements de chaque parcours n'étant pas précisés. Les cinq options en M1 et les neuf parcours de M2 sont en effet répartis sur plusieurs établissements d'Ile de France réunis dans un partenariat académique régional d'ampleur dont les modalités et les logiques ne sont malheureusement pas lisibles. Il est également regrettable que le positionnement du master *Sociologie* ne soit pas resitué dans l'offre de formation de la *School Sciences sociales* de la ComUE Université Paris-Saclay, comme à d'autres échelles (régionale, nationale et éventuellement internationale). La liste des différents laboratoires de recherche auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs de chaque parcours laisse deviner un adossement à la recherche potentiellement riche, mais dont il faudrait préciser la formalisation et l'effectivité dans la formation. Le bilan mentionne l'existence d'un mémoire de recherche, s'appuyant sur un stage de recherche ou une enquête de terrain, dans chaque parcours, ce que n'affichent toutefois pas les maquettes. Le rôle joué par les centres de recherche qui gravitent autour de la mention gagnerait à être illustré afin de mieux saisir l'articulation entre formation et recherche apparaissant par ailleurs cloisonnée d'un parcours à l'autre.

Les données relatives aux partenariats avec le monde socio-économique restent succinctes, renvoyant à quelques exemples de partenaires reliés aux parcours professionnels définis comme un ensemble. Si les informations fournies ne permettent pas d'apprécier négativement les interactions de la formation avec l'environnement socio-économique, il serait toutefois pertinent de les développer et de les formaliser par conventions.

Le nombre de candidats étrangers et de candidats primo-arrivants, en constante augmentation, est un des rares indicateurs permettant d'apprécier l'attractivité internationale importante dont bénéficie la mention. Mais de manière générale, la dimension internationale constitue un des points à améliorer, comme le souligne d'ailleurs le dossier.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est très peu lisible et ne permet pas d'apprécier positivement la spécialisation progressive entre le M1 et les parcours de M2. Le tableau d'ensemble du master donne en effet à voir une très grande variété de parcours qui mériterait d'être davantage justifiée. Il reste extrêmement difficile de comprendre la cohérence globale de la formation. La structure, les intitulés et les contenus d'enseignement du M1, déclinés en cinq propositions, font apparaître, à l'exception du M1 *Sociologie contemporaine*, une logique de spécialisation, qui donne la part belle à plusieurs approches appliquées de la sociologie dans différents domaines de la vie sociale. Le socle commun généraliste de compétences en M1, incluant des cours de sociologie fondamentale, des cours de langue, des cours méthodologiques et un mémoire, prend ainsi des formes variées et spécifiques qui questionnent les articulations entre le M1 et le M2 au sein de la mention, pourtant identifiées comme un des points forts de la formation dans le dossier. La plupart des options de M1 apparaissent, en effet, entièrement structurés par des enseignements resserrés autour d'un domaine particulier de la vie sociale ou d'un type de méthode. Sur ce plan, il apparaît indispensable de préciser la progression entre une logique généraliste et une logique de spécialisation selon les différents parcours et les types de jonction possibles entre le M1 et le M2. Les passerelles entre l'année de M1 et de M2 ne sont en effet pas lisibles au-delà de celles suggérées par les intitulés parfois analogues des parcours de M1 et de M2.

La présentation schématique, qui fait apparaître dix parcours de M2 gagnerait à être actualisée avec les données du dossier qui n'en évoque que neuf. La place du M2 *Sciences, technologies et sociétés*, quasiment absent du bilan, en contraste avec ce qui est indiqué dans le dossier champ, doit être notamment clarifiée. Les enseignements sont dispensés de manière classique tout en restant ouverts à des formes d'adaptations pour les étudiants rencontrant des difficultés particulières. Les données du dossier ne permettent pas de saisir quelles formations accueillent des étudiants en FC (formation continue) ou exclusivement en FI (formation initiale), ni d'apprécier le nombre d'étudiants éventuellement admis en FC ou en VAE (validation des acquis de l'expérience) ou en VAP (validation des acquis professionnels). Le dossier indique que seuls un ou deux étudiants sont concernés par la VAE ou la VAP en M2, ce qui apparaît très faible pour l'ensemble de la mention dont la vocation professionnelle est prégnante.

Le dossier reste lacunaire sur la place de la professionnalisation et de la recherche. Les logiques de

professionnalisation sont sans doute celles qui apparaissent le plus nettement à travers le contenu des enseignements et la place des professionnels au sein de chaque équipe d'enseignants dès le M1 (à l'exception de l'option *Sociologie contemporaine*, ce qui se justifie par son orientation recherche prédominante). On regrette que le bilan ne détaille pas sa politique de stages, que seules les maquettes en annexe permettent éventuellement d'envisager selon les parcours. La fiche RNCP indique que trois parcours de M2 peuvent être suivis en apprentissage, mais le dossier ne développe pas d'information à ce sujet, malgré un suivi des anciens apprentis en lien avec le CFA (centre de formation d'apprentis). Les données concernant la place de la recherche gagneraient à être détaillées. Les maquettes montrent que la part des enseignements de méthode, l'existence d'une enquête collective, d'un stage en laboratoire ou encore la réalisation d'un mémoire varient considérablement d'un parcours à l'autre et ne permettent pas, dans tous les cas, d'en cerner suffisamment les contours. Les compétences transversales sont considérées comme inhérentes à la formation, mais le bilan n'apporte pas assez de précision sur ce point pour pouvoir en apprécier la dynamique.

L'aide à la réussite repose sur le suivi individuel des étudiants par leur directrice ou directeur de mémoire. Aucun suivi collectif ne semble être proposé. L'usage du numérique est dans l'ensemble très classique (*moodle, skype*, initiation à la recherche documentaire en ligne). Certains parcours font toutefois exception par la place des nouvelles technologies dans les enseignements (apprentissage des techniques de recueil d'information numérique et leur analyse : *webscraping*, analyse de réseaux à partir de données numériques dans le parcours *Sociologie quantitative et démographie*; cours de E-learning dans le cadre du parcours *Ingénierie de la formation professionnelle*). Les éléments relatifs à la mobilité étudiante se limitent au nombre de candidats étrangers, et primo-arrivants (boursiers étrangers) admis dans les formations de la mention. Cette mobilité entrante représente de 32 % à 50 % des effectifs d'admis à l'échelle de la mention. Le nombre de candidats étrangers est particulièrement élevé en M1 option *Sociologie* et en M2 *Sciences de la production et des organisations* dans lesquels ils représentent 50 % des effectifs d'admis. Il est regrettable que ces chiffres ne soient pas analysés et qu'on ne dispose pas de données plus précises, telles la part des mobilités entrantes parmi les inscrits ou l'origine géographique des étudiants.

Pilotage

Le pilotage et la coordination des formations de la mention se jouent à plusieurs niveaux. Un comité de mention, composé d'un représentant de chaque établissement présent dans la mention assure la gouvernance de la mention et se réunit au moins deux fois par an. On regrette que le dossier n'offre qu'une vue très partielle du fonctionnement général de sa gouvernance. La diversité des formations, des parcours, des sites et des équipes réunis au sein de la mention, témoigne en effet de la complexité des enjeux qui entourent la coordination du master dont les modalités sont trop succinctement décrites dans le dossier. Les quelques aspects très généraux relatifs à la gouvernance au niveau des éléments de formation de la mention ne permettent pas d'en apprécier positivement le fonctionnement. Dans tous les cas, la coordination entre le pilotage de la mention et le pilotage des parcours gagnerait à être étayée afin de mieux saisir le partage des responsabilités entre ces différents niveaux et l'orchestration d'ensemble de la mention.

Un conseil de perfectionnement de la mention, dont la composition représente bien les différents profils d'intervenants (académiques et professionnels) et de publics (deux délégués étudiants sont tirés au sort) au sein de la formation, a récemment été créé mais ne s'est pas encore réuni. La plupart des parcours de la mention ont un comité de perfectionnement dont seule la composition est précisée, ce qui ne permet pas d'en apprécier le rôle ou la coordination avec le conseil de perfectionnement de la mention.

Les équipes pédagogiques de chaque parcours apparaissent très solides en termes d'ancrage disciplinaire et diversifiées dans leur composition avec un équilibre pertinent d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels au regard des spécialités. Les modalités de contrôle des connaissances sont extrêmement hétérogènes tant du point de vue de la part donnée au contrôle continu et au contrôle terminal que de celui des correspondances entre volume horaire d'enseignement et crédits ECTS. Le nombre d'heures d'enseignement propre à chaque parcours varie considérablement en particulier en M2 (de 158h à 553h). Il faut rappeler ici la grande diversité des maquettes au sein de la mention qui tend, entre autres, à souligner l'étalement relative des parcours.

Les modalités de réunion des jurys sont bien précisées dans le règlement des études. L'évaluation de la formation repose sur celle faite en cours par chaque enseignant en fin de semestre et dont les résultats sont remontés à l'occasion de réunions (ad hoc ou de filières et de concertation avec les délégués étudiants). Plusieurs pistes d'amélioration identifiées dans le cadre de ces évaluations sont pertinemment recensées dans le dossier, mais les efforts déployés en réponse auraient mérité d'être davantage valorisés et illustrés en particulier en ce qui concerne les assemblages possibles entre les M1 et les M2, ou encore la lisibilité de la progression pédagogique qui sont des enjeux forts pour l'avenir de la mention. Il est primordial de se conformer au cadre national des formations en rendant obligatoire et systématique l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Il n'existe pas de supplément au diplôme au niveau de la mention. Une note justificative précise que l'approche par compétences est l'objet d'un groupe de travail depuis mai 2018 et constitue un chantier majeur.

Résultats constatés

Si les effectifs de candidatures à la mention ont triplé en l'espace de trois ans, soulignant son attractivité grandissante, le nombre d'étudiants inscrits est en légère hausse d'une année sur l'autre (entre 218 et 235 étudiants). On notera le nombre très conséquent de candidatures d'étudiants étrangers (près de 78 % la dernière année) ce qui mériterait d'être analysé et pourrait expliquer cette hausse sensible du nombre de candidatures. La centralisation récente des données de chaque établissement dans un infocentre est prometteuse pour les analyses à venir. Les flux d'inscrits sont inégalement répartis entre les parcours. Le nombre très faible d'étudiants dans certains parcours (tels que le M2 *Sociologie contemporaine*, ou le M2 *Sociologie quantitative et démographie*) est présenté comme une conséquence du processus d'intégration des formations au sein d'une organisation à plus grande échelle et de la préférence des étudiants pour des masters parisiens ou privés. Sur ce plan, le positionnement du master *Sociologie* dans son environnement gagnerait à être davantage précisé et analysé.

Le taux de réussite, en moyenne de 65 % (calculé sur la base du nombre d'étudiants ayant totalement validé leur année), reste faible et enregistre des écarts importants selon les années et les parcours. Le taux de réussite moyen en M1 pour l'année 2016-2017 est de 65 % alors qu'il s'élève à 83 % en M2 avec plusieurs parcours dans lesquels 100 % des étudiants ont validé la totalité de leur année. Les informations sur le calcul des taux de réussite sont cependant insuffisantes pour apprécier positivement ces taux. De même, le taux d'abandon n'est pas analysé, il est d'environ 16 % pour l'ensemble de la mention ce qui mériterait de faire l'objet d'une attention particulière. Il est regrettable que le nombre élevé d'abandons dans le M1 option *Sociologie* (53 % en moyenne) ne soit pas relevé, ni analysé dans le dossier. Les données de l'insertion professionnelle des diplômés (6 mois après la première diplomation) issues d'une enquête centralisée au niveau de la ComUE révèlent un taux d'emploi extrêmement bas pour une formation majoritairement orientée vers la professionnalisation (25 % en moyenne) malgré un excellent pourcentage de répondants (autour de 90 %), et marquent un contraste important avec les résultats de l'enquête à l'échelle de l'établissement (75 % de répondants ; taux net d'emploi de 85 %). On s'étonne qu'il n'y ait qu'une seule poursuite en doctorat sur l'ensemble de la mention. Il faut noter, à la lecture des tableaux de l'annexe 12, que les parcours post-diplomation de très nombreux répondants ne semblent pas entrer dans les catégories définies par l'enquête. À cet égard, le projet d'enquête qualitative auprès des étudiants, évoqué dans le dossier, apparaît comme un outil indispensable afin de mieux saisir le devenir des diplômés de la mention.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Attractivité nationale et internationale.

Principaux points faibles :

- Taux d'abandon élevé en M1.
- Taux de poursuite d'études en doctorat faible.
- Absence de lisibilité des articulations entre le M1 et le M2 et *in fine*, une spécialisation progressive difficile à apprécier.
- Manque de cohérence de la mention et étanchéité des sites de formations.
- Des liens insuffisants tout autant avec l'environnement de recherche qu'avec le monde socio-économique.
- Absence de réunions du conseil de perfectionnement.
- Effacement d'un socle commun de connaissances et de compétences généralistes.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le contexte particulier de renouvellement de l'offre de formation dans le cadre de la ComUE Université Paris-Saclay lance un important défi à la mention *Sociologie* dont le dossier reflète bien les enjeux du vaste chantier dans lequel elle se déploie depuis trois ans. L'étanchéité relative du fonctionnement des parcours de la mention rend indispensable et prioritaire un travail de concertation afin de penser leur articulation et de faire émerger un projet pédagogique cohérent sur la base d'un socle généraliste et d'une spécialisation progressive. Les parcours qui composent la mention apparaissent en effet le plus souvent juxtaposés. L'originalité des différents parcours mériterait d'être davantage identifiée au risque sinon de perdre de vue le bien fondé de leur position dans la formation. La lisibilité du projet pédagogique, prenant en compte la localisation géographique des lieux d'enseignement, doit guider les efforts de présentation de la mention. La formation gagnerait également à clarifier sa gouvernance, en particulier les modalités de ses liens avec les équipes pédagogiques des différents parcours, qui pourraient être davantage mobilisées dans la recherche d'une cohérence d'ensemble, d'éventuelles logiques de mutualisation et d'une harmonisation des pratiques. La logique de professionnalisation gagnerait à être davantage précisée tant en termes de politique de stages, d'adossement à des milieux professionnels que de débouchés potentiels qui sont souvent évoqués de manière trop générale. Il apparaît urgent et indispensable d'analyser les raisons du taux d'abandon particulièrement élevé en M1 et de réfléchir éventuellement à de nouvelles pratiques à mettre en place tant dans les procédures de recrutement que dans les dispositifs de mise à niveau.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Remarques à transmettre au sujet des observations

Champ Droit Economie Gestion

Sommaire

| | | |
|----|--|----|
| 1 | REMARQUES GENERALES : | 2 |
| 2 | LICENCE ECONOMIE ET GESTION | 6 |
| 3 | LICENCE DROIT | 7 |
| 4 | LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNICO-COMMERCIAL..... | 8 |
| 5 | LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION..... | 8 |
| 6 | LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GRH : ASSISTANT..... | 9 |
| 7 | LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL..... | 9 |
| 8 | LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE | 9 |
| 9 | LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS | 9 |
| 10 | MASTER DROIT NOTARIAL..... | 9 |
| 11 | MASTER DROIT PRIVE | 9 |
| 12 | MASTER MASTER COMPTABILITE, CONTROLE, AUDIT..... | 10 |
| 13 | LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : CONTROLE DE GESTION..... | 11 |
| 14 | LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DES ADMINISTRATIONS ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | 11 |

1. Remarques générales :

Nous remercions les experts pour leur lecture attentive et leurs remarques.

Plusieurs points soulignés dans le bilan HCERES appellent des précisions ou des observations.

1) S'agissant des Sciences de Gestion, il est mentionné que certaines licences professionnelles ne précisent pas suffisamment leurs objectifs en matière de débouchés (notamment la licence professionnelle *Métiers du commerce international* pour son parcours *Commerce international*).

Cette remarque a été prise en compte dans les projets des licences professionnelles concernées. S'agissant du cas particulier de la licence professionnelle *Métiers du commerce international* :

- des modifications ont été apportées sur la fiche RNCP ;
- seuls les métiers directement visés à l'issue de la licence professionnelle *Métiers du commerce international* seront désormais indiqués (et non les métiers pouvant être ciblés après une expérience professionnelle post Bac +3). Par exemple, le débouché « responsable export » a été remplacé par « assistant du responsable export ».

2) Si le rapport souligne l'effort de développement de partenariats avec le monde socio-économique, il est également mentionné que certaines licences professionnelles en sont dépourvues (Assurance, banque, finance et Métiers de la gestion et de la comptabilité).

S'agissant de la licence professionnelle *Assurance, banque, finance*, notre partenaire, le CFA Difcam, est porteur des contrats d'apprentissage et s'occupe des relations avec les banques et les DRH en particulier. Il faut noter que certaines banques préfèrent effet n'avoir qu'un seul interlocuteur. Par le biais du partenariat avec le CFA Difcam, la banque LCL nous a transmis un nombre important d'apprentis. Nous avons d'ailleurs ouvert un groupe dédié en 2018-2019, le partenariat avec LCL est avéré. Les responsables du diplôme et de l'apprentissage rencontrent régulièrement des chargés de recrutement lors des réunions du CFA et les DRH sont également convoqués lors des bilans semestriels à l'IUT.

S'agissant de la licence professionnelle *Métiers de la gestion et de la comptabilité*, il n'y a pas de partenariat en tant que tel (hormis avec le CFA) mais des relations continues et anciennes tant avec des PME-PMI que des sociétés cotées (LCL, Renault, Krys, Crédit-Agricole, Valeo, MBDA, Thales, Lafarge, Engie, PSA Peugeot Citroën...) ou encore avec les milieux professionnels de type syndicats professionnels (Ordre des Experts-Comptables). Ces grandes entreprises prennent des apprentis dans des services variés mais ne souhaitent pas s'engager sur le moyen ou long terme. La quasi-totalité des apprentis de cette licence professionnelle trouvent une structure d'accueil par relations personnelles ou via les relations tissées par la licence professionnelle avec les entreprises. Cette absence de partenariat plein et entier n'empêche donc pas la formation d'avoir un effectif maximum.

3) Il est également mentionné dans le rapport que le suivi des licences professionnelles n'est pas homogène selon les formations, qu'il laisse apparaître un fort taux de poursuite d'études pour certaines licences professionnelles (notamment la licence professionnelle *Métiers de la GRH : assistant* et la licence professionnelle *Métiers du commerce international*), y compris pour certaines formations en apprentissage, malgré l'objectif de professionnalisation mis en avant par ces formations.

S'agissant de la licence professionnelle *Métiers de la GRH*, la nécessité de favoriser l'insertion immédiate des étudiants dans le monde professionnel a bien été considérée :

- le renforcement des relations avec la sphère professionnelle est entrepris puisque 5 partenariats ont été noués avec des entreprises dans le cadre des projets tutorés. Les étudiants disposent de modules de méthodologie d'enquêtes et sont accompagnés individuellement par un membre enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique pour assurer

la relation avec leur partenaire entreprise. Les étudiants soutiennent leur "mission entreprise" lors d'une table ronde réunissant l'ensemble des partenaires ;

- le basculement en apprentissage de la formation est en cours. Le parcours désormais unique de la formation est résolument consacré à une GRH opérationnelle ;
- la transformation de la formation en blocs de compétences permet désormais d'établir une relation plus évidente entre la formation des étudiants et la préparation au métier d'assistant en GRH par l'acquisition de compétences spécifiques ;
- enfin, les modules d'aide à l'insertion des étudiants ont été renforcés : rédaction de CV, de lettre de motivation, préparation d'un entretien de recrutement. Un dispositif spécifique est également proposé aux étudiants étrangers, en partenariat avec le service international de l'IUT. Le service international de l'IUT propose en effet aux étudiants étrangers de cette licence professionnelle 2h d'ateliers de rédaction de CV et de lettre de motivation en français et 2h de simulation d'entretiens en français. Ces ateliers se concentrent spécifiquement sur les erreurs langagières et la maîtrise des usages du pays d'accueil.

S'agissant de la licence professionnelle *Métiers du Commerce International*, la nécessité de favoriser l'insertion immédiate des étudiants dans le monde professionnel a bien été considérée :

- à la rentrée 2018, le parcours Commerce international de cette LP a été « sectorisé » vers les produits de luxe, afin d'être moins généraliste, ancré dans un secteur. Cette sectorisation est le fruit d'une réflexion plus générale qui a conduit à fermer les parcours Marketing des produits de luxe et Marketing des vins et spiritueux, sans renoncer à notre expertise des secteurs du luxe. Ces produits à forte valeur ajoutée participent aux échanges internationaux et nous incitent à penser que nos étudiants s'inséreront plus facilement grâce à cette combinaison commerce international, vente et luxe ;
- Des conférences avec des experts du secteur plus nombreuses au travers du partenariat avec la CCE mais également d'anciens étudiants évoluant à l'international ;
- Durée des stages allongée ;
- Transformation en apprentissage en cours ;
- Des langues renforcées.

Nous espérons que ces mesures importantes contribueront à améliorer le taux d'insertion immédiate des étudiants.

4) La présence insuffisante d'enseignants-chercheurs dans certaines formations (et en particulier dans la licence professionnelle *Métiers du commerce international*) a été également relevée.

La présence des enseignants-chercheurs a déjà été augmentée – ou est prévue à court terme – dans les parcours de licences professionnelles dans lesquelles elle était un peu faible. Pour la Licence professionnelle *Métiers du commerce international*, cette présence a déjà été largement revue, passant de 3 enseignants-chercheurs en 2017-2018 à 6 en 2018-2019. Mais il est vrai qu'il est parfois difficile de mobiliser des enseignants chercheurs pour certaines matières très spécifiques, notamment lorsqu'elles sont très « professionnelles ». L'IUT de Sceaux et la Faculté de Droit Economie Gestion disposent par ailleurs d'un taux d'encadrement en EC restreint. Notre objectif est de maintenir le niveau académique tout en offrant des enseignements tournés vers des compétences très opérationnelles.

5) Le rapport HCERES recommande la poursuite de la mise en place des conseils de perfectionnement et que soient mieux identifiées les conditions de prise en compte de leur travail ainsi que des dispositifs d'autoévaluation.

Ces éléments avaient déjà été identifiés comme faisant l'objet d'un point de vigilance. Il est prévu que le processus de perfectionnement soit amélioré à partir de 2020 dans le cadre de la nouvelle structuration des offres de formation, en partant de la base de travail existante.

Si l'on prend l'exemple de la licence professionnelle *Métiers du commerce international* :

A la suite du conseil de perfectionnement, la responsable pédagogique tient systématiquement compte les modifications suggérées et l'organisation de la licence professionnelle *Métiers du commerce international* s'en trouve alors modifiée. Par exemple, lors d'un de ces conseils récents, il a été suggéré d'ajouter des matières plus professionnelles, de sectoriser la licence et d'allonger la durée du stage. Ces suggestions ont été suivies. De manière générale, chaque recommandation suggérée par le conseil de perfectionnement est débattue et donne lieu, le plus souvent, à une modification de la maquette ou de l'organisation de la licence. Chaque compte rendu des conseils de perfectionnement précise ces éléments. Lorsque les modifications sont substantielles (> 20% de la maquette totale), elles sont présentées et votées en CFVU à l'Université.

Le rapport HCERES s'interroge sur l'intérêt d'un conseil unique commun aux trois années de licence pour l'entière UFR DEG. C'est une question qui avait été évoquée lors de la constitution du conseil : fallait-il composer un conseil pour le droit et un autre pour l'économie et la gestion ? Il est apparu que le même conseil pourrait valablement être réuni pour l'ensemble des disciplines sur les trois années de licence. C'est un gage de cohérence de l'action de la composante.

6) Il est indiqué que les annexes descriptives des diplômes doivent être généralisées et leur contenu amélioré. La même recommandation s'applique à l'élaboration des portefeuilles de compétence.

Cette recommandation a été prise en compte. En particulier, les tableaux de compétences ont été remplis et joints aux projets d'accréditation. Le travail sur la démarche compétence est achevé pour la prochaine campagne d'accréditation s'agissant des licences, et en voie d'achèvement s'agissant des licences professionnelles et masters. Une réflexion de fond a été menée à l'UFR DEG sur les « blocs de compétences ». Les collègues et les agents concernés et référents sur cette question ont suivi des formations ad hoc.

Quant aux annexes descriptives aux diplômes, un chantier de déploiement des *syllabus* a été intensifié dès la rentrée 2018-2019 à l'UFR DEG, non seulement pour correspondre au cadre des échanges internationaux, mais encore dans une perspective de valorisation des enseignements dans la composante. Des présentations de cours filmées et publiées sur le site internet de la composante doivent utilement accompagner le descriptif règlementaire du diplôme.

7) Il est recommandé la mise en place d'un suivi des diplômés de licences et de première année de master et en particulier celui de l'insertion professionnelle des diplômés de licences professionnelles est à généraliser et à affiner.

Ce travail de réflexion et de mise en œuvre est réalisé à un triple niveau :

- au niveau des mentions de formations : dans plusieurs licences professionnelles, un questionnaire est envoyé aux étudiants 12 mois après leur diplôme obtenu. Ce dispositif va être étendu.
- au niveau des composantes : l'entretien du réseau des anciens par les étudiants des promotions en cours est une piste actuellement à l'étude par le biais des activités de type « engagement citoyen ». L'objectif à terme est d'étoffer le réseau alumni et ainsi de garder les contacts via LinkedIn.
- Au niveau de l'Université Paris-Sud avec la DEVE (Direction des Études et de la Vie Étudiante) et la DOPRE (Direction de l'Orientation Professionnelle et des Relations Entreprises).

8) Le rapport du HCERES évoque le faible développement de l'adossement à la recherche des formations de l'UFR DEG en Licence (étant noté que cet adossement ne fait pas question en Master).

Si l'adossement à la recherche est compris comme un ensemble de modalités visibles permettant à l'étudiant de pénétrer le monde de la recherche (« stages » dans les laboratoires, expériences d'immersion...), alors, en effet, il s'agit d'une carence.

Si l'adossement à la recherche concerne le contenu des cours et des formations, alors, au contraire, l'adossement est permanent. À l'UFR DEG, les laboratoires se situent géographiquement au cœur du campus de Sceaux. Des espaces de travail sont aménagés. Les étudiants à partir du Master y sont prioritaires, mais rien n'empêche un étudiant de licence, si une place est libre, de s'y installer. En outre, par nature, les cours sont sans cesse actualisés : une mise à jour est obligatoire notamment en droit mais aussi économie et en gestion, aussi bien technique que bibliographique, théorique ou historiographique.

9) Le rapport mentionne les difficultés rencontrées par certaines formations, qui n'ont pas pu ouvrir faute de candidats, dont le Master Histoire du droit et droit canonique.

Ce Master, créé au début des années 1990, a connu en effet une perte de vitesse dans les trois dernières années. La cause en a été attribuée à plusieurs facteurs :

- Le manque de visibilité de la discipline au sein d'une mention de Master de droit privé ;
- La réduction structurelle des débouchés en Histoire du droit en France comme à l'étranger ;
- La spécificité de niche du Master (seuls trois Masters recouvrent une telle spécialité en France) ;
- La spécialisation du laboratoire DSR (Droit et Sociétés Religieuses), qui dépasse désormais le seul champ de l'histoire du droit ;
- Le niveau de connaissances historiques et juridiques requis.

À l'occasion de la restructuration de l'offre de formation à l'horizon 2020, le Master a été extrait de la mention Droit privé. La création d'une nouvelle mention de Master « Droit des Libertés » a été demandée afin d'héberger un parcours tubulaire M1/M2 de « Droit des religions » à majeure d'Histoire du droit en M2, qui correspond beaucoup plus aux compétences développées par le laboratoire DSR. En outre, ce nouveau Master « Droit des religions » permet une professionnalisation beaucoup plus poussée de son futur public (DRH des entreprises et des collectivités territoriales, cadres associatifs et ONG), pour un domaine qui ne peut se comprendre pleinement qu'à partir de l'histoire du droit. Enfin, la formation offre des modules de préparation aux concours (ENM, ENA...) et d'aide à la résolution des conflits (en particulier des conflits liés aux questions religieuses).

10) Le rapport préconise une meilleure formalisation des modalités de pilotage de la Licence Droit.

Là encore, c'est un travail qui est en cours de construction. La réglementation (arrêtés enseignement supérieur) aide indéniablement à cette formalisation (mise en place d'un « directeur des études »). En 2018-2019, trois postes de « référents pédagogiques » ont été pourvus afin d'opérer l'application de la loi ORE, mais aussi de participer à une meilleure formalisation des modalités de pilotage de la Licence. L'ensemble de ce pilotage devant être soutenu par l'enthousiasme des collègues enseignants-chercheurs.

2. Licence Economie et Gestion

P.2 : Il est ainsi à noter qu'au sein de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay, de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne et de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines proposent également des licences Économie et Gestion.

La Licence EG de Paris-Sud propose un parcours L3 CC qui n'a pas d'équivalent au niveau régional. La formation est proposée en présentiel et en Enseignement à Distance en L1, L2, L1/L2 accéléré et pour la L3 parcours Economie Appliquée et Gestion des Entreprises.

P.3 La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) présente dans le dossier, correspond seulement à la fiche nationale établie pour toutes les licences d'Économie et de Gestion. Elle mériterait d'être déclinée de manière spécifique selon les parcours, en distinguant bien les compétences respectives et les débouchés de la formation.

Pour le prochain contrat, nous avons choisi d'adopter une approche programme (en cours de construction) avec définition de compétences et d'éléments de compétences à partir de la dernière fiche RNCP, avec un référentiel de compétences sous la forme de matrice croisant UE et éléments de compétences défini pour chaque parcours.

P.3 La recherche est bien présente dans la formation que ce soit par l'étude d'articles de recherche, la participation à des séminaires ou le travail d'étude et de recherche en L3 EA et au sein de la double licence. Elle est en revanche peu développée en L3 GE.

Même si cela n'apparaissait pas explicitement dans le rapport d'auto-évaluation, la recherche est bien présente dans le parcours L3 GE, notamment avec un fort taux d'encadrement par des enseignants-chercheurs titulaires.

p. 4 Information insuffisante fournie aux étudiants sur leurs poursuites d'études et le potentiel d'insertion professionnelle (L3 Gestion des entreprises (GE), Économie appliquée (EA) et la double licence).

Il est prévu de renforcer des heures d'enseignement dédiées au PPEI (Projet Personnel d'Etude et d'Insertion), avec l'appui de la DOPRE, et d'organiser des réunions d'orientation en L1, L2 et L3.

Place inégale dévolue aux stages selon les parcours.

Le stage du parcours L3 EA va rester facultatif ; les étudiants auront le choix entre effectuer un stage ou réaliser un projet d'initiation à la recherche selon leur projet personnel d'étude et d'insertion. Le stage en L3 CC et en L3 GE reste obligatoire.

Fragilité de l'organisation pédagogique de la L3 GE.

Depuis la rentrée de septembre 2018, la responsabilité de la L3 GE est assurée par une maître de conférences-HDR titulaire. Par ailleurs, pour tous les parcours, stabiliser les équipes pédagogiques et renforcer la cohérence interne pédagogique entre les différentes UE est un objectif pour les 5 prochaines années. Les équipes pédagogiques sont incitées à participer aux formations proposées par l'Université Paris-Saclay afin de tester de nouvelles modalités pédagogiques adaptées aux enjeux de formation d'un public étudiant en mutation.

Un conseil de perfectionnement, au niveau de la mention (Economie-Gestion), sera organisé de manière régulière afin d'améliorer le pilotage de la formation.

P.4 la recherche et l'internationalisation (meilleure maîtrise de l'anglais, introduction de cours en langue anglaise et mobilité internationale) peuvent être considérés comme des éléments à développer.

Nous souhaitons renforcer les cours d'anglais et les cours disciplinaires en anglais dans la mesure de nos possibilités, sur l'ensemble de la mention. Des TD en parcours L3 GE sont à présent proposés en anglais.

Pour conclure, le nouveau projet d'accréditation propose des actions qui tiennent compte des recommandations faites dans la fiche d'évaluation de la formation par le HCERES en Avril 2019.

3. Licence Droit

p. 2 : L'articulation des diplômes d'université avec la licence

Les étudiants abandonnant un parcours sélectif (DU « Etudes juridiques comparatives et internationales », DU « Langues et civilisations », DU « Ecole du Louvre » et DU « Préparation au certificat d'Histoire générale de l'Art »), ou y échouant, intègrent le parcours classique de Licence. Si ce changement intervient après les examens du premier semestre, l'étudiant devra alors repasser les seules matières du parcours classique qui ne figuraient pas dans le parcours sélectif lors de la seconde session d'examens de l'année en cours.

p. 2 : Les mineures de licence

À partir de la deuxième année de Licence, les étudiants peuvent choisir une mineure de Licence, afin d'assurer la cohérence de leur parcours universitaire. Les choix possibles sont : « **Connaissances en informatique** », « **Connaissances en sciences économiques et sociales** », ou « **Fondements du droit et systèmes juridiques** ». Chaque mineure est composée d'une combinaison d'UE (obligatoires et optionnelles). La validation (10/20 minimum) de chaque UE de la mineure, et une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à l'ensemble des UE constitutives de la mineure conduisent à l'issue de la Licence à la délivrance du certificat idoine. Cette possibilité vise à valoriser davantage leur formation. Le choix d'une mineure n'est en rien obligatoire. Aucune inscription préalable n'est requise.

p. 3 Pilotage

S'agissant des MCC : Elles sont votées dans les conseils et communiquées aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée. La charte des examens téléchargeable sur le site de la faculté s'applique en Licence de Droit comme à tous les diplômes délivrés par l'UPSud. Un Règlement des études de Licence Droit et Economie et Gestion précise les modalités spécifiques à ces deux diplômes.

Le jury est désigné conformément à la charte des examens de l'Université de Paris-Sud, qui prévoit : « Le Président de l'Université désigne chaque année, par arrêté, le président et les membres de chacun des jurys d'examens, de concours et des certifications universitaires. Les jurys doivent être constitués avant le 31 octobre de chaque année ».

p. 3 : Résultats constatés

La baisse du taux de réussite en 2017-2018 a été prise en compte par :

1) La création de la « Licence pour étudiants en cumul d'activités » (LECA)

Ouverte à l'étudiant salarié, l'étudiant entrepreneur, l'étudiant assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, l'étudiant chargé de famille, l'étudiant ayant une activité artistique professionnelle, l'étudiant sportif de haut niveau, l'étudiant volontaire pour servir dans la réserve opérationnelle, la LECA vise à accompagner les étudiants astreints à d'importantes contraintes d'emploi du temps résultant d'une activité professionnelle ou personnelle. Il s'agit d'un aménagement de la licence « classique ». Le programme des enseignements y est identique. Ce dispositif est incompatible avec tout parcours spécifique.

L'étudiant inscrit en « LECA » bénéficie d'un accompagnement au long cours par un enseignant ou enseignant-chercheur titulaire. La première rencontre aboutit à la signature d'un contrat pédagogique. Avant chaque semestre, un programme d'études personnalisé y est annexé. Ce programme prend en compte, de manière actualisée, les difficultés organisationnelles que rencontre l'étudiant. Ces aménagements peuvent conduire au dépassement de la durée classique de la licence qui est de trois ans. Ainsi, l'intéressé ne s'enferme pas dans une spirale d'échec. Bien au contraire, il s'inscrit dans une dynamique de réussite en progressant à son rythme. Enfin, les étudiants bénéficient d'un accompagnement administratif qui se traduit par une inscription prioritaire en travaux dirigés, sous réserve que cela n'impacte pas le bon fonctionnement du service.

2) La mise en place de dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants admis sous condition (Oui Si), (conformément à l'arrêté Licence du 30 juillet 2018).

3) La mise en place d'un TD de Méthodologie du travail universitaire au premier semestre de la licence et l'augmentation du nombre des activités en petits groupes permettant un meilleur suivi des étudiants et la détection de leurs difficultés.

4. Licence professionnelle Technico-Commercial

L'absence d'EC dans l'équipe

Il y a bel et bien 1 enseignant-chercheur dans l'équipe actuelle (cf document publié sur SharePoint + composition de l'équipe en B. IV.4.1) qui est responsable du cours "outils informatiques". Cela représente 8% du volume d'enseignement global. J'ai conscience que c'est peu. Cela s'explique par le fait que les EC de l'IUT de Cachan n'interviennent pas dans les champs de spécialité de la LP TC. Cependant, nous avons ajouté un nouveau cours à la maquette, "outils pour le commerce international". L'objectif serait de recruter un EC d'une autre composante pour assurer ce cours.

Le manque de détail sur le pilotage de la formation

Les détails suivants ont été ajoutés au questionnaire: composition de l'équipe (B. IV.4.1), fonctionnement et pilotage (B. IV.4.2), conseil de perfectionnement (B. IV.4.3 + document PDF publié en fin de questionnaire et ajouté à SharePoint). Des détails sur l'accompagnement des apprentis étaient déjà disponibles en B. IV. 1.

Le taux de poursuite d'études à l'issue de la formation

Un dialogue permanent a lieu entre les apprentis et l'équipe enseignante concernant l'insertion dans le monde du travail dès le recrutement et jusqu'à l'obtention du diplôme (cf entretiens individuels en B. IV. 1).

Des témoignages d'anciens ayant signé un contrat en sortie de LP sont également organisés. Toutes les offres d'emplois reçues par la responsable de formation sont diffusées aux apprentis par email, et par l'intermédiaire de la page LinkedIn du Réseau des Anciens.

Cependant, toutes ces actions ont bien peu d'impact. En effet, nos apprentis n'hésitent pas à refuser des CDI pour poursuivre leurs études en master professionnel.

Voici quelques pistes de réflexion

- les écoles de commerce sont bien peu sélectives et recrutent tous nos apprentis, quel que soit leur niveau, en sortie de LP.
- certains maîtres d'apprentissage encouragent les apprentis à poursuivre leurs études afin d'obtenir le statut cadre. Les familles poussent également les apprentis à obtenir un bac + 5.
- les apprentis sont attirés par le statut d'"ingénieur technico-commercial", promis après un bac + 5, et par des salaires supérieurs. L'équipe enseignante, et notamment les intervenants extérieurs professionnels, travaillent à déconstruire ces idées préconçues, mais encore une fois, avec un succès variable selon les promotions.

Enfin, la maquette a été modifiée et également convertie en référentiel compétences afin de lui donner plus de lisibilité.

5. Licence professionnelle Commerce et distribution

La LP Commerce et Distribution comptait, jusqu'à la rentrée 2018, 3 parcours : Marketing (développé en initial et en apprentissage), Marketing des produits de luxe (en initial) et Marketing des vins et spiritueux (en apprentissage). A la suite des conseils de perfectionnements des années 2016 et 2017, nous avons décidé de fermer les parcours Marketing des produits de luxe (en initial) et Marketing des vins et spiritueux (en apprentissage), ainsi que le parcours Marketing en initial. Ces décisions sont le fruit de plusieurs réflexions : la cohérence de l'offre, la soutenabilité et l'insertion dans le métier ont guidé notre décision. Concernant le parcours Marketing des produits de luxe (en initial), les étudiants recrutés ne souhaitaient pas s'insérer et poursuivaient en master. En fermant ce parcours, nous avons fait le choix de déplacer la coloration « luxe » vers la LP Métiers du Commerce International. Concernant le parcours Marketing des vins et spiritueux (en apprentissage), le partenariat établi avec un BTS (Institut Clorivière) s'est avéré compliqué (changement de direction de l'établissement) et la répartition des recettes de l'apprentissage (CFA Cerfal) n'était pas conforme aux conventions établies. La direction de l'IUT et la Présidence ont décidé d'arrêter la collaboration. Enfin, le parcours Marketing

en initial s'avérait très peu insérant. Nous avons souhaité concentré nos forces sur le même parcours, en apprentissage.

6. Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant

La LP Métiers de la GRH a procédé à la fermeture de son parcours « GRH à l'international » pour se concentrer exclusivement sur le parcours « Outils du développement RH » dans une perspective de formation en apprentissage (en cours de réalisation, effectif d'ici 2021). La décision de fermeture du parcours « RH à l'international » était motivée par un taux d'insertion dans le métier insuffisant et un positionnement compliqué à maintenir à ce niveau d'études (difficulté pour les étudiants à trouver des stages en RH à l'international, difficulté à trouver des intervenants experts disponibles, ...). Le parcours « Outil du développement RH » a été privilégié car les conseils de perfectionnement ont révélé un potentiel d'insertion dans le métier plus élevé. La transformation en apprentissage est également plus réaliste pour ce parcours (difficulté pour des apprentis en Ile de France de trouver un apprentissage à l'international), et permettra, dans le même temps, de répondre aux injonctions de soutenabilité.

7. Licence professionnelle Métiers du commerce international

Pas d'observations en dehors des remarques générales 1.1. 3), 4) et 5).

8. Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle

Pas d'observations en dehors des remarques générales 1.1. 2).

9. Licence professionnelle Management et gestion des organisations

Pas d'observations.

10. Master Droit notarial

L'insuffisance d'intervenants professionnels du notariat en M1 est certainement regrettable, mais elle est liée à la mutualisation des cours avec les autres mentions de Master 1, imposée pour des raisons budgétaires.

11. Master Droit privé

L'équipe de la mention du Master Droit privé - son directeur et les directeurs des divers parcours- remercie vivement l'HCERES pour le travail accompli.

Elle note ses principaux points forts et s'engage à persévérer dans cette voie d'exigence pour le maintien d'une offre de formation diversifiée, alliant recherche et professionnalisation, de manière à la rendre encore plus attractive.

Les compétences feront l'objet d'une réflexion d'ensemble afin de mieux les définir, dans une perspective de travail concerté et cohérent entre les divers enseignements, de définition des buts à atteindre et d'une approche différente des pédagogies.

Elle prend en considération la nécessité de renforcer des partenariats avec les acteurs du milieu socio-économique de la formation, en ouvrant ceux existants au M1 et en cherchant à en développer davantage.

La mention, telle qu'elle est présentée, ne contient plus les parcours indiqués par l'HCERES comme les plus « fragiles ». Les parcours « Histoire du droit et droit canonique » et « Responsabilité médicale et pharmaceutique » ont choisi, pour le premier de fonder un master dédié aux libertés publiques, l'autre de s'intégrer au Master Droit de la santé de la School Droit et science politique de l'Université Paris-Saclay. Nul doute que cette recombinaison permettra un renforcement de ces parcours sans nuire à la cohésion de l'offre de formation du master Droit privé.

12. Master Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA)

1) La préparation au DSCG pourrait être renforcée

Le volume horaire actuel consacré spécifiquement à la préparation du DSCG est de 21 h et il va être renforcé. Toutefois, il faut noter que le contrôle des connaissances sur la majorité des UE s'effectue en conformité avec le programme du DSCG.

Par ailleurs, les étudiants intégrant les cabinets partenaires de la formation bénéficient d'une préparation au DSCG à leur entrée.

Il n'en demeure pas moins que la réforme actuelle des programmes du DSCG implique une réorganisation ainsi qu'une modification de nos maquettes de formation. Nous prévoyons notamment augmenter le volume horaire du cours de préparation au DSCG. Ainsi, le contenu et le niveau des enseignements après modification des maquettes permettront aux étudiants de se présenter avec les plus grandes chances de succès aux 2 UE restantes du DSCG.

2) L'expertise comptable et le commissariat ne constituent pas le premier débouché pour les étudiants. Un partenariat avec le conseil régional de l'ordre des experts-comptables pourrait contribuer à une meilleure adéquation professionnelle.

Le Master CCA permet d'intégrer les cabinets d'expertise-comptable et d'audit mais aussi les directions comptables et financières des entreprises ou des banques. Bien qu'il constitue la voie d'accès privilégiée aux métiers de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, il ne constitue pas une voie exclusive et obligatoire pour exercer les métiers relatifs aux finalités professionnelles de la formation. Les étudiants de cette formation sont très demandés à la fois par des cabinets ou par des entreprises et ils effectuent leurs propres arbitrages sur lesquels nous n'avons pas autorité. Ainsi, certains préfèrent s'orienter vers des emplois dans le domaine de la finance, du contrôle de gestion, ...

L'expérience en cabinet comptable est souvent jugée comme intense et formatrice par nos étudiants, mais certains ne sont pas prêts à y faire carrière dès la sortie du diplôme. Ce problème a été soulevé par plusieurs responsables de masters CCA lors des réunions de l'association France Master CCA. La profession comptable et d'audit en est consciente et fait des efforts pour attirer les étudiants. Pour encourager l'accès aux métiers de l'expertise comptable et d'audit, l'association France Master CCA a adopté récemment une disposition stipulant que les étudiants en master CCA doivent passer trois mois au minimum en cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes au cours de la formation ou au sein d'une direction comptable et financière. (Cahier de charges adopté le 19 mars 2019).

A noter qu'il y a toujours eu des diplômés du Master CCA qui ont choisi d'exercer en entreprise après le master puis ont intégré les cabinets. Les résultats des enquêtes en sortie de diplôme doivent être relativisés sur un temps plus long (à 3 ans, à 5 ans), ce dont nous nous rendons compte par l'association des anciens diplômés.

Nous tenons à ce qu'une proportion significative de nos étudiants intègre la profession comptable. La formation propose d'ailleurs des partenariats avec les cabinets Ernst & Young, PWC et Mazars qui accueillent des étudiants apprentis et qui recrutent en CDI à l'issue du parcours. Nous demandons à nos partenaires de venir témoigner chaque année pour expliquer le concret des journées en cabinet, informer nos étudiants sur les opportunités de la mobilité à l'international, les rémunérations attractives, ...

Par ailleurs, des conventions de partenariat ont été rédigées et validées très récemment par le Conseil de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France et les Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Paris et de Versailles. Ces conventions s'inscrivent dans le cadre de resserrement des liens avec les professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Elles traduisent la volonté commune des parties de développer leurs relations partenariales, avec pour objectif d'associer les efforts de chacune des parties en vue de valoriser la filière de l'expertise-comptable et de l'audit.

Parmi les actions énoncées dans ces conventions figurent notamment l'organisation de conférences thématiques faisant intervenir des représentants des CRCC et du CROEC et des rendez-vous de

rencontre avec nos étudiants pour échanger sur le métier. Nos partenaires s'engagent aussi à participer au conseil de perfectionnement du Master CCA. Cela nous permettra de recueillir des suggestions d'amélioration de leur part afin d'assurer une évolution de la formation en adéquation avec les besoins de la profession.

3) L'effectif de la formation est faible par rapport aux effectifs habituellement observés en Master CCA et par rapport à la demande des tissus économiques pour ces formations. Une ouverture en formation initiale pourrait être étudiée par l'établissement, sans que cela n'affaiblisse le taux d'insertion professionnelle.

L'effectif est tout à fait conforme aux limites imposées par le CFA et la Région (25 étudiants) et nous avons toujours suivi scrupuleusement cette condition qui ne peut nous être reprochée. Les réformes actuelles de la formation professionnelle vont peut-être changer ces conditions.

L'effectif limité permet par ailleurs à notre équipe pédagogique composée d'universitaires et de professionnels expérimentés d'assurer un suivi personnalisé de chaque étudiant tout au long de la formation et favorise les échanges entre étudiants et enseignants.

La possibilité d'une ouverture en formation initiale n'est pas envisageable à moyen terme pour des questions de soutenabilité (logistiques, financières et pédagogiques) et ne saurait constituer une réponse valide à une attractivité qui n'est pas faible.

Il faut aussi noter que nous dépendons aussi du cahier des charges de l'association France master CCA, qui prescrit que l'admission directe en Master 2 des étudiants en FI doit rester marginale et être préférentiellement accordée aux étudiants issus de la formation continue ou ayant validé les enseignements correspondant à la première année du Master CCA par la voie de la VAE...

13. Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion
Pas d'observations en dehors des remarques générales 1.1. 2).

14. Licence professionnelle Métiers des administrations et des collectivités territoriales

La remarque concernant la dimension jugée « lacunaire » des données fournies pour l'autoévaluation doit être relativisée du fait de l'impossibilité de disposer de données complètes et significatives, car cette formation est toute récente et ne connaît que sa deuxième année d'ouverture qui est en cours. De plus, le dossier a été rédigé dans l'année de suspension de la formation.

Il faut rappeler que la licence professionnelle Métiers des administrations et des collectivités territoriales n'existe que depuis l'année 2016-2017 (4 étudiants), et n'a pas ouvert en 2017-2018 pour pouvoir :

-Rénover la maquette de formation en lien avec ses partenaires : les collectivités territoriales, représentées par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) Petite Couronne et garantir les propositions de contrats d'apprentissage pour les étudiants.

Le CIG Petite Couronne propose par ailleurs un dispositif d'intégration à la fonction publique territoriale, collecte les offres de contrats et organise un job dating pour les étudiants recrutés pour la formation.

-Mieux faire connaître la formation d'abord auprès des étudiants de licence Droit (L2 et L3), mais aussi des étudiants de Licence éco-gestion et de DUT GEA afin d'élargir la base de recrutement. Ceci est possible grâce à la dimension professionnalisante de la formation qui permet d'intégrer des publics divers.

Tous ces changements majeurs et structurants ont permis d'ouvrir à nouveau la formation en 2018-2019 dans de bonnes conditions, garantissant l'insertion professionnelle des étudiants. Le nombre de candidatures a ainsi pu augmenter quantitativement et qualitativement (9 étudiants). Ceci peut être vérifié sur les états de l'application de candidature : e-candidat. La formation est par ailleurs mieux connue et référencée puisque des demandes de VAE (hors canal étudiant) sont aussi parvenues (une est en cours).

Il ne peut être apporté de précisions sur le devenir des étudiants de la promotion 2018-2019, plus significative, mais qui n'a pas terminé sa formation.

Il est uniquement possible de recueillir des souhaits de la part des étudiants et des collectivités et les finalités annoncées (concours, embauche par contrat et poursuite d'études en Master 1) sont bien avérées. Les étudiants de la toute première promotion (4) ont opté pour une poursuite d'études en M1 au vu de leur retour.

Les partenariats entre la formation et le CFA Union d'une part et le CIG Petite Couronne sont conventionnés.

Celui concernant le CFA a débuté avec le premier lancement de la formation mais celui avec le CIG n'a été conclu qu'à partir de 2017-2018, année de fermeture de la formation pour préparer sa relance en 2018-2019 et il est parfaitement efficace et fécond (communication auprès des collectivités, participation à l'amélioration de la formation, réunions de travail avec les collectivités, organisation de séminaires d'intégration, organisation d'un job board et d'un job dating : tous les étudiants sont en contrat d'apprentissage en collectivité).

Les étudiants sont pleinement accompagnés dans leur réussite :

-dispositif mis en place avec le CIG (intégration, présentation des métiers, job board, coaching, job dating)

-dispositif mis en place à Université Paris Sud avec le DU accès Individualisé à l'apprentissage DU A2A.

-Présentation des carrières dans la fonction publique territoriale et des voies d'accès (dans ce cadre, la maquette de formation va intégrer une préparation aux épreuves rédactionnelles des concours).

-un maître d'apprentissage en collectivité et un tuteur pédagogique qui ont un rôle réel et contractuel (2 visites sur site, accompagnement professionnel et pédagogique, encadrement du mémoire de fin d'études, supervision du projet tuteuré).

Les étudiants sont aussi associés au conseil de perfectionnement qui va se réunir à la fin de la formation, et font part tout au long de l'année d'un certain nombre de remarques qui ont été intégrées dans les évolutions de la formation (notamment la préparation aux épreuves de concours).

Il faut bien prendre en compte le caractère très récent de la formation qui est progression sur tous les plans (un investissement très conséquent associant toutes les parties prenantes (étudiants y compris) a été consacré pour structurer au mieux la formation et l'insérer dans son environnement), et qui ne peut avoir disposé de données significatives au vu de son historique et au vu du moment où toute la démarche d'auto évaluation est conduite.

Le Président de l'Université Paris-Sud



Pr Alain Sarfati

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)